

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

4^{me} ANNÉE



1909

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

4^{me} ANNÉE

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

4^{me} ANNEE



1909

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 FR. 50 PAR AN | pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 25 | pas membres de l'Institut

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Séance du 29 Novembre 1908

Présidence de M. Julien Fraipont, vice-président.

COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 10 h. 35.

39 membres sont présents: MM. Julien Fraipont, vice-président; L. Renard-Grenson, secrétaire; Fl. Pholien, trésorier; J. Servais, conservateur-adjoint; F. Vercheval, secrétaire-adjoint; MM. E. Brahy-Prost, Th. Gobert, G. Ruhl, J. Brassinne, Max Lohest, baron de Sclys-Longchamps, P. Lo'rest-Delchambre, F. Hénaux et Eug. Polain, membres effectifs; MM. C. Haulet, G. Rasquin, J. Hamal-Nandrin, L. Ledru, A. Philippart, Ch. Wilmart, O. Neef, J. Plomdeur, Edm. Couvreur, M. Cloes, F. Magnett, P. Duvivier, N. Capelle, H. Servais, Dr F. Bidlot, X. Nagant, L. Leenaers, V. Rubbers, H. Joris, P. Bure, J. Pirlet, abbé Coenen, H. Dabin-Boseret, F. Ledent et C. Simonis, membres associés ou correspondants.

Se sont excusés: MM. C. le Paige, président; Dr J. Alexandre, conservateur; MM. M. De Puydt, L. de Buggenoms, P. Guillick et A. Collinet.

En ouvrant la séance M. le président rend hommage à la mémoire de M. Louis Hardy, membre associé, décédé le 27 octobre dernier.

Lecture du procès-verbal de la séance d'octobre et correspondance. — M. le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre qui est approuvé sans observations et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire annonce que l'impression du second fascicule du tome XXXVIII du *Bulletin* se poursuit régulièrement.

Communication de M. G. Ruhl: PARALLÈLE ENTRE LIÈGE EN 1730 ET LIÈGE DE NOS JOURS.

M. le Président félicite chaleureusement le conférencier de sa très intéressante communication, qui est destinée à être insérée dans le « Guide de Liège », en préparation en vue du Congrès archéologique de 1909 (Applaudissements).

Inventaire des collections du Musée. — M. le Président annonce que M. G. Rasquin a fait don à l'Institut d'un vaste meuble, destiné à renfermer l'inventaire sur fiches des collections du Musée. Il engage les membres des diverses Commissions compétentes à se mettre résolument à l'œuvre et ajoute que ceux-ci pourront disposer des fiches qui leur seront nécessaires.

Présentation de candidats pour deux places de membre effectif. — M. G. Rasquin et J. Hamal-Nandrin sont présentés comme candidats; le vote aura lieu à la séance du mois de décembre.

Présentation et nomination de nouveaux membres associés. — MM. Marcel Fraipont, Directeur des Cristalleries du Val-Saint-Lambert, baron Edouard de Potesta, à Hermalle-sous-Huy, et l'abbé J. Moret, curé de Velroux, sont élus, à l'unanimité, membres associés.

Affaires diverses. — Sur la proposition de la Commission d'achats, l'Institut décide l'acquisition d'un lot de faïences liégeoises.

Statuant sur une proposition de M. Paul Lohest-Delchambre, l'assemblée approuve le projet de construire en moellons les murs en maçonnerie qui devront être édifiés dans l'hypogée de la place Saint-Lambert pour supporter certains sarcophages, etc.

Sur la motion de M. le Président, l'Institut décide de protester vigoureusement auprès des pouvoirs publics, contre le projet de démolir les maisons du côté gauche de la place du Marché, en vue du prolongement de l'aile gauche du Palais.

M. F. Hénaux présente à l'assemblée un magnifique trépied en bronze de l'époque romaine, exhumé par lui dans le Condroz et fournit quelques renseignements sur cet objet et notamment sur son ingénieux mécanisme.

La séance est levée à 11 h. 45.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE

XXVIII. — L'ANCIEN HOTEL «DEILLE WEGE» A LIÈGE

L *A Chronique archéologique* de l'Institut a déjà eu l'occasion de s'occuper à plusieurs reprises ⁽¹⁾ de cette intéressante construction, située rue de la Wache, n° 13, et qui a malheureusement disparu en juin 1908.

Un dessin à l'échelle de 2 0/0, en date du 9 novembre 1877, de M. l'architecte Edm. Jamar, qui a bien voulu en permettre la reproduction, nous a conservé l'aspect de l'aile principale ⁽²⁾.

Elle constituait un des plus beaux spécimens de l'architecture liégeoise de la fin du XVI^e siècle et était aussi appelée la maison *des trois grappes*, à cause de l'enseigne aux profils saillants qui se trouvait sculptée dans le mur. La double habitation était éclairée par de hautes fenêtres à meneaux en pierres de casteen à profils rentrants; de solides ancrages maintenaient les gîtages et une élégante corniche, posée sur des corbeaux, terminait la maçonnerie.

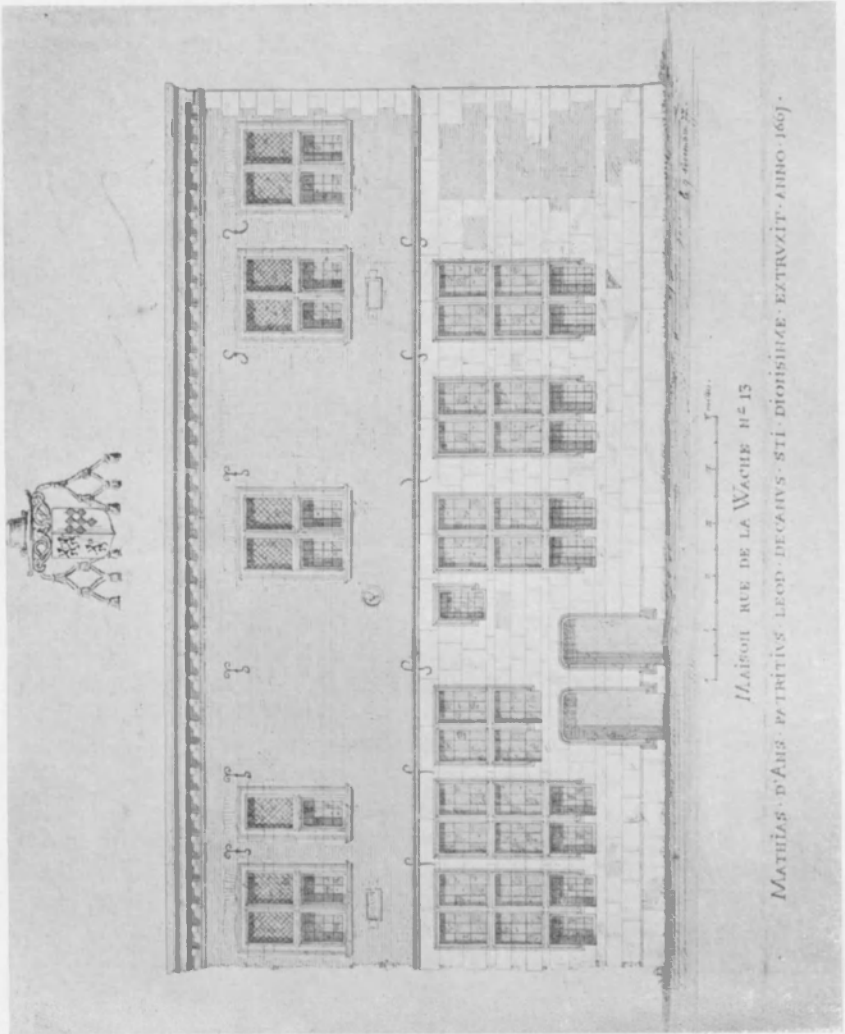
L'édifice mesurait 9 m. 40 de hauteur et était bâti en pierres de casteen pour la partie inférieure et en briques, pour le dessus.

Une annexe parallèle à la rue se trouvait au fond de la cour; d'une date plus récente, quoique construite en appareils similaires, elle portait le blason de Mathias d'Ans et Freloux, protonotaire apostolique et doyen de la collégiale St-Denis. C'était ce personnage qui avait agrandi les habitations comme l'indiquait l'inscription: *Mathias d'Ans patricius Leod. Decanus Sti Dionisi me extruxit. Anno 1661*. Le blason portait:

⁽¹⁾ Voir *Chronique archéologique du pays de Liège*, 3^e année (1908), pp. 20, 27-28, 48, 60.

⁽²⁾ De son côté, M. l'architecte Paul Jaspar a fait, le 3 mai 1908, le relevé complet de cet immeuble, tant de la façade principale que du rez-de-chaussée, en même temps que des divers motifs architecturaux, les plus caractéristiques. Une copie de ce relevé a été offerte par lui à l'*Institut archéologique liégeois*.

« parti, au premier d'argent à trois lions rampant de sable posés 2 et 1 ; au second d'argent, à sept losanges d'azur, posés 3, 3 et 1 ; le tout surmonté du chapeau de protonotaire de sable à trois rangs de houppes ».



D'après un dessin de l'architecte M. Edm. JAMAR.

et 1 ; le tout surmonté du chapeau de protonotaire de sable à trois rangs de houppes ».

GUSTAVE RUHL.

UN SOUS-MARIN D'IL Y A UN SIÈCLE

Nil novi sub sole

Que de fois cette sentence de Salomon aura eu son application ! N'a-t-on pas donné les bateaux sous-marins comme une découverte toute moderne ? On y aurait déjà songé, il y a quelque cent ans. Bien plus, le problème fut résolu alors. Ce que nous voulons retenir ici de cette innovation séculaire, c'est la part qu'un enfant de Liège a prise aux expériences qui en furent faites. Voici en quels termes la faisait connaître, dans le *Journal Desoer*, du 8 mai 1811, le bibliothécaire de la ville de Liège et ancien chef de la Révolution liégeoise de 1789, Nicolas Bassenge :

« Une nouvelle invention de la plus haute importance, dont les effets peuvent être infinis, vient d'être soumise à l'Institut impérial, classe des sciences physiques et mathématiques; c'est un vaisseau nommé *le Nautile Marin*, qui doit être enfoncé et dirigé sous les flots, exécuté par MM. Coessin, frères. Le Ministre de la Marine en a fait faire l'expérience au Havre; il suffit de citer les noms illustres des savants qui en ont fait le rapport avec leur approbation; il suffit de citer Monge, Sane, Biot, Carnot et Delambre. Toute autre apologie serait bien inférieure. Eh bien ! j'ajouterai ce que dit ce rapport inséré au *Moniteur* du 29 avril :

« Parmi les coopérateurs des expériences faites au Havre, est M. Ransonnet, commandant le brick *l'Alcion*, qui a été à la Nouvelle-Hollande avec le capitaine Baudin ». (Voyage célèbre que notre brave compatriote entreprit au sortir de l'enfance et qui le retint deux ans, comme on le sait, sur les mers éloignées) « Il servait de pilote dans le *Nautile* ». Ce choix et la confiance qui le lui a valu, démontrent l'opinion qu'on a de sa capacité, des talens qu'il a acquis et doivent flatter ses concitoyens.

C'est le seul Liégeois qui se soit élancé dans cette carrière brillante et pénible de la marine, qui exige tant de connaissances; la manière dont il l'a parcourue prouve quelle est son âme, quelle est son énergie.

BASSENGE, AINÉ ».

Les résultats ne répondirent guère aux espérances des inventeurs. Néanmoins, l'idée du sous-marin était réalisée. Il convenait de rappeler que les Liégeois ne sont pas restés étrangers à cette solution.

Th. G.

SIGILLOGRAPHIE LIÉGEOISE

Sceau de Marie de Fexhe, veuve de Nicolas Flockelet

Le petit sceau reproduit ci-dessous appartenait à la femme ou plutôt à la veuve d'un riche bourgeois: Marie de Fexhe, issue de Guy delle Soxhe de Fexhe (1) et d'une fille de Jean d'Oreye.



Très jeune, elle fut mariée, vers l'an 1365, au séduisant Nicolas Flockelet, citain de Liège, qui dépensait largement, au milieu des joutes et des expéditions guerrières, une fortune amassée dans le commerce du drap (2).

Ce bel aventurier n'eut malheureusement pas une bien longue carrière; dès le mois de janvier 1376, il avait cessé de vivre. Six enfants étaient nés de son union avec Marie de Fexhe: Colar, Thibaud, Guy, Marie, Marguerite et Jeanne; ces deux dernières devinrent religieuses à l'abbaye de Vivegnis.

Marie de Fexhe est mentionnée comme veuve de Nicolas Flockelet dans des chartes du 31 janvier 1376 (3), 25 mars 1388, 5 février 1395, 1^{er} août 1396 (4) et 29 janvier 1414 (5); à cette dernière date, elle habitait Hors-Château.

Le sceau, ébrêché dans la partie supérieure, représente Marie de Fexhe, debout, vêtue d'un costume d'une extrême simplicité, au corsage très ajusté et à la jupe froncée.

Selon l'usage, la dame tient un écu de chaque main: à dextre, celui de son mari: une croix chargée en cœur

(1) Gis de Fexhe, fils de feu Warnier de la Sohe, est cité le 9 juin 1336 (PONCELET, *Le livre des Fiefs d'Adolphe de La Marck*, p. 340).

(2) Marie de Fexhe « soy mariat alle plus gratieuz fil de borgois quy a son temps fuist en la citeit de Liège, nommeit Colar Flockelet ly halliers, quy partot parsiwoit les armes ». HEMRICOURT, édit. Salbray, p. 225.

(3) *Abbaye de Saint-Jacques*, charte originale.

(4) *Cathédrale Saint-Lambert*, Liber I Annivers., fol. 63 verso à 66.

(5) *Abbaye de Saint-Jacques*, charte annexée à celle de 1376.

d'un écusson indéchiffrable; à senestre, le blason du lignage de Fexhe: un sautoir chargé en cœur d'un écusson à un lion.

Légende: «... *Ium marie de fe* ...». Le sceau est appendu à la charte, ci-dessus mentionnée, du 31 janvier 1376; il n'est pas de beaucoup antérieur à cette date.

EDOUARD PONCELET.

NOS CONFÉRENCES PUBLIQUES

Nous donnons ci-après le programme des causeries publiques et gratuites que l'Institut organise pour l'hiver 1908-1909:

Salle du Musée archéologique

Le dimanche à 11 heures précises du matin

Dimanche 17 Janvier 1909:

M. Théod. GOBERT. Les eaux potables à Liège depuis l'origine de la ville jusqu'à nos jours.

Dimanche 24 Janvier:

M. Eugène POLAIN. Les jouets de l'enfant.

Dimanche 7 Février:

M. Jules CLOSON. Le développement de la constitution et de la société politique dans l'ancienne principauté de Liège, des origines aux paix de Fexhe (1314) et des Vingt-Deux (1376).

Dimanche 14 Février:

M. Julien FRAIPONT. Les peintures murales dans les cavernes.

Dimanche 21 Février:

M. Gustave RUHL. Topographie de l'ancien quartier de l'île de la cité de Liège.

Dimanche 7 Mars :

M. Gustave JORISSENE. L'école de Lambert Lombard, peintre liégeois du XVI^e siècle.

Dimanche 14 Mars :

M. Joseph BRASSINNE. La sculpture mosane des origines à la fin du XVIII^e siècle.

Dimanche 21 Mars :

M. Auguste JAVAUX. Etude rétrospective du drapeau.

Dimanche 4 Avril :

M. Léon LEDRU. Recherches sur l'ancienne abbaye cistercienne du Val-Saint-Lambert.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Vieilles enseignes, vieilles maisons. — Jadis le coin du tournant St-Hubert et de St-Séverin, formait un joli ensemble de maisons vieilles, d'un joli caractère, décorées d'enseignes curieuses. On a démoli, il y a quelques années, celles du Cavalier d'Ardenne, dont l'enseigne a été toutefois retrouvée.... Ces temps-ci, l'on a mis la main à la maison du *Morlane*, bien connue comme *cabaret* depuis longtemps. Que le bon Dieu des architectes inspire à celui qui la possède de ne pas la laisser métamorphoser à la moderne, ainsi qu'on l'a fait de la maison qui faisait le coin de cette rue et du Mont St-Martin et de la rue St-Séverin, jolie construction Louis XV, disparue sans laisser de traces..... que dans notre carnet. Il y aurait moyen cependant, nous semble-t-il, et on l'a prouvé dernièrement, de remettre à neuf, sans les trop abîmer, ces vieilles *mohannes des bons vix timps*, si pittoresques et si caractéristiques.

X.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 FR. 50 PAR AN | pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 25 | pas membres de l'Institut

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège

Séance du 27 Décembre 1908

Présidence de M. Julien Fraipont, vice-président.

COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 10 h. 35.

33 membres sont présents : MM. Julien Fraipont, vice-président ; L. Renard-Grenson, secrétaire ; Fl. Pholien, trésorier ; J. Servais, conservateur-adjoint ; F. Vercheval, secrétaire-adjoint ; MM. E. Brahy-Prost, J. Brassinne, M. De Puydt, D^r J. Simonis, baron de Sélys-Longchamps, baron de Sélys-Fanson, de Buggenoms, F. Hénaux, D^r J. Grenson et E. Polain, membres effectifs ; MM. L. Halkin, G. Rasquin, C. Haulet, baron M. de Sélys-Longchamps, O. Neef, A. Massart, L. Baar, E. Couvreur, D^r G. Jorissenne, P. Duvivier, N. Capelle, H. Servais, M. Cloes, D^r F. Bidlot, R. Maton, J. Pirllet, F. Ledent et A. Collinet, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés MM. C. le Paige, G. Ruhl et J. Hamal-Nandrin.

Lecture du procès-verbal de la séance de novembre et correspondance.

— M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre, qui est approuvé sans observations, et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire annonce que l'impression du second fascicule du tome XXXVIII du Bulletin se poursuit régulièrement.

Articles pour le Bulletin. — M. le Secrétaire présente, de la part de M. Albin Body, une notice intitulée : *Les Couteaux de Spa*. — Sont nommés rapporteurs : MM. Ed. Brahy-Prost, J. Brassinne et Eug. Polain.

Communication de M. Eug. Polain : QUELQUES MOTS A PROPOS DE LA FÊTE DE NOËL.

M. le Président remercie M. Polain de son intéressante communication dont un résumé sera publié dans la *Chronique* (*Applaudissements*).

Election de deux membres effectifs. — Le nombre des membres effectifs présents n'étant pas suffisant pour qu'il puisse être procédé au vote, le scrutin est remis à la séance de janvier.

Présentation et nomination de nouveaux membres associés. — MM. B. Wibin, docteur en médecine (Amay), A. Dresse-Spring, D. Schoemans, H. Gourdet, conseiller à la Cour d'appel, Léon Jamin, artiste peintre, Emile Jamin, artiste peintre et L. Rigo, avocat, sont élus, à l'unanimité, membres associés.

Affaires diverses. — M. F. Hénaux soumet à l'assemblée une matrice du sceau de la haute cour de Pair en Condroz.

M. M. De Puydt, au nom de MM. Lambinon, secrétaire communal, et Liégeois, instituteur en chef pensionné, de Hollogne-aux-Pierres, dépose une série d'objets provenant du cimetière franc découvert, il y a quelques années, en creusant les fondations de leurs habitations, près du château de Hollogne.

L'assemblée charge le Bureau de remercier vivement MM. Lambinon et Liégeois d'avoir bien voulu consentir à ce dépôt qui permettra de compléter utilement l'étude du cimetière franc de Hollogne-aux-Pierres.

M. J. Pirlot fait don d'une matrice en fer (?) représentant Marie-Thérèse. (*Remerciements.*)

La séance est levée à 11 h. 50.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE

XXIX. — CHANDELIERS ZOOMORPHIQUES.

(MOYEN AGE)

Musée de l'Institut archéologique liégeois.

LES deux chandeliers que nous reproduisons appartiennent à une catégorie d'objets qui durent être fort abondants au moyen âge et sur l'antiquité desquels on s'est parfois illusionné.

Ce fut, entre autres, le cas pour celui que nous étudierons en premier lieu. Ce petit cheval en bronze, recouvert d'une superbe patine, fut donné à l'Institut archéologique liégeois,

en septembre 1888, par M. le comte de Mercy-Argenteau ; il avait été trouvé à Clavier, en réparant la chaussée romaine.

L'objet mesure 0 m. 089 de hauteur et sa longueur est de 0 m. 097.

L'ouvrier, avare du métal, n'a coulé que les parties visibles de profil ou de haut ; la partie inférieure du corps fait totalement défaut : le corps est donc concave. Les deux



oreilles se présentent l'une derrière l'autre. De la bouche du cheval part une bride qui repose sur le cou de l'animal où elle est figurée par de légers traits en dents de scie ; des traits de même genre se voient sur la tête de l'animal. Le dos de celui-ci est percé, à peu de distance du cou, d'une ouverture circulaire, autour de laquelle, à l'intérieur et à l'extérieur, on remarque des traces de rouille.

Les jambes antérieures sont écartées et projetées en avant, tandis que les jambes postérieures, également fortement écartées, sont verticales. La partie inférieure de la jambe pos-

térieure droite a disparu (1). Les pieds sont aplatis de façon à présenter une plus large assise. Cette disposition des pieds, ainsi que l'écartement des jambes et la position de celles-ci, a pour but d'assurer la stabilité parfaite de l'objet.

L'année même où l'Institut archéologique liégeois s'enrichissait de cette pièce intéressante, H. Schuermans lui consacra dans le *Bulletin* (-) de la Société, une notice accompagnée d'une planche en couleur.

« Il s'agit ici, disait cet archéologue au début de sa notice, d'un objet étrusque, comme cela sera démontré plus loin, c'est-à-dire d'un objet provenant d'Italie et appartenant à une civilisation antérieure aux Romains; il est, en tout cas, antérieur à l'arrivée des Romains dans notre pays ». La démonstration qu'annonçait l'auteur ne se rencontre guère dans le reste de l'article et son argumentation se résume à l'énumération de bronzes « ayant pour indice caractéristique d'origine étrusque les jambes tout d'une pièce, sans indication d'articulations, comme à la statuette de Clavier (3) ».

En ce qui concerne la perforation du dos de l'animal, Schuermans notait que: « en Hongrie, on a trouvé une série d'animaux semblables, parmi lesquels des chevaux dont deux encore montés d'un cavalier, ce qui pourrait avoir été le cas pour le cheval de Clavier, percé d'un trou au dos ». L'objet aurait servi d'ex-voto.

La démonstration ne parut point suffisante. Quatre ans plus tard, M. Marcel De Puydt, publiant un *Premier supplément* à sa *Notice-Catalogue sur les antiquités préhistoriques du Musée de Liège*, signalait, sous le n° 14, le cheval de Clavier et lui consacrait une note dans laquelle, après avoir rappelé l'opinion de Schuermans, relative au cavalier que

(1) Elle a été remplacée par un support en cire qu'on reconnaîtra aisément sur notre cliché.

(2) *Le cheval étrusque de Clavier (Liège)*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI (1888), pp. 237—259.

(3) *Idem, ibid.*, p. 255.

(4) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII (1894), pp. 419-420.

le cheval pourrait avoir porté, l'auteur continuait en ces termes: « Semblable hypothèse n'est pas impossible, mais l'examen de cette ouverture prouve qu'une tige ou un objet *en fer* y était enfoncé et traversait le corps; les traces de rouille se remarquent au milieu de l'échine et à l'intérieur sous le ventre qui est en creux. Dès lors l'explication suivante donnée par M. François de Villenoisy, attaché aux musées nationaux de France (1), paraît aussi vraisemblable: l'animal n'est que le pied ou le support *en bronze* d'un *porte-lumière en fer*, comme celui que possède intact le Musée de Grenoble », et M. De Puydt faisait figurer côte à côte un croquis du chandelier de Grenoble et un croquis du cheval de Clavier avec un projet de restauration de la tige. « Peut-être, disait encore l'auteur, sommes-nous en présence de médiocres spécimens de l'art populaire gallo-romain (?). » Le point d'interrogation est de M. De Puydt (2).

L'objet cessa de figurer dans les collections de l'âge du bronze et fut transféré dans la salle réservée aux objets du moyen âge, où il se trouve aujourd'hui.

Lorsqu'en 1903, M. Joseph Destrée écrivit ses intéressantes études sur *La dinanderie sur les bords de la Meuse* (3), M. le baron de Loë attira son attention sur le cheval de Clavier. M. Destrée reprit l'étude de M. Schuermans et examina les pièces antiques invoquées à titre de comparaison par cet auteur. Il fit observer que les bronzes de Hallstatt et les petits bronzes étrusques de la collection de Meester de Ravestein, cités par Schuermans, ne rappellent « ni la tenue, ni le galbe relativement élégant du cheval de Clavier ». « De plus, fait remarquer M. Destrée, aucun d'eux (des chevaux étrusques) n'est perforé... Les uns ont le dos plein. Il en

(1) Lors d'une visite au Musée de l'Institut archéologique.

(2) Cette hypothèse avait, sans doute, été suggérée à M. De Puydt par le lieu de la trouvaille de l'objet.

(3) *La dinanderie sur les bords de la Meuse. Notes et documents dans Congrès de Dinant. Compte-rendu*, t. II, Namur, 1904, p. 743 et suiv. L'étude que nous citons se trouve aux pp. 790—798.

est qui sont encore munis d'une bélière à cette partie du corps; d'autres sont montés sur applique. Ces deux particularités s'expliquent par le fait que les menus objets dont il s'agit servaient ou d'ornements ou d'ex-votos. Le cheval de Clavier avait toute autre destination: c'était un support; de là sa stabilité. La perforation constatée dans le corps servait à recevoir une tige quelconque et à former un chandelier ».

Sans avoir connu la note de M. De Puydt (1), M. Destrée tombait d'accord avec lui sur la destination primitive de l'objet; la question était donc tranchée. Tout au plus, pourrait-on ajouter que Schuermans donnait « pour indice caractéristique d'origine étrusque les jambes tout d'une pièce » — et c'était, en réalité, le seul argument invoqué en faveur de l'origine étrusque du cheval de Clavier, — et qu'à ce compte, il faudrait attribuer aux Etrusques ces nombreux aquamaniles zoomorphiques en laiton que conservent les musées et les collections particulières et dont l'époque ne laisse cependant de doute pour personne (2). En comparant précisément « avec des aquamaniles dont l'âge peut être fixé, grâce à l'ornement d'un personnage qui surmonte telle pièce conservée au Musée de Copenhague », le cheval de Clavier, M. Destrée place ce dernier « au XIII^e, peut-être au début du XIV^e siècle. »

Le petit taureau (3) reproduit ci-contre a été ainsi décrit par M. De Puydt: « Cette statuette, aux pattes raides, mesure 0 m. 06 de longueur et porte au milieu de l'échine une espèce de douille arrondie, d'environ 0 m. 01, s'élevant d'un

(1) Si M. Destrée cite (p. 796) le chandelier de Grenoble, c'est d'après une communication directe de M. de Villenoisy.

(2) Voy. par exemple l'aquamanile en laiton du XII^e siècle reproduit par J. Destrée, dans *L'art flamand et hollandais*, 2^e année (1905), p. 67, fig. 46.

(3) A notre sentiment, la forme des cornes indique un taureau et non un bélier, comme on l'a parfois désigné. M. Destrée signale (*Op. citat.*, p. 794) « dans les collections grand-ducales de Karlsruhe un chandelier en bronze (?)... qui affecte la forme d'un taureau ».

demi-centimètre au-dessus de la ligne dorsale. Cette douille en bronze, comme l'animal, est remplie par une tige *en fer* qui traverse tout le corps et dont l'extrémité est rouillée se voit sous le ventre (1)».

Le corps est donc complètement formé ; la patte postérieure droite de l'animal a totalement disparu, tandis que de la patte antérieure correspondante il ne reste qu'un tronçon. La tête de l'animal se termine en pointe et rappelle assez bien le museau d'une souris.



Cet objet, qui appartient à M. le chanoine Gaillard (2), fut trouvé jadis près du presbytère de Geer, en Hesbaye, qu'occupait alors M. Gaillard et « les fouilles pratiquées » par ce dernier « à l'endroit où cet objet avait été recueilli, ont donné, entre autres choses, des poteries et des tuiles de l'époque romaine ». Il est probable que parmi ces « autres choses » figuraient des objets du moyen âge, car c'est à cette époque qu'il faut placer l'exécution du petit taureau, sans qu'il soit possible de déterminer exactement le siècle auquel il appartient.

« Il est fort difficile, note justement M. Destrée, de pouvoir assigner des dates tant soit peu précises à des objets de bimbloterie qui ont été fabriqués peut-être indéfiniment

(1) M. DE PUYDT, *Op. citat.*, p. 419, n° 13. Cette description est reproduite d'après le baron A. de Loë, par J. Destrée (*Op. citat.*, pp. 792—793).

(2) Le Musée de l'Institut archéologique liégeois possède un moulage en laiton patiné de cet objet. C'est d'après ce moulage, dans lequel les parties manquantes ont été remplacées par des supports en cire, qu'a été pris notre cliché.

d'après les mêmes modèles (1) et ce n'est que par d'ingénieux rapprochements que l'on parvient parfois — comme l'a fait M. Destrée, pour le cheval de Clavier, — à déterminer l'âge de ces curieux chandeliers.

Joseph BRASSINNE.

A PROPOS DE LA PLACE DU MARCHÉ

L'Institut archéologique liégeois a reçu de l'un de ses membres dévoués, M. l'architecte Paul Jaspar, la très intéressante lettre qu'on va lire; elle nous a paru digne d'être mise sous les yeux de nos lecteurs.

MESSIEURS,

Liège, le 15 Janvier 1909.

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous quelques idées que me suggèrent les discussions sur les modifications de la place du Marché et l'Exposition DELCOUR.

La dernière chronique de l'Institut archéologique disait: « Sans vouloir attribuer à la Place du Marché une grande valeur architecturale, etc.... ».

Pourquoi cet excès de modestie ?

Outre l'Hôtel de ville et les Fontaines, il y a là des types curieux de maisons en briques, en pierres, voire en pans de bois. Leurs silhouettes ont maintes fois tenté les peintres; les étrangers qui la visitent l'admirent et en emportent le souvenir en carte postale.

Cette place a bien une grande valeur architecturale. Nombreuses sont les habitations pouvant encore aujourd'hui servir de point de départ pour la construction de maisons modernes.

Hélas, les archéologues en général, s'occupent peu d'architecture; cet art est trop fermé; rares sont ceux qui le comprennent. On apprécie plus volontiers les meubles sculptés; on ne va guère au-delà de la grille en fer et de la cheminée en Saint-Remy

Peu de villes cependant possèdent autant et d'aussi bons spécimens de maisons bourgeoises, que la nôtre; citons l'hôtel SKLIN, la maison RASQUIN, la maison que l'on modifie actuellement rue Saint-Séverin, la maison DUMONT-JONNIAUX, celle de Coronneuse et toute la rue Hors-Château.

Vous figurez-vous aussi le Mont Saint-Martin dégagé vers le boulevard par la démolition des maisons qui l'obstruent ?

Ce serait une merveille! les vieux hôtels aristocratiques portés par leurs terrasses et leurs jardins au haut d'énormes murs qui semblent de marbre ?

(1) *Op. citat.*, pp. 797—798.

Qui s'est promené sur la plate-forme du Théâtre Royal a pu en juger.

Pourtant, une renaissance semble se faire; des propriétaires avisés imposent à leur architecte de construire en Louis XIV et XV et, chercheurs, ils nous apportent de nombreux documents que nous apprécions fort. On reprend enfin le cycle de l'architecture passée, interrompu par l'art moderne. Après avoir remis en honneur le style médiéval, celui de la Renaissance (flamande... car la wallonne, qui existe pourtant, qui la connaît?) on avait, sautant à pieds joints, franchi l'Empire et la Restauration...

Pauvre architecture moderne! frappée par de maladroits amis, elle est moribonde; l'on ne peut se le dissimuler; on disait de l'archéologie: c'est un fil à la patte! on redit maintenant: *c'est une base*. Ramené en arrière, on reprend avec les styles Louis XIV et XV la tradition de la plus belle époque de notre art. Ici nous battons les Flandres, car nos sculptures furent inimitables. Nous avons perdu le sens de la rocaille, nous appellions rococo la plus sémillante fantaisie; de même on appela barbare et gothique le style médiéval sous les Louis. La tendance moderne, le modern style, fit reconnaître enfin le talent de nos devanciers et l'on s'aperçut un beau jour que ce modern style était, comme le Louis XV, sur un rappel de l'Orient, un retour aux formes empruntées à la nature; qu'il eût été plus simple de continuer le passé que de faire du neuf, n'en fut-il plus au monde! Et c'est ainsi que Delcour revient à la mode et qu'on organise en ce moment une exposition de ses œuvres qui sera encore, pour beaucoup de visiteurs, une révélation.

On voudrait aussi lui élever un monument, sorte de reconnaissance de son talent. Ne vous paraît-il pas que l'on pourrait plutôt, puisqu'on revient sur des erreurs passées, restaurer ses œuvres telles qu'il les avait conçues?

Nous savons tous que la Fontaine de Vinâve-d'Ille était en marbre rouge et que la Vierge, les mascarons et les lions en étaient dorés.

S' imagine-t-on la splendeur rendue à la Place du Marché par la restitution de la fontaine du Perron? Surélevée de 3 degrés et construite en marbre de diverses nuances: gris de Barse, St-Remy, Vodelet, ornée de bustes en marbre blanc, elle ferait vis-à-vis à l'Hôtel de ville dont les balustres seraient redorés. Peut-être, pour notre Congrès archéologique, l'on pourrait, afin de s'en faire une idée, la peindre, ainsi qu'on le fit à Bruxelles en 1880 du Temple des Augustins (ancienne poste); elle ne pourrait y perdre, car elle est en vilaine pierre bleue et en fonte! On remplacerait les bustes enlevés par leur simulacre.

Ne pensez-vous pas que l'œuvre ainsi rétablie aurait un succès et que d'enthousiasme on pourrait en espérer la restitution de notre Conseil Communal?

Comme retour à l'architecture polychrome, faut-il citer Berne et la Suisse, Francfort et l'Allemagne, et ce qu'à Bruxelles on a fait de la Grand'Place?

Devrons-nous toujours nous laisser devancer par nos frères fla-

mands et par l'Etranger? La foi nous manque et nous avons cependant des choses admirables qu'on apprécie ailleurs et que nous semblons ignorer.

Je termine en faisant le vœu de voir maintenir intacte notre vieille Place du Marché, de la compléter même, et je proteste avec tous les artistes contre l'architecture officielle dont on nous menace et que des exemples trop proches nous font redouter.

Recevez, je vous prie, Messieurs, mes salutations distinguées.

Paul JASPAR.

ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES

Les pièces représentées ci-dessous font partie des collections particulières de M. M. De Guydt qui nous a très obligeamment permis de les reproduire ici ⁽¹⁾.

La première (fig. 1) est un disque perforé, en roche schisteuse, trouvé à Tourinne-la-Chaussée. La seconde (fig. 2)



Fig. 1.



Fig. 2.

est un anneau en grès verdâtre provenant du gisement néolithique de Bousalle.

(1) Les clichés de ces pièces, d'une grande rareté, ont été communiqués par la *Société d'anthropologie de Bruxelles*.

La troisième (fig. 3) est une hachette ornementale ou symbolique formée d'un caillou de quartz poli ; elle a été

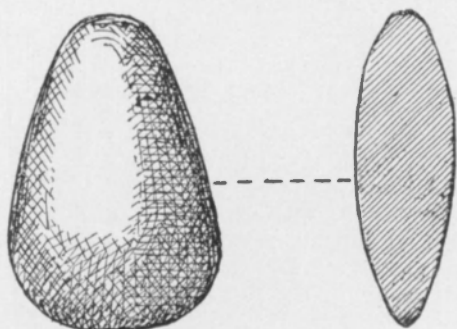


Fig. 3.

trouvée à la surface des champs sur le territoire de la commune de Tinlot, province de Liège.

F. V.

PLACE SAINT-LAMBERT

La tranchée ouverte le long de la Société militaire n'a pas donné les résultats qu'on aurait pu attendre. Si l'on a retrouvé, dans le prolongement où les plaçait notre plan de l'an dernier, les deux grosses murailles de la Cathédrale de 1185, par contre il n'y avait nul vestige de murs romains. Toutefois, dans les déblais, il y avait de nombreux fragments de tuiles, de rondelles d'hypocauste et même une rondelle tout entière ; en outre, assez bien de tessons de poteries dont quelques-uns intéressants.

La découverte la plus importante est sans contredit celle de deux petites murailles de 45 centimètres d'épaisseur et distantes l'une de l'autre de 15 m. 70. Elles étaient d'un travail rudimentaire, de grès mal cimenté, ne se rapprochant ni du bel appareil des murailles romaines, ni de la solide construction de celles de la Cathédrale. Une constatation qui a son importance, c'est que la mosaïque exhumée l'an dernier se trouvait juste dans l'axe de ces murailles dont la direction, d'ailleurs, ne répond nullement à celle des murailles de la Cathédrale. Entre ces petits murs et au même niveau que l'an

passé, on a retrouvé à maintes reprises par fragments, le dallage de la mosaïque. A notre avis, il s'agirait là d'une très ancienne construction, peut-être contemporaine de saint Hubert; en tous cas antérieure au dallage de Notger que l'on voyait à 0^m.35 en dessous du sol, tandis que le dallage de la mosaïque ne se rencontrait qu'à 0^m.75 du sol. Ces murailles, de mauvais appareil, ne pouvaient, nous semble-t-il, ni être bien élevées, ni être capables de supporter une lourde toiture soit de plomb, soit de tuiles, et nous sommes assez d'avis que ce pourraient être les fondations d'une église en bois, type qui, sans doute, a été, dans le principe, plus commun qu'on ne pourrait le penser.

Un sarcophage, orienté presque N.-S., la tête vers le nord, a été découvert à 2 mètres de profondeur. C'est jusqu'à présent, celui qui a été rencontré le plus bas; le plus « enterré » jusqu'ici, avait été trouvé à 1 m. 30. Le fond du sarcophage était à 2 m. 64. Cette sépulture, monolithe à couvercle évidé trapézoïde, avait reçu les corps de plusieurs personnes. Elle était remplie d'ossements et renfermait plusieurs crânes. Située au pied d'une des grosses murailles de la Cathédrale de 1185, elle avait été, comme d'autres, découvertes l'an dernier, légèrement écornée par les constructeurs de ce monument.

Dans les couches inférieures de la tranchée, on a retrouvé le limon épais constaté dans le fond de cabane préhistorique et sous celui-ci quelques silex, éclats ou même fragments taillés.

Vers le bas de la place, en face du Drapeau belge, des murailles, des fragments de construction, fort mal aisés à identifier; des ossements provenant apparemment du cimetière de N.-D.-aux-Fonts; quelques poteries assez réduites ont aussi été retirées du sol. Vers le haut de la place, on est entré dans les sous-sols des habitations qui bordaient le sud de la place du Vieux-Marché.

Eug. POLAIN.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 FR. 50 PAR AN | pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 25 | pas membres de l'Institut

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège

Séance du 31 janvier 1909

Présidence de M. Julien Fraipont, vice-président.

COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 10 h. 35.

32 membres sont présents: MM. Julien Fraipont, vice-président; L. Renard-Grenson, secrétaire; J. Servais, conservateur-adjoint; F. Vercheval, secrétaire-adjoint; MM. M. De Puydt, E. Brahy-Prost; G. Ruhl, baron W. de Crassier, Dr J. Simonis, M. Lohest, J. Brassinne, F. Hénaux et E. Polain, membres effectifs; MM. L. Halkin, C. Haulet, G. Rasquin, J. Hamal-Nandrin, J. Plomdeur, F. Sacré, A. Bouhon, E. Couvreur, Dr E. Delsaux, F. Magnette, H. Servais, G. Ghilain, V. Rubbers, abbé J. Coenen, J. Dabin-Boseret, C. Simonis, Dr B. Wibin, H. Gourdet et J. Pirlet, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés: MM. de Buggenoms, Dr J. Alexandre, Fl. Pholien et J. Closon.

Lecture du procès-verbal de la séance de décembre 1908 et correspondance. — M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre, qui est approuvé sans observations, et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire annonce que l'impression du second fascicule du tome XXXVIII du *Bulletin* avance régulièrement.

Articles pour le Bulletin. — MM. Ed. Brahy-Prost, J. Brassinne et E. Polain font rapport sur le travail de M. A. Body, intitulé LES COUTEAUX DE SPA et en proposent la publication. Adopté.

M. le Secrétaire présente:

a) de la part de M. le Dr Tihon, qui en est l'auteur, le manuscrit d'un travail intitulé: DOCUMENTS INÉDITS CONCERNANT LES LA MARCK (XV^e SIÈCLE). Sont nommés rapporteurs: MM. E. Poncelet, L. Lahaye et J. Brassinne.

b) un mémoire de M. J. Pety de Thozée, ayant pour titre: LE POÈTE LIÉGEOIS HENRI DE WALEF. MM. St. Bormans, Dr J. Alexandre et Jos. Demarteau sont chargés d'examiner ce travail.

Communication de M. L. Renard-Grenson: PRÉSENTATION D'UNE COLLECTION D'ANTIQUITÉS BELGO-ROMAINES ET FRANQUES.

M. le Président remercie M. L. Renard-Grenson de son instructive communication et insiste sur le grand intérêt que présente ce bel ensemble d'antiquités pour le Musée de Liège. En présence de l'impossibilité dans laquelle l'Institut se trouve d'acquérir ces objets, il fait appel au mouvement et à la générosité de certains membres pour aider la Société à conserver au pays de Liège cette collection (Applaudissements).

Election de deux membres effectifs. — MM. J. Hamal-Nandrin et G. Rasquin sont élus, à l'unanimité, membres effectifs.

Présentation et nomination de nouveaux membres associés. — MM. Jos. Remouchamps, J. Body, J. Dumont, A. Collard, H. Germain-Jehotte, Dr A. Hogge, H. Dupont, H. Chadoir fils, G. Dalmagne, E. Guérette-Douxchamps, C. Leclère, E. Jacquemotte, P. Faider, H. Arnold, Ch. Demany, baron Ivan de Radzitzky-d'Ostrowick, P. Dieudonné, J. Mouton, F. Hennet et A. Lobet, sont élus à l'unanimité membres associés.

Affaires diverses. — M. F. Hénaux présente à l'assemblée un grand trépied pliant, un candélabre et une lampe en bronze, provenant d'une tombe belgo-romaine, fouillée par lui dans le Condor (Applaudissements).

M. le Président annonce que des dons importants ont été faits au Musée depuis la dernière séance: savoir une collection de monnaies romaines, offerte par M. le Dr Alexandre; un grand tableau du peintre liégeois Ramey, donné par M. Ed. Brahy-Prost pour l'une des salles du Musée Curtius et une série d'antiquités préhistoriques, offerte par M. M. De Puydt.

De chaleureux remerciements sont votés aux donateurs.

La séance est levée à 12 h. 15.

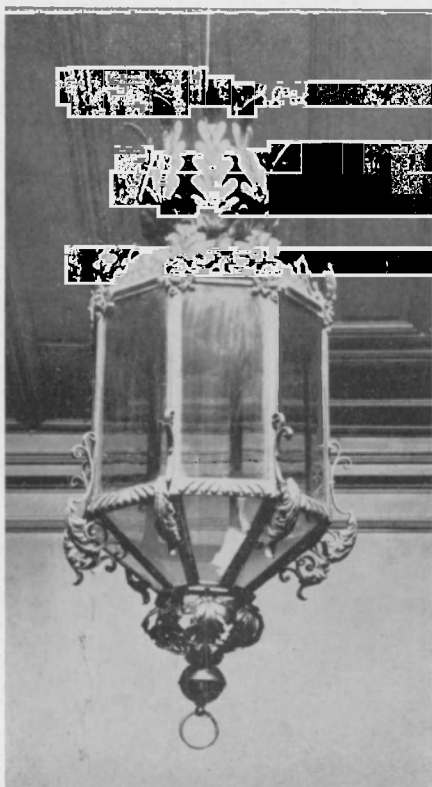
INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE

XXX. — LANTERNE DE VESTIBULE DU PALAIS

DES PRINCES-EVEQUES

P ARMI les nombreux objets et débris retrouvés dans les combles de l'ancien palais des princes-évêques (1) de Liège, se trouvait la belle et grande lanterne de vestibule reproduite ci-après.



De forme octogonale et mesurant 1 m. 45 de hauteur et 0 m. 65 de diamètre, cet appareil, qui orne actuellement la salle des séances de l'Institut archéologique, est un beau spécimen du luminaire liégeois du style Louis XIV.

Le corps principal, formé de huit pans réguliers, est surmonté d'une couronne formée de palmettes légèrement divergentes à leur partie supérieure et très finement découpées.

Aux joints de dessus de chaque pan

(1) On a notamment découvert dans ces greniers, différents objets de valeur, notamment de belles tapisseries, qui furent utilisées pour décorer les locaux du Gouvernement provincial, ainsi qu'une ancienne porte massive en chêne sculpté, qui daterait du règne d'Erard de La Marck et que conserve notre Musée.

se trouve appliquée une tête de faune grimaçant, sorte de masque aux traits saillants; chaque pan est en outre orné, indépendamment de godrons en relief, d'un rinceau à feuilles d'acanthé, qui semble supporter le soubassement. Le culot est formé, comme la couronne supérieure, de palmettes recourbées et se termine par un anneau.

Ce type de lanterne en cuivre doré paraît être de fabrication et de composition locales, car nous n'en trouvons pas trace dans l'histoire du luminaire français, et ses lignes relativement sobres n'accusent point la facture d'une œuvre allemande. Les vitres sont en verre verdâtre et le système d'éclairage est la chandelle, la fumeuse et primitive chandelle de l'époque.

On admirera l'élégance de forme de cette lanterne en même temps que l'extrême bon goût avec lequel sa décoration a été traitée; d'après la tradition, cette lanterne était, lors de l'entrée des républicains à Liège, en 1794, suspendue dans le vestibule conduisant de la première Cour dans les appartements que le prince occupait, dans la première galerie du côté de la rue Sainte-Ursule. M. le docteur Alexandre, le conservateur en chef de notre Musée, de qui nous tenons ces renseignements, a bien voulu nous signaler, d'autre part, que cette lanterne, retrouvée à l'état de nombreux fragments, a été restaurée telle qu'on la connaît aujourd'hui sous la direction de feu Jules Helbig.

Elle aura sa place tout indiquée dans l'un des vestibules de notre nouveau Musée, à la maison Curtius.

Florent PHOLIEN.

Note sur la seigneurie de Lummen (droit brabançon) au début du XVII^e siècle.

La seigneurie de Lummen, sous l'ancien régime, comprenait non seulement le village actuel de Lummen, mais les localités de Linckhout, Coursel et Schuelen. Les comtes de Looz (1) possédaient les droits de souveraineté sur la

(1) Les princes-évêques de Liège étaient devenus comtes de Looz en 1361.

plus grande partie de la seigneurie, sur les trois quarts; le duc de Brabant les exerçait sur le dernier quart restant.

L'histoire, compliquée d'ailleurs, de cette seigneurie, n'a pas encore été faite. Toutefois, on trouvera quelques renseignements utiles dans le *Mémoire historique...* de de Corswarem (1) ainsi que dans l'*Histoire de la Maison de La Marck*, du baron de Chestret, une branche des La Marck ayant été, pendant plusieurs siècles, seigneurs de la partie lossaine de Lummen qu'ils tenaient en fief des princes-évêques de Liège (2).

La présente notice a simplement pour but, de faire connaître un petit détail inédit, qui intéresse cette section de Lummen, qui dépendait du Brabant. Ce détail est emprunté à deux ordonnances des archiducs Albert et Isabelle, l'une du 15 mai 1604, l'autre du 15 novembre 1606, toutes deux transcrites dans un registre aux œuvres de Lummen (3).

En 1603, paraît-il, le comte Robert de la Marck (4), comte de Manderscheidt, qui possédait comme fief lossain les trois quarts de la seigneurie de Lummen, voulant arrondir son domaine, fit offrir aux archiducs une somme de 15.000 florins (5), à la condition de lui céder cette partie de Lummen, qui dépendait du Brabant. Les gens de Lummen (partie brabançonne) ayant eu vent de ce projet d'aliénation, s'en inquiétèrent grandement. Etre aliénés du Brabant, c'était à la fois pour eux perdre leurs privilèges et se voir soumis à des impositions auxquelles ils étaient soustraits en tant que sujets brabançons (6). D'autre part, ils se rappelaient avoir, auparavant déjà, été inféodés à un comte de La Marck (7) et

(1) Cf. pp. 258 et suiv.

(2) Cf. pp. 193 et suiv. et *passim*.

(3) Cf. Lummen, *œuvres* (droit de Brabant). Anno 1611—1616, n° 99, f° 251 bis et suiv. Archives de l'Etat, à Hasselt.

(4) En réalité, il s'agit de Philippe de La Marck. — Cf. dans DE CHESTRET. *ouv. cité*. p. 222—224, la notice sur ce personnage turbulent.

(5) La seconde ordonnance des archiducs dit 16000 ou environ.

(6) Notamment le *pontgelt* (avec ici, je pense, le sens de droit sur la vente de biens immeubles) et les *peerts keuren* (droit de mortemain qui s'acquittait par la livraison d'un cheval).

(7) J'ignore quand a eu lieu cette inféodation.

ils avaient alors tellement pâti qu'ils avaient racheté le droit d'être à nouveau rattachés au Brabant. Aussi n'hésitèrent-ils pas à faire à leurs souverains des contre-propositions et ils leur offrirent une somme de 5000 florins, la moitié payable comptant, la moitié après un délai de six mois; ils s'engagèrent en outre à doubler la somme qu'ils versaient annuellement à la Chambre des comptes, c'est-à-dire à payer chaque année 120 florins du Rhin, au lieu de 60 auxquels ils étaient antérieurement astreints. En même temps, ils demandaient le renouvellement des privilèges qui leur avaient été concédés par Philippe le Bon, le 22 juin 1430, puis confirmés par l'empereur Charles-Quint, le 31 juin 1536, ainsi que la promesse de ne pas être aliénés du Brabant sans leur consentement.

Leurs propositions furent acceptées. Il s'agissait maintenant de trouver la somme promise; ils empruntèrent. Puis il fallut rembourser les créanciers, c'est ce qu'ils firent, ayant obtenu des archiducs de pouvoir lever un impôt sur leurs terres, leurs bois, leurs maisons. Chaque *halster* (1) de terre, notamment fut taxé à 20 sous.

A. HANSAY.

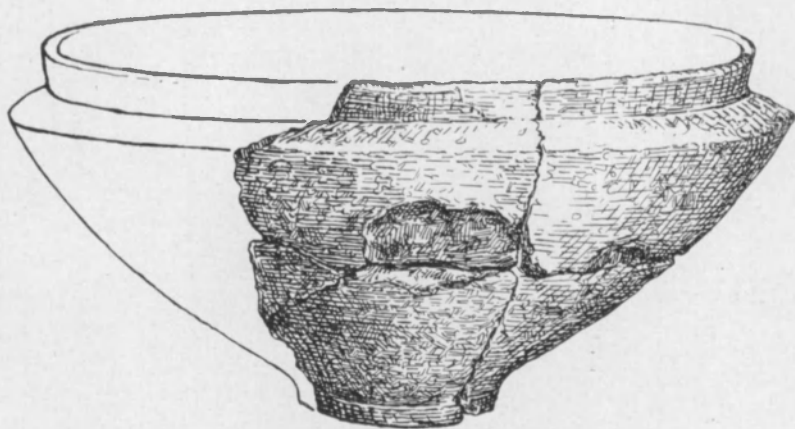
VASE PROTOHISTORIQUE D'OMAL

Nous donnons ci-dessous la reproduction (2) d'un joli vase en terre noirâtre, découvert à Omal en 1906, au milieu des restes d'un foyer, à 250 mètres des sépultures de l'âge du fer signalées dans la sablière Ferrette (3). Cette pièce rare, qui fait aujourd'hui partie des collections de M. Marcel De Puydt, est d'une véritable élégance de forme; elle est intéressante au point de vue de l'étude des origines de la céramique dans notre province, et elle mérite de retenir l'attention, d'autant plus qu'au pays de Liège, les poteries

(1) Le *halster* était une mesure de grains avec laquelle il était possible d'ensemencer environ le quart d'un bonnier.

(2) Le cliché a été obligeamment prêté par la *Société d'anthropologie de Bruxelles*.

(3) Au sujet de ces découvertes, voyez le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XXVI (1907).



Hauteur: 0 m. 065. — Diamètre à l'orifice: 0 m. 13.
Diamètre du fond: 0 m. 035.

provenant d'emplacements habités protohistoriques sont beaucoup moins connues que les urnes provenant des nécropoles.

F. V.

NOS COLLECTIONS

Tandis que les derniers travaux d'appropriation intérieure des diverses salles de la Maison Curtius s'achèvent, il n'est pas sans intérêt de consigner ici dans quelles proportions inaccoutumées nos collections se sont accrues, surtout en ces deux derniers mois.

C'est tout d'abord M. Ed. Brahy-Prost, qui a fait don à la ville de Liège, pour notre Musée, d'une belle toile du peintre liégeois Jean Ramey (XVII^e siècle); ce tableau, intéressant à plus d'un titre et qui représente la guérison d'un boiteux par les apôtres Pierre et Paul, ornera le dessus de cheminée de l'une des salles de notre futur local.

C'est ensuite M. M. De Puydt qui a offert à la ville, pour notre section préhistorique, des séries d'antiquités néolithiques, provenant de trouvailles faites par lui sur le territoire de la commune d'Omal.

De leur côté, MM. A. et J. Mouton ont consenti à se dessaisir en faveur de notre Institut, d'une remarquable cruche en grès, d'un type très rare, découverte à Liège, rue des Carmes.

En janvier dernier, d'autre part, l'occasion se présentait pour nous d'acquérir une importante collection d'antiquités belgo-romaines et franques, trouvées aux environs de Tongres.

Le manque de ressources de notre Société allait faire renoncer à tout espoir d'achat lorsque, sur l'initiative de M. de Buggenoms, un groupe d'amis du Musée s'est interposé pour aplanir les difficultés pécuniaires.

Aujourd'hui, grâce à la libéralité de MM. Brahy-Prost, N. Capelle, M. Chizelle, de Buggenoms, J. E. Demarteau, M. De Puydt, baron de Sélys-Longchamps, J. Fraipont, M. Lohest, Fl. Pholien, G. Rasquin et G. Ruhl, nos collections ont pu s'enrichir d'emblée de plusieurs centaines d'objets d'un réel intérêt, parmi lesquels plusieurs méritent une mention spéciale. Nous signalerons notamment un très intéressant petit vase en bronze, en forme de buste humain, une série de belles fibules franques, une collection de bracelets en bronze, une vingtaine de belles verreries franques, une centaine de poteries diverses, etc.

Il faut féliciter et remercier ces « amis du Musée » de leur grande générosité et du bel exemple qu'ils viennent de donner.

L. R.

PETITE CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE.

Congrès archéologique et historique de Liège. — Les adhésions continuent à affluer au Secrétariat Général; à l'heure actuelle il y en a près de neuf cent cinquante! Les Liégeois sont cependant les derniers à souscrire. Il faut néanmoins qu'ils s'y décident en grand nombre car le Congrès présente, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie liégeoises, une importance capitale.

Le Comité exécutif vient de faire commencer l'impression des publications provisoires; avis aux retardataires, car une fois le chiffre du tirage arrêté, il sera difficile au Comité de garantir encore les susdites publications aux souscripteurs tardifs.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 FR. 50 PAR AN | pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 25 | pas membres de l'*Institut*

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège

Séance du 28 février 1909

Présidence de M. Julien Fraipont, vice-président.

COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 10 h. 35.

42 membres sont présents: MM. Julien Fraipont, vice-président; L. Renard-Grenson, secrétaire; Fl. Pholien, trésorier; J. Servais, conservateur-adjoint; F. Vercheval, secrétaire-adjoint; MM. M. De Puydt, G. Rühl, Dr J. Simonis, baron de Sélys-Fanson, J. Brassinne, Eug. Polain et Dr J. Grenson, membres effectifs; MM. C. Haulet, Dr G. Jorissenne, baron M. de Sélys-Longchamps, J. Hamal-Nandrin, L. Ledru, J. Plomdeur, F. Sacré, L. Baar-Léchat, A. Bouhon, E. Masson, Edm. Couvreur, M. Cloes, F. Smaelen, F. Magnette, H. Servais, L. Leenaers, G. Ghilain, V. Rubbers, A. Baar-Magis, J. Pirlet, F. Ledent, L. Jamin, F. Hennem, A. Lobet, J. Dumont, P. Faider, J. Mouton, P. Dieudonné, Ch. Demany, baron I. de Ratzitzki, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés: MM. Dr J. Alexandre, E. Brahy-Prost, de Buggenoms, Th. Gobert, G. Rasquin, J. Closon et Dr B. Wibin.

Lecture du procès-verbal de la séance de janvier 1909 et correspondance. — M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier, qui est approuvé sans observations, et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire annonce que l'impression du second fascicule du tome XXXVIII du *Bulletin* se poursuit régulièrement.

Articles pour le Bulletin. — M. le Secrétaire donne lecture des rapports déposés par MM. E. Poncelet, L. Lahaye et J. Brassinne, sur le travail de M. le Dr Tihon, intitulé : *Documents inédits concernant les La Marck et l'évêque Jean de Hornes.* — L'impression de ce mémoire est votée.

Communication de M. J. Brassinne: L'ARGENTERIE ET LA POTERIE D'ÉTAÏN DANS L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE.

M. le Président remercie chaleureusement M. J. Brassinne de son intéressante communication (Applaudissements).

Rapport du Secrétaire sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1908. — M. le Secrétaire donne lecture de son rapport dans lequel il passe en revue les principaux faits qui ont marqué en 1908 la vie tant morale qu'intellectuelle de l'Institut.

Rapport du Trésorier sur la situation financière. — M. le Trésorier donne lecture de son rapport.

M. le Président remercie les deux rapporteurs et propose l'impression de leurs rapports. Adopté (*Applaudissements*).

Présentation et nomination de nouveaux membres associés. — MM. L. Mélotte, L. Bécasseau, L. Marcin, H. Hirsch, G. Le Brun, D. Gérard, A. Maretta et J. Pirlet, sont élus, à l'unanimité, membres associés.

Affaires diverses. — MM. J. et A. Mouton font don d'une cruche en grès du haut moyen âge, trouvée rue des Carmes.

M. M. De Puydt offre, de la part de M. Jean Baudouin-André de Grivegnée, un chandelier gothique en laiton, exhumé rue Cralle à Grivegnée; il remet aussi, pour la bibliothèque, un exemplaire de sa brochure intitulée: LES EMBLEMES D'HABITATIONS PROTOHISTORIQUES DE LA BRUYÈRE DE NEERHAEREN.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

La séance est levée à midi vingt.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE

XXXI. — SAINT DOMINIQUE RECEVANT LE CHAPELET DES MAINS
DE LA VIERGE MARIE, par Jean-Gilles DELCOUR.
(Eglise de Jupille)

J'AI publié, l'an dernier, une description du portrait de Jean Delcour par son frère (1) et j'ai annoncé, à la fin de mon article, que je venais de retrouver deux œuvres

(1) *Chronique archéologique du pays de Liège*, 3^{me} année, 1908, p. 94 et suiv.

du maître; l'une, depuis lors, a été soigneusement revernie par M. Jamin, à l'initiative de M. le curé de Chênée; l'autre exige la même réparation. En attendant que j'en fasse ici l'étude détaillée, je donne une reproduction d'un troisième tableau que j'ai découvert en l'église de Jupille (1), ornant l'autel de la nef gauche; il y est bien conservé et l'éclairage latéral permet de l'admirer à toute heure du jour. C'est une toile qui mesure 2 m. 12 de hauteur sur 1 m. 42 de largeur.

La Vierge, portée sur des nuées où voltigent des anges, et le pied gauche appuyé sur un croissant, est vêtue d'une robe blanche à reflets bleuâtres, serrée à la taille par une ceinture étroite et terminée au-dessus des seins par une large dentelle au milieu de laquelle est fixé un bijou de pierre fine. Elle porte un manteau bleu d'outremer qui, de la tête, descend jusqu'aux chevilles et s'étale sur le giron; un léger galon d'or le borde avec élégance. Les ombres seules y sont indiquées en tons noirs et bien fondus.

Une couronne d'étoiles en or assez massif est suspendue autour de la tête.

La figure est pâle, douce et jeune; ses traits sont réguliers, corrects et dessinés à la terre d'Ombrie; quelques reflets bleus du manteau rendent le modelé transparent.

Les mains et les pieds nus sont d'un dessin exact et élégant; leur tonalité rappelle un peu celle du visage.

La Vierge tend, de la main droite, un chapelet à saint Dominique, tandis que sa main gauche retient l'Enfant Jésus qu'elle porte assis sur sa cuisse gauche. L'Enfant est gracieux, bien proportionné, comme chez les peintres italiens de la Renaissance; sa chair rosée a des modelés de laque et de terre de Siègne, délicats et fondus; des blancs nacrés et des bleus discrets complètent le charme de ce petit corps dodu et vivace. Le visage qui a souffert des injures du temps, est plus souriant que beau. Les cheveux châtain clair sont

(1) Dans cette même église, j'ai retrouvé le grand tableau de J.-B. Coclers (signé) que Jules Helbig croyait perdu. *Jésus guérissant l'aveugle-né*; un *Christ en croix* d'Erasmus Quellyn, selon toute vraisemblance, où Rubens figure sous le froc d'un franciscain, œuvre admirable, où le pinceau fougueux et pathétique de Rubens semble se manifester; une *Nativité*, de Honthorst peut-être; une *Vierge byzantine*, d'un auteur inconnu, et une *Descente de Croix* du XVI^e siècle. On y voit aussi un *Ange gardien* de Jean Delcour et un saint Augustin du XV^e siècle.

bouclés autour d'un front bombé. Jésus présente aussi de la droite un chapelet à saint Dominique, tandis qu'il en reçoit de la main gauche un autre, à grains volumineux, que lui tend un ange voltigeant derrière lui.

Les anges sont tous charmants, un surtout, qu'on aperçoit entièrement et qui tient de la droite une couronne de roses blanches. Ceci rappelle l'origine du rosaire, Grégoire de Naziance ayant proposé de changer la couronne de fleurs dont on ornait la tête de la Vierge Marie en une couronne de prières; *rosarium* en latin signifiait plant de roses, puis il désigna une couronne de ces fleurs. Saint Dominique, au XIII^e siècle, ayant imploré le secours de Marie pour ramener l'ordre et la pureté dans l'Eglise, établit l'usage régulier du rosaire, triple chapelet dont les 15 gros grains s'appellent roses. Pie V institua la Fête du Rosaire et Grégoire XIII la fixa, après 1571, au premier dimanche d'octobre. Une confrérie du saint Rosaire a été instituée par le fondateur de l'ordre des Dominicains.

Il y a huit anges dont un adolescent, assis sur une marche du temple, devant lequel la scène se passe, les ailes éployées, comme s'il venait de s'y poser. Il parle avec un angelet qui, debout à sa gauche, égrène un chapelet de l'ancien genre où les grains se déplacent largement sur le cordon d'enfillement à mesure des prières. L'ange assis porte une chape rouge brochée d'or et d'argent, tout ornée de cabochons; il tient dans son giron une collection de chapelets.

Saint Dominique, en habit de son ordre, robe blanche et manteau noir, est agenouillé devant la Vierge. On voit près de lui un globe de verre surmonté d'une croix, image de la terre christianisée, et un chien qui porte entre ses dents un flambeau allumé; c'est en souvenir d'un songe, regardé comme symbolique de sa foi ardente, que fit sa mère, Jeanne d'Aza alors qu'elle était enceinte de lui. Il est peint en tons plus chauds que les autres personnages et, sans aucun doute, d'après nature. Est-ce un dominicain qui a posé? C'est fort probable; sur le crâne chauve et très individualisé, la couronne monacale de cheveux ne se rejoint pas à la région supérieure et elle est reportée en totalité fort en arrière, le front étant dégarni jusqu'à la ligne des oreilles; tête de dominicain donc et d'un homme bien déterminé. Ses cheveux



**SAINT DOMINIQUE RECEVANT LE CHAPELET DES MAINS DE LA
VIERGE MARIE, par Jean-Gilles DELCOUR.**

raréfiés sont noirs; la barbe est d'un châtain foncé, courte comme la moustache. Le nez aquilin, les yeux bruns, la bouche assez grande et entr'ouverte ont un caractère à demi rural. L'expression dévote est assez marquée. La main droite est placée sur le cœur avec piété et la gauche reçoit le chapelet offert par la Vierge.

Une dominicaine, tenant de la droite un crucifix attaché à une tige de lys, fait peut-être allusion par sa présence à l'*ordre du Collier céleste du saint Rosaire*, fondé par Anne d'Autriche pour cinquante filles nobles. La main gauche exprime la dévotion en appuyant des doigts gracieux et effilés sur la poitrine inclinée.

À côté, un pape en tiare, à figure sévère, le nez en bec d'aigle, le menton énergique, représente Pie V ou Grégoire XIII; mais les portraits connus de ces pontifes ne répondent point à celui que nous voyons ici; il en est de même du cardinal au visage empourpré, son voisin de gauche. Je ne suis parvenu à identifier ni ces détails, ni le prêtre en bonnet diaconal, ni le vieillard nu-tête, ni le personnage couvert d'une toque noire et large qui complètent le groupe.

L'atmosphère manque de limpidité et de profondeur. Le monument qu'on aperçoit partiellement, offre des colonnes d'un gris bleuâtre, appartenant au style corinthien.

Tous les caractères de ce tableau concordent avec ceux que l'analyse dégage des autres œuvres de Delcour (voy. ceux que j'ai cités et le *Martyre de saint Laurent* à Saint-Martin de Liège). La gamme générale en est bleu grisâtre; les blancs sont bleuâtres; aucun blanc pur ne s'isole dans les vêtements ou ailleurs. Le modelé, les plis de ces blancs sont obtenus par un mélange de terre de Sienne brûlée et de bleu, avec addition variable de blanc.

Le modelé des chairs est bistré; les ombres sont fondues avec délicatesse.

Les figures sont bien dessinées et généralement individualisées; les anges ont des visages et des corps d'enfant. Toutes les têtes sont bouclées, blondes ou châtain clair. Les ailes ont des plumes grises. Les yeux ont des iris bleus, jaunâtres ou brunâtres, variés par conséquent.

Tous les mouvements des personnages sont gracieux; les mains sont typiques à cet égard.

L'esthétique et le concept de la composition rappellent les écoles de Rome et de Florence; une préoccupation de symbolisme se manifeste clairement. Il y a plus de science que d'inspiration dans les groupements, dans l'harmonie des couleurs et dans l'expression des sentiments. Néanmoins, les qualités et les tendances de l'auteur forment un ensemble qui n'appartient à aucune autre personnalité que Jean-Gilles Delcour.

Je dois des remerciements à M. le curé Pommée qui m'a facilité de la manière la plus obligeante l'étude de ce tableau sur lequel il ne possède aucun document écrit. N'est-ce pas une heureuse épave du couvent des Dominicains où les peintres du XVII^e siècle étaient représentés par un grand nombre d'œuvres importantes?

G. JORISSENNE.

LA PLACE DU MARCHÉ

Après l'intéressante lettre de M. l'architecte Paul Jaspar, que nous avons publiée dans le numéro de la *Chronique*, l'Institut a reçu de l'un de ses nouveaux membres M. Fern. Hennet, la très judicieuse lettre que voici :

Liège, 23 février 1909.

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir examiner s'il n'y aurait pas lieu de tenter de rendre à la place du Marché son caractère primitif, en faisant réfectionner les façades des anciennes maisons et en les rendant telles qu'elles étaient au début.

Le Conseil communal pourrait accorder des primes aux propriétaires qui consentiraient à effectuer ces réparations et je suis persuadé que si l'on pouvait obtenir un mouvement dans ce sens, notre vieille place du Marché, si caractéristique, prendrait une physionomie toute particulière.

La maison du *Tourteau d'Or*, appartenant jadis à Jean Hennet, marchand bourgeois de Liège, relevant du bon métier des cordonniers, comprenait les trois premiers numéros actuels de la place du Marché. D'après une inscription sur l'acte de vente sur parchemin que je possède, Jean Hennet l'avait achetée le 6 février 1604. C'est là que sont nés vraisemblablement les bourgmestres Jacques Hennet, né à Liège le 25 décembre 1606, et son frère Wathieu Hennet, né à Liège le 26 mars 1611.

Le premier fut élu bourgmestre en 1649 et le second en 1648.

On pourrait placer sur cette maison, ancien *Tourteau d'Or*, une plaque rappelant ces faits, ce qui la rendrait intéressante au point de vue archéologique et historique.

Ci-joint : 1^o copie de l'acte d'achat de cette maison par Jean Hennet, le 6 février 1604; 2^o copie d'un passage extrait des *Rues de Liège*,

par M. Th. Gobert et un crayon généalogique concernant Jean-Jacques et Wathieu Hennet (1).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Fern. HENNET.

A Monsieur le Président de l'Institut archéologique liégeois.

On ne saurait qu'applaudir aux idées émises par M. Hennet; elles méritent d'être prises en sérieuse considération. La proposition de faire accorder par le Conseil communal une prime aux propriétaires des maisons de la place du Marché, qui consentiraient à en restituer les façades dans leur état primitif, est particulièrement digne de retenir l'attention; il faut souhaiter qu'elle trouve quelque écho auprès de nos édiles communaux.

L. R.

UNE VUE DE LIÈGE EN 1685

L'aspect si pittoresque de Liège a fréquemment tenté les dessinateurs et les graveurs. C'est par dizaines que l'on compte ces « prospects » de notre cité (2). Quelques-uns atteignent des dimensions considérables: telle la vue dessinée par Gilles Maréchal, portant la date de 1618 et qui ne mesure pas moins de 2 m. 05 de longueur sur 0 m. 40 de hauteur.

La vue que nous reproduisons ici (3) peut, au contraire, être comptée parmi les plus petites: l'original ne mesure, en effet, que 0 m. 115 de longueur sur 0 m. 057 de hauteur (4).

Cette vue figure dans un ouvrage in 8°, intitulé: *Ausführliche und Grundrichtige Beschreibung des ganzen Rheinstroms, darinnen klärlich enthalten, wo, wie, und welcher Gestalt selbiger entspringe....* et qui parut à Nu-

(1) Ces intéressantes annexes ont été déposées dans les archives de la Société. L. R.

(2) Sur les anciennes vues de Liège, cf. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXI (Table des Matières des volumes I à XXX) s. v^o Plans et vues gravés.

(3) D'après un exemplaire appartenant à la Bibliothèque de l'Université (Fonds Wittert. Acquisitions).

(4) L'original porte le mot *Luttich* à peu près au milieu de la partie supérieure.

remberg, chez Christoff Riegels et Andreas Kuorzen (1) en 1685.

Il est possible que cette vue n'ait pas été prise directement sur les lieux, mais soit la copie d'une autre planche; en tous



cas, elle donne la physionomie de la ville telle qu'on l'apercevait des hauteurs de Saint-Gilles. J. B.

PETITE CHRONIQUE. ARCHEOLOGIQUE.

Place St-Lambert. — Les travaux entrepris place Saint-Lambert pour assurer la conservation de l'hypocauste découvert au cours des mémorables fouilles de 1907, sont sur le point d'être achevés.

Le Bureau de l'Institut archéologique a visité les travaux le dimanche 4 avril, sous la conduite de M. l'ingénieur Paul Lohest. Ces Messieurs se sont déclarés très satisfaits de l'état d'avancement des travaux, tout comme des grands soins avec lesquels ceux-ci ont été exécutés. Dans le vaste « hypogée », l'hypocauste apparaît complètement dégagé et, tout contre, restent mises à nu d'intéressantes murailles romaines ainsi que d'autres de la Cathédrale de 1185; on pourra, en outre, y voir, encore en place, une portion du « pavé rose » de l'époque de Notger.

Deux sarcophages demeurés *in situ* achèvent de donner à ce coin du sous-sol liégeois un intérêt particulier, que sauront apprécier les nombreux spécialistes qui se donneront rendez-vous en notre ville au mois d'août prochain, à l'occasion du Congrès archéologique.

Rendons hommage aussi à la compétence et au dévouement de M. l'ingénieur Pellegrin, du service de la voirie, qui s'est occupé, avec M. Paul Lohest, de la direction de ces importants travaux.

X.

(1) L'estampe se trouve à la page 916. Le titre de l'ouvrage est transcrit d'après A. Dejardin (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XIII (1879), p. 584).

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 FR. 50 PAR AN | pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 25 | pas membres de l'Institut

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège

Séance du 28 mars 1909.

Présidence de M. Julien Fraipont, vice-président.

COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 10 h. 35.

44 membres sont présents: MM. J. Fraipont, vice-président; L. Renard-Grenson, secrétaire; Fl. Pholien, trésorier; J. Servais, conservateur-adjoint; F. Vercheval, secrétaire-adjoint; MM. M. De Puydt, E. Brahy-Prost, Th. Gobert, G. Ruhl, baron W. de Crassier, baron R. de Sélys-Fanson, J. Brassinne, F. Hénaux, J. Hamal-Nandrin et Eug. Polain, membres effectifs; MM. C. Haulet, L. Halkin, Dr G. Jorissenne, J. Plomdeur, F. Sacré, A. Bouhon, A. Wauters, Edm. Couvreur, M. Cloes, F. Magnette, P. Duvivier, E. Masson, N. Capelle, H. Servais, Dr F. Bidlot, L. Leenaers, J. Closon, H. Joris, abbé J. Coenen, J. Pirllet, Dr B. Wibin, L. Rigo, F. Hennet, A. Lobet, E. Guérette-Douxchamps, Ch. Demany, baron I. de Radzitzky-d'Ostrowick, D. Gérard, membres associés ou correspondants.

Se sont excusés: MM. Dr J. Alexandre, G. Rasquin, de Buggenoms et E. Fairon.

Lecture du procès-verbal de la séance de février 1909 et correspondance. — M. le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance de février, qui est approuvé sans observation et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire annonce que l'impression du second fascicule du tome XXXVIII du *Bulletin* se poursuit régulièrement.

Articles pour le Bulletin. — Sur l'avis conforme des trois rapporteurs, MM. St. Bormans, Dr J. Alexandre et Jos. Demarteau, l'assemblée vote l'insertion au *Bulletin* du travail de M. J. Pety de Thozée, intitulée: *Le poète liégeois Henri de Walef (1661—1734)*.

Communication de M. l'abbé J. Coenen:

LES DEUX SORTIES DES LIÉGEAIS CONTRE L'ARMÉE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE, PRÈS DE LA PORTE SAINT-LÉONARD.

M. le Président remercie vivement M. l'abbé Coenen de son intéressante communication (Applaudissements).

Présentation d'un candidat pour une place de membre effectif. M. G. Kleyer, bourgmestre de la ville de Liège, est présenté comme membre effectif.

Présentation et nomination de membres correspondants. — MM. Julien Delaite, Dr G. Jorissenne et F. Magnette sont présentés comme membres correspondants et élus à l'unanimité.

Présentation et nomination de nouveaux membres associés. — MM. E. Du Bois, G. Lajot, E. Jamar, H. Polain, A. Laloux-Lelièvre, F. Fabri, G. d'Artet, Dr L. Weekers, E. Moreau, F. Loiselet et J. Hautvast, sont élus à l'unanimité membres associés.

Affaires diverses. — M. F. Hénaux présente un fer de lance provenant de Limet.

M. M. De Puydt annonce le dépôt par M. l'abbé V. Demarteau, du mobilier d'une tombe belgo-romaine à inhumation découverte à Celles et fait don d'une série d'antiquités romaines et franques trouvées à Tongres, Ombret, etc. — Des remerciements leur sont votés.

M. de Buggenoms est délégué au Congrès que la Société française d'archéologie organise à Avignon.

M. St. Bormans est désigné pour représenter l'Institut au sein de la Commission liégeoise pour l'étude des petites archives.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE

XXXII. — CHANDELIERS ZOOMORPHIQUES (Moyen Age).

1. Musée de l'Institut archéologique liégeois; 2. Collection de M. J. Brassinne.

EN terminant une précédente étude (1), nous faisons observer combien, d'une manière générale, il est difficile de dater avec quelque précision, les chandeliers zoomorphiques que le moyen âge nous a laissés.

(1) Voy. ci-dessus, pp. 15 et 16.

Cette observation, nous pourrions la répéter à propos des deux chandeliers de ce type que nous allons décrire.

Le premier est en laiton et a le mérite de nous être parvenu intact. Il a été trouvé, en 1890, dans le lit du Hoyoux à Huy et fait, depuis, partie du Musée de l'Institut archéologique liégeois (1). Il figure une sorte de chimère. La tête est celle d'un homme; le nez est très saillant et très large; les



yeux font saillie; les arcades sourcilières sont figurées par deux traits profonds; les oreilles, énormes, se présentent perpendiculairement à la tête. Quelques traits indiquent les cheveux, séparés par une ligne au milieu de la tête. Le cou, emprunté aussi au corps humain, relie cette tête bizarre à un

(1) M. De Puydt l'a signalé en note dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIII (1892), p. 421.

buste supporté par deux pattes projetées de côté, tandis que par derrière, le corps se profile en diminuant et se termine par la queue formant le troisième support de l'objet. Cette queue a une terminaison qui rappelle celle de la queue des poissons et est, en outre, pourvue de deux protubérances aiguës.

Le corps de la chimère est percé d'un trou dans lequel est engagée la partie inférieure d'une tige du même métal que le corps, terminée en pointe à la partie supérieure et sur laquelle se fixait la chandelle en cire. La partie de cette tige qui traverse le corps est amincie et aplatie sous le ventre de l'animal, de façon à avoir quelque jeu, mais sans toutefois pouvoir être enlevée. A peu près au tiers de sa hauteur, cette tige est munie « d'un plateau rectangulaire, dont les extrémités sont très relevées (1) ».



Il faut noter que les pattes de la chimère ont été fondues à part, puis rattachées au corps.

(1) Cfr J. DESTREE, *La dinanderie sur les bords de la Meuse. Notes et documents dans Congrès de Dinant : Compte-rendu*, t. II, Namur, 1904, pp. 790—791, qui décrit et reproduit un chandelier en forme de cerf, présentant une disposition analogue.

L'objet mesure environ 0 m. 13 de longueur et sa hauteur totale est de 0 m. 16.

Le second chandelier reproduit dans cette notice figure un cerf bramant. La tête est fort sommairement modelée et le corps aplati. L'original, en laiton, était creux et le dos était percé d'un trou dans lequel le porte-lumière était jadis fixé. Cet objet avait été acquis à Maestricht par un marchand de notre ville qui le céda à l'un de ses confrères, après en avoir exécuté fort habilement un moulage dont il existe de nombreux exemplaires en laiton. C'est sur un de ces moulages d'ailleurs très adroitement patiné, que notre cliché a été pris (1). La destinée actuelle de l'original ne nous est pas connue.

Joseph BRASSINNE.

LE CARILLON DE SAINT-BARTHÉLEMY

en 1787.

Comme on le sait, le carillon actuel de l'église Saint-Barthélemy appartenait, avant la Révolution, à l'abbaye du Val-Saint-Lambert; mais on ignore généralement que déjà, au XVIII^e siècle, l'ancienne collégiale possédait un jeu de cloches qui fut complété, en 1787, au moyen de vingt-trois cloches formant le carillon de l'abbaye de Saint-Gilles, sécularisée en 1786 (2).

Dès cette époque et même antérieurement, l'église Saint-Barthélemy avait un carillonneur en titre: Henri Berlo dit Sacré, qui se faisait entendre tous les dimanches et jours de fête.

En 1796, Saint-Barthélemy fut, par ordre du gouvernement de la République, dépouillé de ses cloches qui furent, soit fondues à la Monnaie, soit distribuées lors du rétablissement du culte en 1801, au hasard, à des églises qui n'en avaient pas.

C'est pour les remplacer que le préfet du Département de

(1) Ce moulage mesure 0 m. 11 de long et 0 m. 104 de haut.

(2) L'abbaye de Saint-Gilles fut sécularisée par le pape Pie VI, le 27 juin 1786 et réunie à l'église Saint-Jacques, ancienne abbaye qui venait également d'être sécularisée (Th. GOBERT, *Les Rues de Liège*, t. I, p. 93). Cependant, dès le 16 février 1786, des lettres de Joseph II confirmèrent la sécularisation de l'abbaye de Saint-Gilles (*Bulletin bibliographique de la Société d'Art et d'Histoire*, t. I, p. 44).

l'Ourthe, Desmousseaux, donna, en 1804, à l'église Saint-Barthélemy, devenue paroissiale, les cloches de l'ex-abbaye du Val-Saint-Lambert.

Voici le texte des contrats faits en 1787, entre le chapitre et Henri Berlo, l'un pour le transport et le placement des cloches de Saint-Gilles à Saint-Barthélemy, l'autre pour l'exercice des fonctions de carillonneur.

Ed. P.

Je soussigné, carillonneur de l'insigne église Collégiale de Saint-Barthélemy, en Liège, m'oblige de faire démonter le dessus du carillon de Saint-Gilles, consistant en vingt-trois cloches avec leur charpente, ferrailles, clavier, et tous leurs adjoints, les faire voiturer au poids de la ville pour y être pesées aux frais du chapitre de Saint-Barthélemy; ensuite les placer sur la tour de la dite église, les y arranger suivant l'art et les mettre d'accord avec les autres cloches de la même église, m'obligeant en outre de fournir les bois, fer, fil d'archal nécessaires, en un mot les rendre prêts à toucher pour le deux de juillet prochain, jour de la visitation de la bienheureuse vierge Marie, le tout à mes frais, dépens et à mes risques, sans que le dit chapitre y intervienne pour la moindre chose, et cela au moyen de cent florins Brabant que je recevrai immédiatement après avoir rempli les conditions susdites. Fait et passé à Liège, le 15 juin 1787.

Signé: Henri BERLOT, dit SACRE,
Carillonneur de Saint-Barthélemy.

Le soussigné, signe député des messieurs le doyen et chapitre de l'église collégiale de Saint-Barthélemy en Liège, déclare d'être convenu avec le sieur Sacré Berlot, parmi quatorze écus par an, à commencer le jour de Saint-Barthélemy et finir le même jour 1788, pour carillonner tous les dimanches et fêtes commandées de l'année, toutes les fêtes de la Sainte-Vierge, commandées ou non commandées, toutes les fêtes de saint Barthélemy, et les autres jours pendant l'année comme il faisait ci-devant, et cela immédiatement après le salut, pendant trois quarts d'heure.

Fait et accepté à Liège, le 3 septembre 1787.

Signé: Sacré BERLOT, carillonneur de Saint-Barthélemy; sous-signé CHOKIER, chanoine et député de Saint-Barthélemy.

Collégiale Saint-Barthélemy, registre n° 3801, années 1787 à 1794, fol. 2.

HACHE ACHEULEENNE DE STER.

La hache du type acheuléen, reproduite ci-contre, est d'un travail soigné. Elle mesure 0 m. 10 de long, 0 m. 07 de large, 0 m. 017 d'épaisseur dans ses plus grandes dimensions et pèse 141 grammes. L'extrémité de la pointe manque, la cassure en est ancienne.

La pièce est faite en silex gris, provenant vraisemblablement du Hainaut. Sa belle patine brun marron est marbrée au verso de couleur plus sombre.

Les arêtes ne sont point émoussées; quelques petits éclats recents, laissant apparaître le silex gris, se remarquent sur ses



bords. L'objet est entièrement lustré, comme s'il avait séjourné longtemps dans du sable fin.

L'endroit où cette hache a été trouvée, la rend particulièrement intéressante car aucune découverte de silex paléolithiques n'a été signalée dans la région. Elle a été extraite entre deux berges assez escarpées, du lit du Chrisnir, petit cours d'eau qui se jette dans le ruisseau de Hockay, à Ster (commune de Francorchamps).

Gustave GHILAIN.

PETITE CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE.

Au quartier de l'Est. — Les démolisseurs s'en sont donné à cœur-joie dans les terrains de Bavière et les environs. Tout le pâté de maisons faisant face au boulevard Saucy a disparu sans laisser de trace et le gros immeuble formant l'angle de la rue du Ponçay et de la rue Puits en Sock est, lui-même, démoli; puis ce sera le tour des pittoresques baraques de la rue du Ponçay elles-mêmes.

• A leur place s'étend, maintenant, un vaste terrain triangulaire où

un vilain piquet porte une plaque toute neuve: «Place de Bavière»; le quartier d'Outremeuse y aura perdu et son pittoresque et le délicieux aspect d'intimité qu'il avait conservé jusqu'ici. Et quand nous voyons qu'entre le boulevard de l'Est, la rue Ernest de Bavière et le nouveau boulevard prolongeant le boulevard Saucy, on veut conserver un grand espace vide, nous avons regrets plus cuisants de la disparition de la maison Porquin, ce bijou de notre architecture Renaissance du XVI^e siècle. Elle eût fait un effet superbe, entre les boulevards, surtout si on lui avait conservé les beaux quinconces d'arbres qui l'entouraient vers l'Est.

Mais hélas, le mal est fait! En ce qui concerne les maisons disparues, elles avaient aussi leur caractère, celui des bâtiments reconstruits en notre ville après le bombardement de Boufflers. Par derrière, se trouvaient des maisons en pans de bois des plus pittoresques et dans lesquelles on a certes dû trouver maints débris archéologiques de grand intérêt pour l'étude de notre architecture locale. Nous avons signalé notamment, dans notre étude sur les maisons en bois à pignons, les fragments d'un rez-de-chaussée, avec fenêtre et partie de porte cintrée. Nous espérons que la Ville aura pris soin de faire transporter ce spécimen *unique* des maisons de jadis au Musée Curtius.

Au Nord. — On parle également de la démolition de quelques anciennes maisons, voisines de la gendarmerie, rue Saint-Léonard et qui, déjà, sont acquises par l'Etat. Elles sont suffisamment caractéristiques de notre ancienne architecture liégeoise que l'on a le plus grand tort de ne pas considérer avec plus de respect et, disons le mot, *de patriotisme*. E. P.

NECROLOGIE

L'Institut archéologique liégeois a fait une perte bien sensible en la personne de M. le chevalier Charles de Thier, Président honoraire à la Cour d'appel de Liège, Commandeur de l'Ordre de Léopold, etc., décédé à Spa le 12 avril 1909, à l'âge de 79 ans.

Doué des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, Charles de Thier s'était de bonne heure intéressé aux études historiques et archéologiques; son entrée à l'Institut remontait au 15 avril 1857. Durant de longues années, il suivit assidûment nos travaux, se conciliant l'estime de ses collègues qui l'appelèrent à la vice-présidence, puis à la présidence de notre Société pour les années 1880-1881.

Depuis plusieurs années, il vivait retiré dans son châlet de la Sauvenière à Spa; de sa retraite, il continua à s'intéresser à notre œuvre et lorsque l'an dernier fut constitué le Comité chargé d'organiser le Congrès archéologique de Liège de cet été, Charles de Thier fut un des premiers à accepter de faire partie de ce Comité.

L'Institut gardera du défunt un souvenir ému.

L. R.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 FR. 50 PAR AN }
LE NUMÉRO : 0 FR. 25 } pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège

Séance du 30 Avril 1909.

Présidence de M. Julien Fraipont, vice-président.

COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 17 h. 40.

43 membres sont présents: MM. J. Fraipont, vice-président; L. Renard-Grenson, secrétaire; Fl. Pholien, trésorier; E. Fairon, bibliothécaire; J. Servais, conservateur-adjoint; F. Vercheval, secrétaire-adjoint; MM. M. De Puydt, E. Brahy-Prost, Th. Gobert, N. Lequarré, J.-E. Demarteau, Dr J. Simonis, M. Lohest, baron W. de Crassier, baron R. de Sélys-Fanson, L. de Buggenoms, F. Hónaux, E. Polain et J. Hamal-Nandrin, membres effectifs; MM. C. Haulet, L. Halkin, E. Couvreur, F. Magnette, N. Capelle, baron M. de Sélys-Longchamps, J. Closon, E. Fick, M. Cloes, A. Baar-Magis, J. Pirlet, abbé J. Coenen, Dr B. Wibin, A. Lobet, E. Guérette-Douxchamps, P. Faider, Dr F. Bidlot, J. Plomdeur, A. Wauters, J. Dumont, P. Dieudonné, baron I. de Radzitsky-d'Ostrowick, H. Polain et Dr L. Weekers, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés: MM. Dr J. Alexandre, J. Brassinne, chevalier J.-B. de Harenne, G. Ruhl, G. Rasquin, L. Ledru et F. Hennet.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président fait part du décès du chevalier Charles de Thier, président honoraire à la Cour d'appel, ancien président et membre honoraire de l'Institut; il rend hommage à sa mémoire et signale les services qu'il a rendus à la Société qui perd en lui un membre dévoué.

Lecture du procès-verbal de la séance de mars et correspon-

dance. — M. le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance de mars, qui est approuvé sans observations, et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des Publications. — M. le Secrétaire annonce que la publication du dernier fascicule du t. XXXVIII de 1908 a été sensiblement retardée par l'impression des publications provisoires du Congrès, mais que des mesures seront prises pour obvier à tout nouveau retard.

Articles pour le Bulletin. — M. le Secrétaire communique les rapports de MM. E. Brahy-Prost, J. Brassinne et E. Polain sur le travail présenté par M. Fl. Pholien et intitulé: *Contribution à l'histoire de la céramique au pays de Liège.* Sur l'avis conforme des commissaires, ce travail sera inséré au *Bulletin.*

Communication de M. J. Closon: TROUBLES A LIÈGE ET DANS L'ÉVÊCHÉ PENDANT LES ANNÉES 1229 A 1235; ESSAI D'EXPLICATION.

M. le Président remercie vivement le conférencier de son intéressante communication (*Applaudissements*).

Election d'un membre effectif. — L'assemblée n'étant pas en nombre, l'élection est remise à la séance de mai.

Présentation et nomination de nouveaux membres associés. — M. Henri Defays, pharmacien à Stockay (Saint-Georges sur Meuse) est élu à l'unanimité membre associé.

Présentation par M. F. Hénaux d'antiquités belgo-romaines.— M. Hénaux offre à l'Institut, en les accompagnant d'intéressantes explications: *a)* un flacon carré en verre; *b)* un élégant petit trépied en bronze argenté; *c)* une petite coupe en verre taillé; provenant d'une fouille qu'il a pratiquée dans le Condroz (*Applaudissements*).

Rapport sur les causeries du dimanche de l'hiver 1908-1909. — M. Fl. Pholien, président du Comité des Conférences, donne lecture de son rapport, qui sera déposé dans les archives de la Société.

Affaires diverses. — M. G. Ruhl propose de rétablir dans les églises d'où elles proviennent, les pierres tombales qui se trouvent dans la seconde cour du Palais et qui ne seront pas transportées au Musée Curtius; les pierres provenant d'églises actuellement disparues seraient transférées aux églises ayant recueilli la charge des anciennes paroisses.

Après quelques observations de M. M. De Puydt, qui signale des précédents dans le sens indiqué par M. G. Ruhl, l'assemblée renvoie cette question au Bureau pour examen.

M. Pholien présente, de la part de M. N. Capelle, qui en fait don au Musée:

Une pinte en faïence, décor: sujet familial en sépia, attribuée à Andenne (XVIII^e siècle).

Une saucière à anse, faïence de Luxembourg (Boch) décor guirlande en bleu (XVIII^e siècle).

M. M. De Puydt fait part de deux découvertes préhistoriques intéressantes, l'une à Fouron-le-Comte (ateliers de l'âge de la pierre), l'autre à Fexhe-le-Haut-Clocher (fonds de cabanes néolithiques).

La séance est levée à 19 h.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE

XXXIII. — CORBEAUX DE CORNICHES A FIGURES.

L'ÉTUDE des corniches des maisons antérieures au XVIII^e siècle à Liège serait des plus intéressantes, car c'est à cet endroit de la construction que le plus souvent se trouve rassemblée toute la décoration. Nous avons exposé dans notre étude sur les maisons en bois à pignon (1) les raisons climatiques pour lesquelles les Liégeois, au temps jadis, évitaient les sculptures sur les façades de leurs maisons. Sous la corniche, au contraire, et grâce à l'avancée considérable du toit au-dessus des murailles, l'avancée qui dépasse parfois trois pieds, les sculptures étaient à l'abri de la pluie et se conservaient mieux. On pourrait, d'ailleurs, vérifier cette assertion dans beaucoup d'anciennes maisons existant encore à Liège.

Dans notre pays, où les maisons étaient, pour la plupart, construites en « pavillon », c'est-à-dire avec les versants du toit dirigés vers le dehors des constructions, l'ornementation de la corniche se composait tout particulièrement des supports de celle-ci, consoles ou corbeaux. Destinées à soutenir la corniche dont, comme je l'ai dit, l'avancée sur le dehors était considérable et dont le poids était très grand, surtout lorsque la pluie était violente, ces consoles étaient nécessairement des pièces de bois de fortes dimensions dont on augmentait encore la solidité, en les taillant en plein cœur dans le bois de chêne.

Les grandes surfaces de ces supports, l'excellente matière dont ils étaient faits en favorisaient la décoration et particulièrement la sculpture. Les consoles, relevant déjà des styles

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XXXVII, pp. 99 et suiv.

de la Renaissance et employées dès le milieu du XVI^e siècle, se caractérisent, généralement, par un galbe des plus gracieux qu'accentuent des pendentifs ou glands tournés et des rosaces ou astragales. Les corbeaux, que l'on retrouve dans les édifices s'apparentant au style gothique, ont une ornementation plus fantaisiste, nous dirions bien même fantastique. Tantôt ce sont de petites figures dans des postures licencieuses, parfois, et toujours plus ou moins caricaturales, tantôt et plus souvent dans les exemples plus modernes, des masques grimaçants, véritables figures de cauchemar.



Dimensions : largeur: 0^m13; hauteur: 0^m50.

Nous en donnons ici un exemple d'après des pièces déposées au Musée archéologique et provenant d'une maison de la rue des Foulons, démolie il y a une dizaine d'années, mais ce n'est qu'un exemple purement démonstratif car chacune de ces figures, tout en se rapprochant d'un même type, a son aspect particulier. On voit que ce ne sont pas là des œuvres industrielles, mais des œuvres d'art, art populaire peut-être, mais plein de vie et de mouvement.

Il n'existe plus guère, à Liège, de toiture complète dont la corniche soit supportée par ces corbeaux: on peut toutefois

en voir une, comprenant une belle série de ces masques, au quai de la Batte.

Il est certain que se servant d'un bois possédant déjà par lui-même une certaine courbe, le sculpteur a suivi, dans l'exécution des figures, les lignes mêmes du bois et, dans le triangle que forme chacun des corbeaux, il dessine des figures parfois très différentes. C'est l'application, en somme, du principe de l'art du moyen âge qui, dans un galbe donné, permet à l'artiste de se donner libre carrière pour l'ornementation.

Il semble que, dans le placement, on appairait cependant les figures se rappelant l'une l'autre et qu'on alternait celles qui avaient la bouche ouverte avec celles qui avaient la bouche fermée, question d'harmonie, sans doute; encore ne donnons-nous cette idée que comme une hypothèse: nous avons remarqué cette disposition à une façade, mais les points de comparaison sont trop rares aujourd'hui que pour formuler une règle invariable.

Quel est l'âge de ces corbeaux à figures? A notre avis, leur premier emploi pourrait être reporté au XV^e siècle car, bien que leur travail soit gothique, certains détails rappellent la Renaissance. Ces détails, d'ailleurs, se voient également sur les planches sculptées qui, dans les corniches complètes, se placent au-dessus de ces corbeaux. Toutefois, il ne faudrait pas se hâter de reporter au XV^e siècle, les corbeaux à figures que nous voyons encore à Liège, car cette ornementation semble avoir perduré chez nous jusqu'à la fin du XVI^e siècle et ceux que nous connaissons notamment, appartiennent à la seconde moitié de ce siècle, si l'on peut se fier à l'examen des bâtiments qu'ils surmontent. En tous cas, ils ne sont pas plus modernes, ayant, vers cette époque, été remplacés par les consoles, telles qu'on les voit à la Maison Curtius.

Les panneaux et frises de bois des corniches, de même que les corbeaux à figure dont nous parlons étaient polychromés. Nous avons retrouvé dans la « gueule » de certains, des traces de vermillon (*cinabre*) et sur les figures, soit de la carnation, soit du bleu (*cendre bleue*), soit du vert (*vert de montagne*). D'ailleurs, comme nous l'avons montré dans notre étude sur les maisons de bois à pignon, la poly-

chromie était employée sur les façades au temps jadis, grâce à un système particulier de détrempe à l'alun inattaquable par l'eau et les corniches peintes surmontaient d'ordinaire des bâtiments dont les entre-deux des ais de bois étaient décorés soit par le dessin en feuille de fougère des briques, soit par des peintures à fresque sur le plâtras même. Il en existe encore d'ailleurs par ci par là, des débris à d'anciennes façades.

Eug. POLAJN.

Marchands de peintures à Liège en 1694.

M. Ed. Poncelet a publié naguère deux suppliques envoyées par les peintres liégeois au prince-évêque pour obtenir l'éloignement des marchands qui venaient vendre dans la Cité des tableaux composés par des artistes étrangers. La première requête fut remise au Conseil privé le 29 novembre 1688 (1) et la seconde le 4 novembre 1715 (2). La pièce qui suit est une réclamation du même genre adressée à Joseph-Clément de Bavière le 29 novembre 1694. On constatera qu'à cette époque, ceux qui se disaient artistes n'étaient pas moins féroceement protectionnistes que les manufacturiers et gens de métiers.

A Sa Sérénité Electoralle,

Les malheurs de la guerre, le bombardement, la cessation du commerce et misères du temps connues n'ayants ja causé que trop de langueur à la peinture et rendu ceux qui en font profession assés misérables dans une ville comme celle-cy, où les arts ont si peu de lustre, ce n'est qu'avec très juste sujet que ce qu'il y a de peintres icy se voit obligé de représenter, dans le plus soumis respect à Votre Sérénité Electoralle, le tort et préjudice extrême qu'ils redoivent de l'indulgence avec laquelle les estrangers sont icy receus à venir estaller leurs fatras, dont ils ne laissent de remplir la ville sous l'amorce du bon marché.

Votre Sérénité Electoralle est très humblement suppliée de daigner réfléchir qu'en Brabant, d'où ces estrangers viennent, il ne seroit permis à qui que ce fut d'y aller exposer à vendre les marchandises les plus rares les mieux conditionnées, voire les plus dési-

(1) *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, tome IV, p. 270.

(2) *Ibid.*, tome V, p. 135.

rées des gens de ce pays là, et beaucoup moins des grossières et peu assorties, sans estre à ce autoriséz et qualifiéz de naissance bourgeoise, d'acqueste ou relief de mestiers, des chef-d'œuvre régléz, et sans avoir passé par toutes les formalitéz requises, en sorte que pour un seul bourdon neuf ou la moindre pièce d'ouvrage qu'un estrangier hazarderoit d'y vouloir débiter, mesine inconsidérément et en tout cas préjudiciablement à aucun des mestiers des villes où cela s'entreprendroit, outre la confiscation, l'on se verroit contraint à des amendes excessives, sans aucun mercy, et poursuivy dans les dernières rigueurs par la considération équitable que les personnes nées bourgeoises et concourrantes dans toutes les charges et impositions communes, logemens militaires et toutes autres ordinaires et extraordinaires et jouissants d'ailleurs des chartres et privilèges qui font leur police, elles doivent estre, et par raison naturelle et par vertu de patentes gratuites des princes, maintenues dans leur droits préférablement à tous autres et bien plus aux estrangiers qui n'y sont soufferts.

C'est pour la mesme raison que feu Maximilian-Henry, de glorieuse mémoire, et Jean-Louis, son successeur, ont porté leurs défences contre ces estrangiers qui, loin de les respecter, débitent leurs amas de marchandises dans le propre palais et lieu du séjour des princes qui les leurs ont déffendu.

Comme ces sortes de dérèglements injurieux à l'autorité de Votre Sérénité Electoralle (dont la bonté ne se porte qu'au plus grand bien, conservation et soulagement de ses fidèls sujets, qui ne respirent que la prospérité de son règne) vont directement à la ruine des peintres liégeois obligéz en partie à désertter et chercher fortune ailleurs par le peu d'ouvrage qu'ils ont:

Votre Sérénité Electoralle est très humblement suppliée de rafraîchir les ordonnances des princes, ses prédécesseurs, et faire sortir ces attrapeurs d'argent qui, débitant leurs pièces aussy bas prix ou plus qu'on ne les vendroit en Anvers, n'ont pas de honte en après d'aller en bonne partie faire banqueroutte ailleurs, laissant à ses plus fidèls sujets le débit de leurs ouvrages si nécessaires à leur petite subsistence, dans l'accablement qu'ils souffrent des logemens et toutes autres charges dont ils portent le fardeau.

Quoy faisant, etc.

Joannes Jamar.

François Ranchotte Lambotte.

F. de Bouge.

Apostille: Son Altesse Sérénissime Electoralle déclare qu'il sera pourveu à la demande des supplians à même temps qu'ils auront satisfait à la dernière partie de l'ordonnance de feu son Altesse du 21 février 1688.

Fait au conseil de saditte Altesse Sérénissime Electoralle, le 29 novembre 1694. (S.) Duras et P. M. Sacré.

(Papiers du Conseil privé).

L'ordonnance à laquelle il est fait allusion dans cette apostille fut rendue à la suite d'une première supplique des peintres de la Cité. Elle ordonnait aux marchands de tableaux étrangers exposant dans les galeries du palais épiscopal de sortir endéans les quinze jours et de ne plus rentrer dans la ville, mais les peintres du pays devaient établir qu'ils fournissaient un nombre de tableaux suffisant pour les besoins du public (1).

Nous serions heureux d'avoir quelques renseignements sur l'œuvre des trois signataires de la supplique, mais, vu l'oubli dans lequel leur nom est tombé, il nous paraît que leurs toiles seraient appréciées par nous avec autant de sévérité qu'ils ont mis d'acharnement à vitupérer contre les « fatras » et les « attrapeurs d'argent » étrangers!

Em. FAIRON.

PETITE CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE.

Le Ponçay. — La démolition de nos vieilles mesures liégeoises continue...; les trois dernières maisons qui rappelaient encore ce vénérable coin d'Outre-Meuse auront bientôt disparu à tout jamais et il ne nous en restera plus que le souvenir...

Rue Monulphe. — L'élégant petit pavillon, qui a été reproduit naguère dans l'*Inventaire* de cette chronique (2^e année, n^o 10, p. 82) et dont la tourelle avait été démolie il y a neuf ans environ, vient d'être malencontreusement défiguré, cette fois définitivement. Un vilain badigeon blanc crème a recouvert l'ancien appareil en briques, tandis qu'un autre badigeon, de couleur brun jaune, a été réservé pour les parties en pierre de sable!

Ce malheureux pavillon n'a décidément pas de chance; il a perdu aujourd'hui tout caractère. C'est vivement regrettable.

X.

(1) Protocoles du Conseil privé, séance du 23 février 1688.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 FR. 50 PAR AN | pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 25 | pas membres de l'Institut

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Les travaux préparatoires du Congrès archéologique et historique de Liège, n'ayant pas permis de publier en juillet notre Chronique archéologique, celle-ci paraît exceptionnellement en un numéro double pour les mois de juillet et d'août.

Séance du 28 Mai 1909.

Présidence de M. Julien Fraipont, vice-président.

COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 17 h. 35.

31 membres sont présents : MM. J. Fraipont, vice-président ; L. Renard-Grenson, secrétaire ; Fl. Pholien, trésorier ; E. Fairon, bibliothécaire ; J. Servais, conservateur-adjoint ; F. Vercheval, secrétaire-adjoint ; MM. M. De Puydt, J.-E. Demarteau, E. Brahy-Prost, Dr J. Simonis, baron de Sélys-Fanson, Th. Gobert, N. Lequarré, G. Ruhl, J. Brassinne, P. Lohest-Delchambre, membres effectifs ; MM. C. Haulet, F. Magnette, Dr G. Jorissenne, L. Ledru, O. Neef, E. Couvreur, A. Bouhon, G. Ghilain, Dr F. Bidlot, L. Leenaers, M. Cloes, P. Faider, baron I. de Radzitzky-d'Ostrowick, Dr L. Weekers et H. Servais, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés : MM. de Buggenoms, Dr J. Alexandre, G. Rasquin, abbé Coenen et E. Van Ormelingen.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président annonce que l'Institut tient pour la dernière fois séance dans les locaux du palais des princes-évêques ; il évoque, en quelques mots, les années de prospérité que l'Institut y a passées.

M. le Président annonce également qu'il présentera à l'approbation de l'assemblée, dans une séance prochaine, un projet de convention réglant les rapports de l'Institut et de la Ville de Liège.

Lecture du procès-verbal de la séance d'avril et correspondance. — M. le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril qui est approuvé sans observations et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire annonce que l'impression du second fascicule du tome XXXVIII du *Bulletin* est à peu près achevée.

Articles pour le Bulletin. — M. le Secrétaire donne lecture de son rapport sur les fouilles entreprises par l'Institut au cours de l'année 1908. Ce rapport est transmis pour examen à la Commission des fouilles.

Election d'un membre effectif. — M. Gustave Kleyer, avocat, bourgmestre de la Ville de Liège, est élu à l'unanimité membre effectif.

Présentation et nomination de nouveaux membres associés. — MM. E.-J. Dardenne, membre correspondant de la Commission royale des monuments à Andenne, et A. Bidart-Rasquet, industriel, rue Haute-Wez, 2, à Grivegnée, sont élus, à l'unanimité, membres associés.

Affaires diverses. — M. le Secrétaire rend compte d'une correspondance qu'il a échangée avec M. J. Brasseur de Grupont, concernant une trouvaille de monnaies d'or, faite en cette localité, et de quelques antiquités du moyen âge. M. J.-E. Demarteau accepte de se rendre sur les lieux aux fins d'enquête.

M. M. De Puydt fait hommage, pour la bibliothèque, de sa publication intitulée: FONDS DE CABANES DE LA HESBAYE : GROUPE DU GRANDCHAMP.

M. E.-J. Dardenne fait hommage d'un exemplaire de sa notice intitulée: LES FAIENCES D'ANDENNE (2^{me} partie).

Des remerciements sont votés aux donateurs.

La séance est levée à 18 h. 30.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE.

XXXIV. — BUSTE EN BRONZE DU CHANCELIER LAMBERT
DE LIVERLO, PAR JEAN DEL COUR.

(Hauteur: 0 m. 67).

LE succès marqué qu'obtient actuellement, au Palais des
Beaux-Arts, l'exposition des œuvres du célèbre Jean
Del Cour, nous a engagé à publier dans ce numéro, l'une



(Cliché de la Maison Auguste BÉNARD)

des plus belles œuvres connues du maître liégeois, que
possède notre Musée archéologique.

Il s'agit du buste en bronze du chancelier Lambert de Liverlo, qui fait, depuis 1894, partie des collections de l'Institut archéologique liégeois.

Comme on le verra par la reproduction ci-dessus, le personnage est représenté de face, le buste légèrement rejeté en arrière; il porte, en vertu de sa dignité de chanoine de Saint-Lambert, le grand manteau de chœur avec pèlerine d'hermine et par dessus le rabat. La figure, pleine d'expression et aux traits virils, est encadrée par une opulente chevelure bouclée, dont les longues mèches retombent gracieusement le long des tempes et dans la nuque. Des favoris coupés court, une fine moustache fièrement relevée et une légère mouche au menton achèvent de donner à la physionomie du personnage un air quelque peu martial; on pourrait dire qu'il avait le physique de l'emploi. Lambert de Liverlo occupait, en effet, la plus haute dignité parmi les officiers de la Cour du prince; sur lui reposait tout le soin des affaires de la principauté, charge écrasante à cette époque, où le prince-évêque était, la plupart du temps, absent de la Cité.

En tout cas, cette figure du chancelier, largement traitée par Del Cour, possède un caractère de robustesse, de vigueur et d'énergie, dont on ne saurait méconnaître la suprême beauté.

On admirera avant tout dans ce buste, la souplesse et la parfaite harmonie des lignes, la grâce avec laquelle sont jetées les draperies et, peut-on dire, la beauté classique de l'œuvre tout entière.

Le buste qui nous occupe fut, il est vrai, modelé en 1673, c'est-à-dire à l'époque où Jean Del Cour, à ce moment âgé de 46 ans, et, depuis quelques années seulement, revenu au pays natal, après un voyage à Paris auprès du Bernin, devait encore se ressentir de l'étude qu'il avait pu faire des œuvres de ce dernier, ainsi que de celles de son compatriote Varin, l'illustre médailleur de la Cour de France.

Peut-être, en juxtaposant les œuvres, trouverait-on, dans le buste du chancelier Lambert de Liverlo, la trace des leçons du maître italien et de Varin; en tous cas, si l'on peut dire qu'on y retrouve le style général du genre décoratif de l'époque, on doit également reconnaître que l'artiste wallon

en a fait une œuvre personnelle de noblesse, de grandeur et de puissance, par la manière large et savante dont il a formé cette figure tout à fait expressive.

Terminons cette note par quelques données sur le personnage dont Del Cour nous a conservé le portrait.

Lambert de Liverlo, baptisé le 11 novembre 1621, était fils de Walther de Liverlo et de Jeanne de Fossé ; il fit successivement ses études à Louvain, à Orléans et à Reims.

Chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste, puis de Saint-Lambert en 1646, il devint, en 1659, prévôt de Fosses ; en 1666, il fut appelé aux fonctions de chancelier du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière ; en 1670, il fut nommé archidiaque de Hesbaye.

Soupçonné de favoriser le parti de la France avec d'autres chanoines, il fut arrêté et conduit à Maestricht, où il mourut en prison à la fin de septembre 1693.

Le 29 novembre suivant, il fut enterré en la Cathédrale Saint-Lambert, dans la chapelle voisine de la sacristie.

Bertholet Flémalle et Douffet firent son portrait ; Natalis le grava ; Del Cour l'exécuta en bronze.

L'abbé J. MORET.

Quelques notes pour servir à l'histoire du Retable de Saint-Denis

par E. GERARD et G. DOBBELSTEIN.

Les observations qui suivent sont le fruit de remarques collectives, recueillies par nous au lendemain de l'Exposition de Liège, 1905. Nous espérons qu'elles ouvriront la voie à des recherches définitivement fructueuses.

1. *La signature.* — Jusqu'ici, aucun écrivain n'a signalé l'auteur de ce rétable. A la vérité, nous n'avons pas découvert le nom de l'artiste, mais nous avons certainement facilité les recherches des écrivains qui suivront. Nous avons lu, sur le manche du poignard du centurion, où elles n'avaient jamais été relevées, les 3 lettres gothiques et en relief A L T, très distinctes et parfaitement conservées. Nous y voyons les initiales du sculpteur. En effet :

1) il était d'usage d'inscrire la signature de l'artiste sur un sabre, un poignard, etc. Telle la signature: *Ian Borman*, le maître brabançon, au rétable de Gustrow, dans le Mecklembourg.

2) Tandis que d'autres inscriptions de notre retable sont simplement peintes en lettres d'or, les trois lettres de cette signature sont inscrites *en relief*.

3) Sur les habits de la Vierge, les inscriptions forment des mots de textes bibliques; seule, la signature est constituée de trois lettres *initiales*.

2. *Auteurs*. — On rapporte unanimement à deux artistes différents les *six* compartiments supérieurs et les *cinq* compartiments inférieurs. Nous croyons que les six compartiments supérieurs ne sont pas l'œuvre du même et unique sculpteur, à preuve la Vierge des tableaux 5 et 6, qui est, en réalité, le même sujet exécuté par le maître dans la *descente de Croix* et par l'élève dans la *mise au tombeau*.

3. *Origine*. — Nous avons entendu répéter maintes fois, à l'occasion de l'Exposition, que le retable de Saint-Denis était certainement d'origine anversoise ou bruxelloise. Rien ne nous paraît moins prouvé et, en attendant plus ample informé, nous croyons devoir alléguer deux preuves:

1) Les retables d'Anvers se fabriquaient à la grosse et portaient une marque de fabrique: *la main brûlée*. Les retables provenant d'Anvers se retrouvent en grand nombre dans la province rhénane. Nous citerons comme portant la marque de la *main brûlée* ceux de Rödingen (1520), de Giesdorf (1510), de Titz (1520), etc.

Nous ne sommes parvenus à découvrir la *main brûlée* sur aucun personnage de notre retable.

2) Une simple et rapide inspection des retables d'Anvers dénote un autre plan, une facture absolument différente dans le plan de Saint-Denis. Jusqu'à preuve du contraire, nous serions donc tentés de voir dans notre retable une œuvre liégeoise éclore sur notre sol.

4. *Symbolisme*. — Le tableau principal, celui du crucifiement, renferme un symbolisme digne de remarque. Au pied du larron de gauche, se tient un homme furieux, armé d'une hache, dont il décapite un malheureux à ses pieds.

Près du larron de droite, se voit une échelle sur laquelle grimpe un voleur de petite taille. C'est une manière de figurer le crime des deux larrons, l'assassinat et le vol.

5. *Style*. — On peut être en désaccord sur certains détails du style de l'œuvre. Ainsi l'on a prétendu voir une plus grande perfection dans la partie inférieure. N'en déplaise aux admirateurs de la zone Renaissance, nous croyons que la zone gothique accuse un faire plus large et plus accentué.

6. *Détériorations*. — M. Henry Rousseau, au 1^{er} tableau de la légende de saint Denis, parle d'une fontaine à trois jets: il n'a pas vu le 4^e. M. Helbig, au 2^e tableau, nous dit que saint Denis prêche à Athènes et au 3^e qu'il est ordonné évêque. Or, pendant sa prédication, il a déjà la mitre en tête.

La raison de l'erreur est que ce 3^e compartiment, le seul de toute l'œuvre, a un peu souffert et qu'il a subi quelques réparations en 1882. Le reste est intact et n'a connu ni les outrages du temps, ni les tentatives de restauration.

Les initiales inscrites sur le retable de Saint-Denis et celles qu'on lit sur les miniatures de l'Évangélaire de l'ancienne Collégiale de Saint-Jean l'évangéliste.

Les remarques de MM. Gérard et Dobbelstein me portent à publier quelques mots sur les hypothèses que j'ai faites au sujet des initiales en question. Dans les trois inscriptions, on trouve un T; ici, A. L. T, là, T ou le monogramme TMP, c'est-à-dire un T accolé à un M et un P. Or, le nom de Tollet est celui de plusieurs sculpteurs et il a été porté par une des filles de Lambert Lombard, *Philippote*, qui épousa *Thomas Tollet*. Il ne paraît pas probable qu'il s'agisse de celui-ci dans l'inscription du retable; mais j'ai trouvé qu'un *Antoine Thollet* vivait dans la seconde moitié du XVI^e siècle et habitait la paroisse Saint-Adalbert en 1604; un autre Antoine, ou le même (1) peut-être, vivait en 1606

(1) Je dois noter qu'un Tollet, dont le prénom n'est pas indiqué, est inscrit au registre des décès de Saint-Adalbert, le 4 avril 1618.

et faisait baptiser un fils sous le même nom à la paroisse Sainte-Véronique. Il manque un second prénom pour expliquer l'L; mais il est excessivement fréquent de ne rencontrer qu'un nom dans les actes de baptême, en ce qui concerne le père de l'enfant déclaré.

Quant à Thomas, son acte de décès figure au registre de Saint-Christophe le 29 décembre 1621.

Le T isolé de l'évangélaire ne soulève pas d'objections.

Il a été vu par Renier sur la miniature de la *Résurrection* (1).

La troisième inscription suscite deux objections, je le reconnais. Le prénom est placé après le nom, ce qui est rare; mais il était impossible d'accoler le P à la gauche de l'M, à moins de le renverser. En second lieu, il faut admettre que l'M n'est pas l'initiale d'un prénom et je ne vois, pour l'interpréter, que le mot *miniatum*, miniaturé; il a été employé plus d'une fois. Enfin, Philippote peignait-elle?

Je donne ces réflexions pour ce qu'elles valent; elles serviront peut-être de pistes vers la vérité cachée et éveilleront l'attention sur le problème. Le style des miniatures est tout à fait celui de Lombard et celui des sculptures s'en ressent également. On s'en étonnerait peu si cette parenté était, un jour, établie (2).

G. Jorissenne.

L'inauguration du Musée archéologique liégeois.

La matinée du dimanche 1^{er} août dernier aura vu s'accomplir un des événements les plus mémorables de l'existence de l'Institut archéologique liégeois: l'inauguration du nouveau Musée archéologique à la Maison Curtius.

Dès avant 10 heures du matin, une foule de Liégeois, de congressistes, tant belges qu'étrangers, pénétrèrent dans

(1) *Inventaire des objets d'art dans les monuments de Liège*. Liège, 1893, p. 111. Les initiales qu'il signale, p. 110, sur la miniature de la *Nativité* sont introuvables. Il n'y a que le T M P sur un cartouche des ruines, comme Jules Hellig l'a indiqué.

(2) M. Destrée a montré des caractères brabançons ou anversoisis dans le retable. Si le sculpteur est wallon, il faut admettre qu'il a fait son apprentissage hors de Liège, supposition très acceptable d'ailleurs.

la vaste cour avec galerie de l'ancien Mont-de-Piété; petit à petit, les autorités et les invités arrivent à leur tour et sont introduits dans le vestibule d'entrée du Musée.

A 10 h. 20, une automobile s'arrête devant la grande porte d'entrée, amenant M. le baron Descamps-David, son fils, et M. Verlant, directeur général des Beaux-Arts; ces M^{rs} sont accompagnés de MM. G. Kleyer, bourgmestre de la Ville de Liège et J. Fraipont, vice-président de l'Institut archéologique liégeois et président du Congrès, qui étaient allés les attendre à la gare des Guillemins.

Ces Messieurs sont reçus à leur arrivée par MM. J. Brassinne et L. Renard-Grenson, secrétaires généraux du Congrès et respectivement secrétaires de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège et de l'Institut archéologique liégeois.

Après quelques présentations, M. le Ministre et sa suite, sous la conduite de M. Lousberg, architecte de la Ville, font le tour de la cour et de la galerie, s'arrêtant pour admirer la masse imposante du monument et se rendre compte des multiples et parfois très difficiles restaurations qu'il a dû subir.

Dans l'entretemps, la foule n'a cessé de croître dans la cour; lorsque M. le Ministre pénètre dans le grand vestibule, il y trouve réunis les autorités et les invités. Parmi la nombreuse assistance, on remarque M. Em. Dupont, ministre d'Etat, vice-président du Sénat; Mgr Schoolmeesters, doyen du chapitre; M. Falloise, échevin des Beaux-Arts; M. Fraigneux, échevin des travaux publics; MM. les échevins V. Hénault et J. Seeliger; M. M. De Puydt, ancien président de l'Institut archéologique liégeois; M. S. Bormans, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université; M. G. Kurth, directeur de l'Institut historique belge de Rome et président du Congrès; M. Ed. Brahy-Prost, ancien président de l'Institut archéologique liégeois; M. F. Thiry, recteur de l'Université; MM. Goblet, P. Lohest, V. Thimister, J. Delaite, conseillers communaux; Fl. Pholien, trésorier de l'Institut archéologique liégeois, etc., etc.

Après une série de présentations, M. le Bourgmestre prie Monsieur le Ministre de jeter un rapide coup d'œil dans les

diverses salles du Musée. La visite commence au rez-de-chaussée par les sections belgo-romaine et franque; M. L. Renard-Grenson signale à M. le baron Descamps les objets les plus intéressants de ces sections; à l'étage, M. Ed. Brahy-Prost guide M. le Ministre à travers les salles affectées aux époque romane, gothique, de la Renaissance, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. M. le Ministre visite ensuite, au second étage, la salle réservée aux antiquités pré-et proto-historiques, dont les honneurs lui sont faits par M. M. De Puydt.



Grande salle du rez-de-chaussée (section belgo-romaine) (1).

On redescend alors dans la vaste salle de réceptions du 1^{er} étage; ici encore, M. le baron Descamps manifeste toute sa satisfaction à la vue des nombreuses collections qui s'y trouvent réunies.

Le moment des discours officiels est arrivé; le Comité organisateur, encadrant M. le Ministre Descamps, M. le Ministre d'Etat Dupont, M. G. Kleyer et M. l'échevin Falloise,

(1) Les trois clichés qui illustrent ce compte-rendu sont extraits du *Guide de Liège* et ont été très obligeamment prêtés par l'Imprimerie Bénard.

va prendre place aux abords de l'une des grandes cheminées qui ornent la salle.

M. Falloise, échevin des Beaux-Arts, a le premier la parole.

Après s'être félicité de voir, à une époque où l'utilitarisme règne partout à outrance, des archéologues, des savants, des artistes, des hommes de goût, se consacrer encore à l'étude du beau ou du passé, il rappelle dans quelle triste situation se trouvait, il y a quelques mois à peine, le Musée archéologique; puis, évoquant le souvenir de Jean de Corte (Curtius), il retrace rapidement l'historique de la Maison Curtius, dont il devait appartenir à la Ville de Liège, de tirer enfin parti pour y installer dans un cadre merveilleux un Musée archéologique. L'Empire français avait établi à Curtius les bureaux de la préfecture; en 1812, les Hospices, qui étaient créanciers de l'ancien Mont-de-Piété, en devinrent propriétaires et le conservèrent jusqu'à l'aurore du XX^e siècle. C'est le 25 novembre 1901 que le Conseil communal en décida l'acquisition au prix de 125.000 francs; cette décision fut ratifiée par arrêté royal du 22 mars 1902. Depuis, la Ville de Liège n'a cessé, avec le concours financier du Gouvernement et de la Province, de restaurer et d'aménager



Salle de réceptions (1^{er} étage).

le vaste immeuble, dont les travaux de réfection seuls ont coûté, jusqu'à ce jour, plus de 167.000 francs.

M. l'Échevin rend ensuite hommage aux membres de la Commission chargée des travaux de restauration ; il signale notamment tout le dévouement dont ont sans cesse fait preuve M. Lousberg, architecte communal, et M. M. De Puydt, secrétaire de la Commission ; il rappelle encore que c'est aux instances de son prédécesseur, M. Alfred Micha, que l'on doit à la fois l'achat et la restauration de la Maison Curtius.

L'orateur remercie aussi M. Fraipont, vice-président de l'Institut, et ses collègues du Bureau de cette Société de leur bienveillant concours. « Le Musée, déclare-t-il, peut maintenant recevoir des donations et des dépôts ; à ceux des familles d'Otreppe de Bouvette, de Tornaco, de Bronckart-Grandjean, Dumont-Lamarche, du comte de Pimodan et de la comtesse, née de Mercy-Argenteau, des Hospices civils, etc., viendront certainement s'ajouter beaucoup d'autres. Avec la Maison d'Ansembourg, le Musée d'armes



Grande salle du second étage (section pré- et protohistorique).

et le Musée Curtius, Liège possède, au sein même de la Cité, une admirable trilogie ; la Maison d'Ansembourg témoigne du génie industriel et commercial des anciens maîtres liégeois et réunit des spécimens des arts décoratifs, de la sculpture et de

la gravure. Le Musée d'armes rappellera le passé glorieux des luttes pour la conquête des franchises et d'une indépendance presque unique dans l'Europe féodale.

La Maison Curtius, de son côté, plus vaste et plus imposante, redira l'histoire du pays mosan depuis les temps les plus reculés».

Puis, après avoir signalé la convention qui est intervenue, tout récemment entre la ville de Liège et l'Institut archéologique, M. l'échevin Falloise termine par cette phrase: «La Ville de Liège est heureuse d'inaugurer le nouveau Musée et de remettre à l'Institut archéologique liégeois la direction et la garde des collections qu'il renferme».

De longs et frénétiques bravos accueillent ces dernières paroles qu'ont attentivement écoutées les centaines de spectateurs qui se pressent dans l'immense salle.

M. J. Fraipont, vice-président de l'Institut, remplaçant le président, M. le Paige, empêché d'assister à la cérémonie, prend ensuite la parole.

Après avoir retracé en détail la vie si mouvementée de l'Institut depuis sa fondation en avril 1850 jusqu'à ce jour, et rappelé les diverses vicissitudes qui marquèrent sa longue existence, M. Fraipont insiste sur l'évènement capital qui marquera désormais dans les Annales de la Société. «La » ville de Liège », dit-il, « nous a offert de réunir nos collec- » tions aux siennes dans ce cadre merveilleux qu'est la » Maison Curtius et d'en faire un Musée public, prenant » pour elle toutes les charges et nous confiant la direction » et l'ordonnance du Musée. Nous avons accepté ces offres » généreuses, ajoute-t-il, nous avons révisé nos statuts et » nous avons contracté avec la Ville de Liège une convention » qui la dote d'un Musée, tout en nous laissant notre auto- » nomie entière. Cette convention lie l'Institut et la Ville » en un mariage sans divorce, qui ne peut être rompu que » par la mort des conjoints. C'est, d'ailleurs, un mariage » d'inclination, j'allais dire de raison : nous nous connaissons » depuis 60 ans! ».

Puis, expliquant que c'est la consécration de cette convention que l'on fête aujourd'hui en inaugurant le nouveau Musée archéologique, M. Fraipont rappelle qu'il y a 19

ans, à pareille date, la Ville recevant le VI^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, le bourgmestre d'alors, feu Julien d'Andrimont, avouait, non sans confusion, aux congressistes que Liège avait un musée logé dans un grenier au Palais... mais que son administration avisait à porter remède à cette triste situation et avait les yeux tournés vers la Maison Curtius!

Il montre ensuite combien la situation est changée depuis, quel magnifique local de Musée est devenu la Maison Curtius et ainsi il est amené à faire en détail l'historique, ou plutôt l'inventaire, de toutes les richesses que l'Institut a accumulées depuis près de soixante ans; tour à tour, il fait le relevé des antiquités préhistoriques et protohistoriques, belgo-romaines et franques, enfin des nombreux objets de l'époque romane, du moyen âge, de la Renaissance, des XVII^e et XVIII^e siècles.

Et, s'adressant au Bourgmestre, aux Echevins et aux membres du Conseil communal de la Ville de Liège, M. Fraipont de terminer comme suit:

« Telles sont les richesses archéologiques qu'abritent, »
« dès aujourd'hui, les vieux murs de la maison Curtius et »
« dont se compose le Musée archéologique liégeois.

» Vous nous confiez, Messieurs, la direction de ce nouveau Musée. Cette direction, nous la prenons avec confiance et avec fierté. Nous sommes une collectivité d'hommes »
« profondément épris des choses du passé et ayant l'amour »
« de notre ville. Nous mettons au service de ce Musée, notre »
« activité, notre érudition et notre science.

» Avec votre concours, nous en ferons un joyau digne de »
« la ville de Liège ».

De chaleureux et longs applaudissements accueillent cette belle péroraison, tandis que la foule, qui ne cesse d'envahir la vaste salle, devient de plus en plus nombreuse.

Le silence rétabli, M. le baron Descamps-David, ministre des Arts et des Sciences, s'avance et prend la parole.

Après avoir remercié l'édilité liégeoise et l'Institut archéologique liégeois d'avoir associé le Gouvernement à cette grandiose manifestation, et les avoir félicités joyeusement d'avoir contracté entre eux un mariage indissoluble, M. le Ministre prononce le discours suivant.

Messieurs,

Jamais, assurément, la ville de Liège ne s'est désintéressée des témoignages historiques attestant l'importance de la capitale des pays mosans dans l'évolution de l'art à toutes les époques. L'archéologie particulièrement a, depuis longtemps, été tenue en honneur par les Liégeois. Maintes collections, patiemment formées, maints travaux d'érudition élaborés ici, prouvent à quel point ils ont porté leur effort sur la connaissance du passé de leur ville, si original et si curieux.

Cependant, il faut le reconnaître, plusieurs générations se sont écoulées avant la génération actuelle, sans que les pouvoirs publics prissent soin de rassembler méthodiquement et de présenter dans de bonnes conditions les trésors conservés et les vestiges recueillis. Il n'y a pas si longtemps, les œuvres d'art et les objets intéressant l'archéologie locale, étaient exposés au public dans des locaux insuffisants. De grands efforts ont été tentés. Nous avons vu s'élever un Musée des Beaux-Arts de bel aspect et de belle ordonnance. Les expositions d'art moderne ont pu, grâce à l'Exposition universelle de 1905, s'assurer la jouissance d'un palais agréablement situé dans des jardins magnifiques. En même temps, l'hôtel d'Ansembourg, rétabli dans son lustre et son élégance de jadis, se meublait de collections précieuses, sacrifiées autrefois. Et voici que renaît à son tour la maison Curtius, dont la simple et fière silhouette, coiffée de son grand toit débordant, s'imposait à l'attention de tous les voyageurs qui la découvraient du haut du pont des Arches, mais dont les murailles de brique et de pierre aux harmonieuses combinaisons ne cachaient que des locaux délabrés, voués à de modestes services administratifs.

Grâce à l'action de l'opinion publique et aux sacrifices que la Ville, la Province et le Gouvernement se sont imposés, ce remarquable édifice, bâti au commencement de XVII^e siècle, par un riche bourgeois de la cité de Liège, a été conservé, restauré avec tact et avec goût. On ne pouvait mieux faire que d'y loger les collections de l'Institut archéologique liégeois, vraiment trop sacrifiées dans un local du vieux Palais des Princes-Evêques. Elle ne manqueront pas d'éveiller ici un intérêt nouveau et grandissant. Elles s'y développeront à l'aise et attireront les accroissements. Ainsi Liège continue à s'embellir et à se rénover. J'ai la confiance que votre cité si active et si prospère, ne s'arrêtera pas dans cette voie. L'important Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, dont la réunion coïncide avec l'inauguration du Musée archéologique, si heureusement transféré et transformé, ne peut manquer de joindre ses félicitations aux nôtres, et les participants étrangers, que je salue tout particulièrement au nom du Gouvernement belge, pourront, j'en ai le ferme espoir, rendre à la cité liégeoise, si cordialement hospitalière à tous, un hommage mérité.

Nul n'est plus heureux d'applaudir à cet hommage que le Ministre des Sciences et des Arts de Belgique.

De nouveaux et longs applaudissements terminent ce discours si plein de bienveillance et si bien senti de M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Ainsi se termine la cérémonie officielle d'inauguration et, tandis que le Ministre, avec sa suite, quitte le Musée pour se rendre à la Maison d'Ansembourg, une foule, toujours

plus nombreuse, envahit les immenses salles, dont les collections ne cessent d'exciter son admiration..

Ainsi s'est accomplie aussi, avec l'éclat d'une grande festivité, l'installation officielle de notre Institut archéologique liégeois à la Maison Curtius; cette cérémonie a provoqué enfin la mise en lumière de ses riches et belles collections que peu de Liégeois connaissaient jusqu'ici et que tous iront voir et revoir.

Puisse ce rapide compte-rendu rappeler aux générations futures, combien mémorable fut dans les annales de notre Société, la date du 1^{er} août 1909. X.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE.

Congrès archéologique et historique de Liège. — Liège a eu sa semaine « archéologique et historique »; c'est dans ses murs, en effet, que, du 31 juillet au 5 août courant, le XXI^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, a tenu ses assises.

Ce Congrès, hâtons-nous de le dire, a réussi au-delà de toute attente; les diverses sections ont accompli une excellente besogne et la science pourra largement profiter des nombreuses discussions et des multiples échanges de vues qui s'y sont fait jour.

La section de préhistoire, à elle seule, a traité une bonne trentaine de questions, alors cependant que plusieurs d'entre elles présentaient un intérêt capital, telle notamment celle des éolithes préolvogènes de Bonnelles. La section d'archéologie (moyen âge et temps modernes) avait à son programme une soixantaine de questions; quelques-unes intéressaient directement Liège (discussion sur les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, l'origine du retable de Saint-Denis, etc.), d'autres présentaient plutôt un intérêt général (restauration des fresques, etc.); toutes ont été abordées et ont provoqué des débats du plus haut intérêt. Nos historiens, eux aussi, ne sont pas restés oisifs; c'est ainsi notamment qu'ils ont longuement discuté la question des petites archives.

La section d'archéologie belgo-romaine et franque, quoique limitée par un champ d'investigation moins étendu que les autres, n'en a pas moins entendu maintes savantes communications; la sous-section de musique enfin, a eu, elle aussi, sa part de succès; elle avait su grouper un certain nombre de musicologues qui ont eu ainsi l'occasion d'échanger et de discuter une bonne dizaine de questions.

Comme tout Congrès bien organisé, celui de Liège avait à son programme toute une série d'excursions scientifiques, des conférences, un concert de musique ancienne, un banquet, une fête de nuit, etc.

Et pour marquer l'importance de ses assises scientifiques, bornons-nous à signaler que plus de 1300 souscripteurs répondirent à l'appel du Comité organisateur et que les travaux proprement dits du Congrès furent suivis par près de 500 d'entre eux, dont un tiers environ d'étrangers (Français, Allemands, Hollandais, Anglais, Suédois, etc.).

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 FR. 50 PAR AN } pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 25 } pas membres de l'Institut

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Séance du 25 Juin 1909.

Présidence de M. Julien Fraipont, vice-président.

COMPTE-RENDU

La séance est ouverte à 17 h. 35.

53 membres sont présents : MM. J. Fraipont, vice-président ; L. Renard-Grenson, secrétaire ; Fl. Pholien, trésorier ; E. Fairon, bibliothécaire ; J. Servais, conservateur-adjoint ; F. Vercheval, secrétaire-adjoint ; Mgr Schoolmeesters, MM. M. De Puydt, E. Brahy-Prost, Th. Gobert, J. Brassinne, N. Lequarré, Dr J. Simonis, de Buggenoms, baron de Sélys-Longchamps, P. Lohest, J. Hamal-Nandrin, membres effectifs ; MM. F.-J. Charles, L. Halkin, C. Haullet, L. Ledru, J. Plomdeur, J. Delaite, F. Sacré, A. Wauters, E. Couvreur, M. Cloës, chevalier M. de Mélotte, F. Magnette, H. Toussaint, P. Duvi-vier, Dr Stockis, N. Capelle, M. Legrand, G. Ghilain, E. Fick, X. Nagant, A. Massart, F. Ledent, Dr B. Wibin, H. Gourdet, E. Jamin, L. Rigo, F. Hennem, E. Guérette-Douxchamps, J. Dumont, baron I. de Radzitzky-d'Ostrowick, Ch. Demany, H. Polain, P. Dieudonné, Dr Weekers, E. Van Ormelingen et A. Bidart-Rasquinet, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés : MM. Dr J. Alexandre et M. Lohest, membres effectifs.

En ouvrant la séance, M. J. Fraipont fait remarquer que cette séance, la première qui est tenue à la Maison Curtius, n'est qu'officielle, la convention avec la Ville n'étant pas faite ; il tient, en outre, à faire observer, que l'installation actuelle doit être considérée comme

provisoire et qu'il faudra probablement plusieurs années encore avant que les projets définitifs soient réalisés. Quoiqu'il en soit, le Musée, tel qu'il est, est prêt à recevoir la visite des congressistes.

M. Fraipont tient, à ce propos, à déclarer que si les collections sont aujourd'hui exposées dans de bonnes conditions et disposées avec goût, c'est au dévoué conservateur-adjoint M. J. Servais qu'on le doit (*Applaudissements*).

M. Fraipont le remercie et le félicite chaleureusement, au nom de tous, du zèle inlassable dont il n'a cessé de faire preuve depuis plusieurs mois (*Nouveaux applaudissements*).

M. Servais remercie M. le Président des paroles bienveillantes qu'il lui adresse et auquel il est particulièrement sensible. Il croit cependant devoir déclarer que ces paroles sont trop élogieuses pour lui seul et que, s'il a pu réaliser la tâche qui lui avait été dévolue, il le doit au concours de plusieurs de ses collègues qui l'ont assisté sans défaillance, notamment ses divers collègues du Bureau, ainsi que M. De Puydt et M. G. Rasquin. Il rend enfin hommage à l'activité de M. Ch. Dasoul (*Applaudissements*).

Lecture du procès-verbal de la séance de mai et correspondance. — M. le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance de mai qui est approuvé sans observations et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire annonce qu'il a cru pouvoir retarder provisoirement l'impression des deux dernières feuilles du second fascicule du tome XXXVIII du *Bulletin* au profit des publications du Congrès, mais que de toute façon ce fascicule sera prêt pour la fin du mois d'août.

Articles pour le Bulletin. — M. Eug. Polain présente un travail intitulé: LA FABRICATION DU SOUFRE ET DE LA COUPEROSE AU PAYS DE LIÈGE AU XVI^e SIÈCLE.

Sont nommés rapporteurs MM. Dr J. Alexandre, M. Lohest et J. Delaite.

Projet de convention réglant les rapports entre la Ville de Liège et l'Institut archéologique liégeois à la Maison Curtius. — M. le Président donne lecture du projet élaboré en commun par le Bureau de l'Institut et par le Collège échevinal. Chaque article est approuvé sans observations et l'ensemble du projet adopté à l'unanimité, sauf une abstention, celle de M. De Puydt qui, ayant été consulté par la Ville de Liège au sujet de cette convention, a préféré ne pas prendre part au vote.

M. le baron de Sélys-Longchamps propose de voter des remerciements à ceux qui ont élaboré le projet qui vient d'être approuvé.

Cette proposition est ratifiée par les applaudissements de l'assemblée.

M. le Président annonce que cette convention sera soumise à l'approbation du Conseil communal et demande à recevoir mandat, avec le Secrétaire, pour la signer au nom de l'Institut.

M. le Président demande encore qu'en présence de l'article de la convention où il s'agit d'un préposé à agréer par la Ville, le Bureau soit autorisé à présenter la candidature de M. Charles Dasoul. Approuvé à l'unanimité.

M. le Président annonce d'autre part que la séance mensuelle de juillet ne pourra avoir lieu, à cause du Congrès, à la date voulue; il propose de l'avancer d'une semaine. Approuvé.

Présentation et nomination de nouveaux membres associés. — M. l'abbé Sylvain Balau, curé de et à Pepinster, membre de la Commission royale d'histoire, est élu à l'unanimité membre associé.

Affaires diverses. — Le Comité de l'Exposition Del Cour demande à pouvoir disposer, pour la dite Exposition, de quelques œuvres du sculpteur que possède le Musée.

L'assemblée décide de faire droit à cette demande.

Avant de lever la séance, M. le Président invite les membres à aller jeter un rapide coup d'œil sur les diverses salles du Musée.

La séance est levée à 18 h. 10.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE.

XXXV. — BENITIER EN MARBRE NOIR DE THEUX.
(XVI^e siècle).

(Musée de l'Institut archéologique liégeois).

Ce bénitier, taillé dans un bloc en marbre noir de Theux, mesure 0 m. 48 de hauteur et 0 m. 47 de côté. La cavité a 0 m. 33 de côté et sa profondeur est de 0 m. 17.

Les bords de cette cavité sont plats; sur leur pourtour, la pierre s'arrondit en une élégante bordure, décorée de palmettes et dont un renflement marque les angles. En-dessous de chacun de ces renflements, se dresse une sorte de monstre aux ailes éployées. Le visage de ce monstre, rappelant la figure humaine, est très allongé et encadré de grandes oreilles. Sa longue chevelure vient se mêler aux plumes dont le corps est couvert. Les deux pattes se terminent soit par des sabots, soit par des serres. Trois des faces que séparent ces monstres, portent un médaillon circulaire entouré de gracieux rinceaux; deux de ces médaillons sont ornés d'un profil féminin (Fig. 1); le troisième porte une tête d'homme. Sur la quatrième face de ce petit monument

(Fig. 2), est sculpté un écusson écartelé aux 1 et 4 de.....



Fig. 1.

à un besant ou tourteau de....., aux 2 et 3 de..... à 3 faces de..... chargées de trois forces de..... (1).



Fig. 2.

(1) Renseignement dû à l'obligeance de M. P. Lohest-Delchambre.

Au-dessus de cet écusson, on lit la date : 1546 et en dessous les lettres H. C. Ce sont les initiales et les armoiries de dame Helemaine Castaigne, abbesse du monastère du Val-Notre-Dame, près de Huy, qui fit exécuter ce petit monument à la date indiquée.

Le chanoine J. V. Devroye en fit don, il y a plus de quarante ans, à l'Institut archéologique ⁽¹⁾.

Joseph BRASSINNE.

Notre nouveau Musée archéologique.

La *Chronique* du mois dernier a publié un compte-rendu de la séance d'inauguration du nouveau Musée archéologique.

Il ne sera pas sans intérêt, pensons-nous, de consacrer aujourd'hui quelques mots aux diverses salles de notre local et aux collections qu'elles abritent.

Commençons par dire que l'arrangement des collections est dû au zèle inlassable de M. Jean Servais, le dévoué conservateur-adjoint du Musée, qui, pendant plusieurs mois, n'a cessé de faire preuve d'une activité à laquelle on ne saurait assez rendre hommage ⁽²⁾. Par ses soins diligents, tout a été prêt pour la date voulue.

Au rez-de-chaussée, sont exposées les collections belgo-romaines et franques.

Grâce à la généreuse intervention de la Ville de Liège, qui s'est chargée de fournir le mobilier nécessaire, les deux salles de devant ont pu être arrangées méthodiquement, c'est-à-dire que les objets les plus remarquables ont pu être mis en pleine lumière dans des conditions particulièrement favorables.

(1) Voy. *Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège, fondé par l'Institut archéologique liégeois*, Liège, J.-G. Carmanne, s. d., p. 19, n° 43.

(2) Par suite d'un oubli regrettable, le nom de M. Jean Servais, a été omis dans le compte-rendu de l'inauguration du Musée, alors cependant que des remerciements publics lui furent adressés tour à tour par M. l'Échevin des Beaux-Arts et M. J. Fraipont, président du Congrès.

C'est ainsi que les visiteurs peuvent étudier dans leur ensemble les trouvailles faites dans les principaux tumuli de la Hesbaye, admirer dans une même synthèse tous les objets en bronze, (statuettes, figurines, vases ornements ou non, etc.), provenant du pays de Liège, voir réunies dans une même montre les plus belles verreries belgo-romaines de même provenance, ou encore voir groupés en une vaste vitrine les types les plus intéressants et les plus divers de la céramique de la même époque.

Ils pourront encore, dans des bijoutières spéciales, voir des séries très complètes de petits bronzes : ustensiles divers, bijoux, ornements, menus objets.

Une salle spéciale a été affectée au produit des fouilles désormais célèbres du Condroz : M. Firmin Hénaux, fouilleur aussi perspicace que compétent, a retrouvé, en terre condrusienne, à Vervoz (Clavier), à Bois-Borsu, etc., de grandes sépultures belgo-romaines, encore pourvues d'un mobilier funéraire d'une richesse exceptionnelle. La reconstitution de ces mobiliers dans leur disposition primitive présente un puissant intérêt.

La section franque, encore que provisoirement installée, mérite, elle aussi, une visite détaillée ; à côté de collections très complètes de poteries et d'objets en fer, elle possède des séries remarquables de bijoux en or (fibules filigranées et ornées de verroteries), d'objets en bronze (bracelets, boucles de ceinturon), de verreries, etc. Deux grandes vitrines centrales renferment le mobilier des tombes du cimetière franc de Herstal.

Une petite salle voisine, toute provisoire aussi, vu qu'elle sera prochainement affectée à la bibliothèque et à la salle de lecture de notre Institut, intéressera particulièrement les Liégeois ; ceux-ci y trouveront, exposées dans une bijoutière, les pièces les plus caractéristiques (poteries, bronzes, etc.), provenues des fouilles à jamais mémorables que M. l'ingénieur Paul Lohest-Delchambre a pratiquées dans la villa belgo-romaine de la place Saint-Lambert.

Le premier étage, avec ses vestibules et ses six salles,

est réservé aux époques romane, gothique et de la Renaissance, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Ici encore, l'arrangement est provisoire, en ce sens que de nombreux objets d'ordre secondaire, qui n'avaient pas encore trouvé leur place dans les collections, seront prochainement exposés à leur tour.

La grande salle des réceptions, majestueuse dans sa simplicité, offre aux amateurs de vieux meubles, des bahuts délicieux de l'époque de la Renaissance; les plus beaux de ces bahuts ont été déposés au Musée par les Hospices civils de Liège. On y remarquera encore d'intéressantes sculptures, de beaux vitraux, des dinanderies, des grès et aussi plusieurs tableaux historiques. Une petite salle voisine donne une reconstitution assez complète d'un intérieur de la seconde moitié du XVII^e siècle avec table, chaises, lustre, tableaux, rouet, etc. Dans la section romane, on admirera avant tout la célèbre Vierge de dom Rupert et des spécimens architecturaux de l'ancienne abbaye de Neufmoustier; la section gothique renferme plusieurs belles armoires, des coffres sculptés, des groupes religieux, des dinanderies, des grès, des peintures.

D'autre part, le XVIII^e siècle est représenté par quelques beaux meubles, dont une magnifique armoire Louis XIV, couverte de délicieuses sculptures; dans la même salle, sont réunies aussi de belles séries de faïences et de verreries liégeoises.

Enfin la salle au-dessus de la vaste porte d'entrée, contient des argenteries liégeoises, des ivoires, des miniatures, des émaux, des reliquaires, des ciselures, des statuettes religieuses, des sceaux, des sculptures, des tableaux ainsi que des souvenirs se rattachant à la Révolution liégeoise de la fin du XVIII^e siècle.

On y voit aussi la bague d'Albert de Cuyck, les débris de la crosse funéraire du prélat, ainsi que l'inscription sur plomb qui était fixée sur son cercueil.

Le deuxième étage, de son côté, a été affecté aux collections préhistoriques; c'est de toutes les sections du Musée

celle qui a été organisée avec le plus de soin et de méthode, vu le caractère définitif de l'installation de la grande salle n° 1.

Le guide-catalogue publié sur les antiquités préhistoriques de la Maison Curtius nous permet de n'insister, ici, que sur le réel intérêt de l'Exposition temporaire organisée à l'occasion au Congrès, par le président du Comité spécial, M. J. Hamal-Nandrin et le secrétaire M. Jean Servais.

Les collections de M. Hamal-Nandrin forment à elles seules un vrai Musée et mériteraient un catalogue particulier. Les pièces paléolithiques et néolithiques qu'elles renferment constituent certainement les séries les plus esthétiques réunies jusqu'à ce jour en Belgique. Il faut donc savoir gré à leur propriétaire d'avoir bien voulu consentir à les mettre à la disposition du public.

Une mention spéciale est due aussi aux magnifiques séries d'antiquités préhistoriques déposées par M. M. De Puydt et parmi lesquelles on relève des pièces des plus remarquables.

Ces collections seront visibles jusqu'à la fin du mois, à côté d'autres dépôts intéressants dont le détail a été donné dans le compte-rendu du Congrès (tome I, pp. 81-83).

Tel est très sommairement esquissé ce qu'il y a à voir au Musée Curtius; il est du devoir des Liégeois d'y faire une visite, si courte soit-elle. Nul doute qu'ils en sortiront émerveillés de ce qu'ils y auront vu et qu'ils y retourneront.

Liège a, désormais, un musée digne d'une grande ville. Déjà les dons et les dépôts ⁽¹⁾ arrivent isolés; il est certain que d'ici peu ils afflueront.

L. R.

Analectes liégeois.

Lorsqu'on parcourt de vieux dossiers, des registres d'archives, d'anciens manuscrits, il arrive fréquemment qu'on

(1) Bornons-nous parmi les dépôts consentis, à l'occasion du Congrès, à signaler ceux de MM. C. Bourgault, E. Couvreur, Davin-Rigot, M. De Puydt, M^{me} de Soer de Mélotte, MM. Dondelinger, chanoine Gaillard, C. Galand, Dr J. Grenson, J. Hamal-Nandrin, les Hospices civils, MM. F. Huvbrigts, M. Lohest, J. Lohest, Ch. Sépulchre, J. Servais, F. Vercheval.

découvre, au milieu de documents sans importance, des pièces curieuses concernant soit l'histoire politique ou religieuse, soit celle de nos anciens arts et métiers.

Ces pièces, souvent, n'intéressent pas celui qui les trouve mais elles pourraient être utiles à d'autres. Comme nous professons l'opinion qu'en matière de science, tous les travailleurs doivent s'entre'aider, nous voudrions, qu'au lieu de laisser ces documents dans l'oubli, chacun eût, au contraire, à cœur de les faire connaître et c'est pour cette raison que nous publierons, au fur et à mesure que nous les découvrirons, les pièces intéressantes que le hasard nous mettra sous les yeux et nous avons tout lieu d'espérer que chacun des chercheurs fera de même.

Certains personnages, certains faits de notre passé peu ou mal connus, seront ainsi mis en lumière et ce sera tout profit pour notre histoire.

Nous commençons par publier ici une convention (acte) intervenue le 11 janvier 1583 entre Jean Weestenrade et le sieur Jacques de Marche, concernant des verrières à placer au bâtiment du premier nommé.

Eug. POLAIN.

L'an XV^e octante trois, de moys de janvier le ij jour, par devant moy, nottair et les tesmoins soubsonnés a esté marché fait, passé et résolu par et entre le Sr Jan Westenraede, M^e des pns, en Liège d'une et M^e Jacqs de Marche, voerrier d'autre, à raison des voerrières à mettre sur la sale du nœuf édifice dudict Westenrade en hault, en forme et manière comme sensuit scavoir que ledict M^e Jacqs debverat entre six et trois jours avant le fest de la Translation Mons. St Lambert prochainement venant, livrer à ses frais, coustes, périls et dommaige et icelle dresser et lever comme usans porte et requiert trent trois voerriers de bonne, fideel et lealle marchandise, ouvrée et besognée à la fasson que celles qui sont mis en la chambre bas de l'édifisse dudict Westenrade et plus belles à pris pour chacune de trois fl. bbant. Ceque le dict M^e Jacqs a accepté promectant par sa foy corporelle, en la main de moy nottair subscript, a ce suffisamment stipulé acceptant pour et en nom dudict Westenrade, en lieu de serment, le tout accomplir bonnement et leallement et de meilleur ouvrage que ne sont celles qu'il at mis en la chambre bas dudict Westenrade et pour en cas de deffault que le dist ouvrage ne soit entièrement dressés a terme que dessus, ledist M^e Jacqs at vollar estre obligé envers ledict Westenraede de paier la somme de dix pattars

bbant pour cascun jour ensuyvant la dicte fest de la Translation pour lesquelles ledict ouvrage ne serat dressé, s'obligant pour cest, envers ledict Westenrade tous ses biens. Le tout entendu de bonne foy sains fraude.

Faict et passé en la maison dudict Westenrade présens illec honnestes personnes M. Jan Hellings et Jean Martin, tesmoins spécialement appelés par moy nottair.

LAPIDE NOTTus

Protocole du Notaire Lapidé (Archives de l'Etat à Liège).

PETITE CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE.

Exposition Jean Del Cour. — M. Gustave Francotte avait naguère insisté sur le grand intérêt que présenterait la réunion des œuvres du remarquable sculpteur liégeois Jean Del Cour. Le Comité organisateur du XXI^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, avait pensé que l'occasion était propice pour mettre ce projet à exécution : un Comité composé de MM. G. Francotte, président ; E. Schoolmeesters, vice-président ; J. Moret, secrétaire ; E. Brahy, J. Brassinne, F. Jamar, M. Lohe t, C. Matthien, Puck Chaudoir et J. Rulot, fut chargé de le réaliser.

Le Comité se mit immédiatement à l'œuvre et eut la joie de voir les pouvoirs publics répondre généreusement à ses appels : la Ville de Liège lui accorda un subside de 15.000 francs ; la Province 5.000 francs et l'Etat 2.000.

MM. P. Lambotte, chef de division au Ministère des sciences et des arts, G. Grégoire, député permanent et M. Falloise, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, furent délégués auprès du Comité pour représenter les Administrations desquelles ils faisaient partie.



Affiche de l'Exposition Jean Del Cour.
Composition d'Auguste Donnay.

Le Comité fit exécuter par d'habiles praticiens d'excellents moulages des pièces trop pondéreuses pour être déplacées; il multiplia ses démarches auprès des administrations et des particuliers en vue d'obtenir le prêt d'œuvres originales et le 1^{er} août, il avait la joie de pouvoir ouvrir l'exposition achevée.

Ce jour, à 14 h. 1/2, M. G. Francotte, entouré des membres de son Comité, présentait à M. le Ministre Descamps-David et à l'édilité liégeoise la réunion des chefs-d'œuvres qu'abrite le Palais des Beaux-Arts; il disait toute la gratitude du Comité à l'égard des pouvoirs publics et des particuliers et manifestait le bonheur que lui et ses collègues éprouvaient d'avoir pu contribuer à augmenter la renommée de Jean Del Cour. Après lui, M. Falloise félicita le Comité de son œuvre et en un excellent exposé, insista sur le caractère particulier de l'art de Del Cour et en fit ressortir les beautés. Enfin, M. Descamps, dans un superbe discours, rendit à son tour hommage aux grandes qualités de l'artiste liégeois et exprima le vœu que ses œuvres fussent réunies en un musée permanent. La cérémonie terminée, M. Francotte et les membres du Comité guidèrent à travers l'Exposition, les autorités et les invités, et la foule se répandit à leur suite dans les salles.

Nous avons dit qu'on y trouve un bon nombre d'œuvres authentiques de Del Cour, soit en originaux, soit en d'excellents moulages; on y voit aussi nombre d'œuvres de son maître Robert Henrard, des élèves et des disciples de Del Cour, de même que de nombreuses pièces d'orfèvrerie et de mobilier, de sorte qu'à travers toutes ces œuvres — et pour beaucoup, l'on peut dire: ces chefs-d'œuvre — l'esprit peut suivre l'influence profonde que le grand sculpteur liégeois exerça jusqu'à la fin du XVIII^e siècle sur toutes les branches des arts plastiques.

Un excellent catalogue dû à M. l'abbé J. Moret, servira de guide au visiteur de cette très intéressante exposition. Les organisateurs ont cependant voulu faire mieux encore que de fournir au public un guide muet: deux fois par semaine, M. Moret et M. Rulot, dans de très intéressantes causeries, détaillent les beautés de l'œuvre de Del Cour: ces conférences obtiennent grand succès.

J. B.

NECROLOGIE

Un deuil des plus cruels vient de frapper l'Institut archéologique liégeois; le vendredi 10 septembre dernier est décédé en notre ville M. le baron Jules de Chestret de Haneffe.

Entré à l'Institut depuis de nombreuses années déjà, il avait été appelé le 26 mai 1882 à siéger parmi nous en qualité de membre effectif; depuis lors, il ne cessa de prendre une part active à nos travaux et à nos délibérations.

A différentes reprises, l'estime dont il était entouré lui valut d'être porté à la vice-présidence et à la présidence de notre Société; toujours il se montra, dans l'accomplissement de ces diverses charges, homme consciencieux et de bon conseil.

Issu d'une de nos vieilles familles nobles les plus considérées, dont l'un des membres joua même dans l'histoire de la fin du XVIII^e siècle de notre ancienne principauté, un rôle actif, le baron de Chestret s'était, de bonne heure, voué à l'étude de notre histoire et de notre archéologie liégeoises.

Deux de ses travaux notamment resteront classiques: son *Histoire de la maison de la Marck y compris les Clèves de la seconde race* (Liège, 1898, in-4^o) et sa *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances* (Bruxelles, 1890, in-4^o).

Ce dernier ouvrage notamment perpétuera le nom de notre regretté collègue.

Fidèle collaborateur de notre *Bulletin*, il lui donna douze travaux, dont nous ne retiendrons ici que les deux principaux: *Anthisnes, une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime. La seigneurie de Vien* (t. XXXIII, pp. 116-219) et *La terre franche de Haneffe et ses dépendances* (Donceel, Stier) (t. XXXVIII, pp. 1-133).

Tous ses écrits témoignent d'une science étendue et d'un souci constant de l'exactitude.

Le baron de Chestret était membre de l'Académie royale de Belgique, dont les *Bulletins* renferment maintes notices, plusieurs rapports dus à sa plume; il était membre aussi de la Société royale de numismatique de Belgique, de la Société des Bibliophiles liégeois, etc. Il donna, d'autre part, plusieurs notices à la *Biographie nationale*.

Autant son savoir était étendu, autant sa modestie était grande; le baron de Chestret se signalait, du reste, par sa parfaite correction, sa grande affabilité et son inépuisable serviabilité. Il était un maître écouté auquel on ne se lassait pas d'avoir recours et qui toujours se montrait accueillant.

L'Institut perd en la personne du baron de Chestret de Haneffe, un de ses membres les plus éminents et les plus estimés, dont le souvenir ne périra pas.

L. R.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 FR. 50 PAR AN | pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR. 25 | pas membres de l'Institut

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège

INVENTAIRE ARCHEOLOGIQUE

DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE.

XXXVI. — CADRE EN CHENE SCULPTE (STYLE REGENCE),
AVEC PEINTURE DE JEAN-BAPTISTE COCLERS (1696-1772).

(Musée archéologique liégeois).

NOTRE collaborateur J. Reinhardt annonçait, dans la présente *Chronique*, en février 1908, à propos de deux portes sculptées qui ornèrent jadis l'hôtel occupé par la famille de Clerx d'Aigremont, en la rue Saint-Paul, à Liège, que la description du tableau et du cadre placés au-dessus de chacune de ces portes serait donnée ultérieurement; nous la présentons aujourd'hui, avec la reproduction photographique, malheureusement un peu confuse, d'une de ces œuvres artistiques, celle qui figura, en 1905, à l'Exposition de l'Art Ancien (classe V, mobilier, n^o 5142 du catalogue).

Le cadre, dont la largeur dépasse, en ses points ornements, douze centimètres, est en chêne, sans or ni vernis; il est aussi large que haut. Les motifs se développent symé-

triquement, sauf la différence de détails entre le bord supérieur et l'inférieur, celui-ci étant plus simple. Des fleurs et des feuillages courent en guirlandes autour des moulures courbées en vrilles; quoique nulle partie ne soit ajourée, l'ensemble est léger, gracieux, infiniment élégant.

Contrairement à la porte, le cadre, destiné à être vu de bas, est en ronde bosse.

Le sujet des peintures est mythologique; l'une représente le *Sommeil d'Endymion*, celle que nous reproduisons, *Mars et Vénus*. Les toiles mesurent en hauteur visible 1 m. 15, et en largeur 1 m. 10; en réalité, elles ont 0 m. 04 de plus.

Dans un fragment de paysage, où les arbres presque défeuillés découpent leurs troncs épais sur un ciel bleu, une tenture de soie jaune a été accrochée aux branches par les Amours; c'est pour abriter le dieu de la guerre et la déesse de la beauté.

Le couple s'entretient tendrement de ses affaires de cœur; Mars joint sa main gauche à celle de Vénus et gesticule de la droite; Vénus a passé son bras droit derrière le cou de son amant. Celui-ci, coiffé d'un casque empanaché de plumes blanc bleuâtre, est légèrement barbu, basané, assez vulgaire de type, et ses grands yeux implorant piteusement la volage déesse. Le tronc est moulé dans une cuirasse de peau jaune, échancrée en carré et bordée de bleu; des languettes pendent sur les bras. Un manteau rouge, des cuissards de peau, colorés en bleu, des cothurnes de cuir gris à revers supérieurs flottants complètent le costume fantaisiste du personnage.

Vénus est à demi vêtue d'un voile de lin blanc, serré à la taille par une ceinture d'or, et d'une sorte d'écharpe bleue qui ne couvre plus qu'une partie des jambes; certaine grâce languide embellit son maintien. Elle est blonde et son visage, un peu rural, rappelle celui de plusieurs esquisses au crayon que traça Coclers pour ses compositions allégoriques. Sa peau blanche, les fines attaches de ses membres lui donnent de l'élégance. Les Amours sont dodus, char-

mants, gentils et maniérés dans leurs mouvements. Cela fleure trop l'Italie.

Le coloris général est harmonieux, la gamme est brune. Le modelé est de bistre, souvent foncé; il manque de précision, de détail. Le dessin, en général, est correct.

La catalogue de 1905 (Exposition de l'art ancien) attribue cette peinture à Henri Deprez (1720-1797). Le visage de Mars rappelle un peu les têtes familières à ce peintre;



mais elle est plus courte que celles-ci. On en voit d'analogues chez Coclers. Le type de Vénus se retrouve dans les dessins de ce dernier, nous l'avons dit. Quant au coloris, il nous rappelle une jolie peinture beaucoup plus fouillée, que possède Madame la baronne de Macar-de Sauvage. Les ombres sont plus sombres que celles de Deprez; la couleur est plus grasse, plus lourde que la sienne. On pourra comparer avec le chemin de croix de Chénée et celui de Notre-Dame, à Herstal.

Ces peintures, décoratives par leur facture, sont postérieures à l'époque de la Régence; Coclers était encore à Marseille en 1721 [Helbig dit même 1732, et, en réalité, on ne le voit travailler au pays de Liège qu'en 1736 (1)]. Les sculptures appartiennent probablement aussi au milieu du XVIII^e siècle, nos artistes ayant gardé longuement les types traditionnels.

G. JORISSENNE.

Le Carillon de Saint-Martin en 1707.

Il est fort probable que jadis les principales églises de Liège possédaient un carillon. Sans parler du carillon bien connu de la Cathédrale de Saint-Lambert, les archives de Saint-Barthélemy viennent de révéler l'existence de celui de cette église en 1787; Saint-Jean possède encore le sien et nous donnons, ci-dessous, une pièce qui nous apprend que la Collégiale de Saint-Martin, elle aussi, avait une horloge et un carillon qui, de sa tour massive dominant la ville, faisait entendre, tous les quarts d'heure, au loin dans la vallée, sa musique aérienne.

La capitale de la Wallonie avait ce trait de ressemblance avec ses sœurs flamandes: elle avait multiplié, dans ses tours, les horloges et les carillons, égayant de leurs notes graves ou légères, la vie de ses habitants et jetant ainsi quelque poésie sur les durs labeurs de chaque jour.

Edouard MARECHAL.

Accord au regard de l'horloge et carillon.

L'an mille sept cents et sept du mois de fevrier le dernier jour, par devant moi publicq notaire subscript et les témoins en bas dénommés, personnellement constitués révérends Sgrs Pierre Lejeune et Maximilien Henri Vocht, chanoines de l'insigne collégiale de Saint Martin, en Liège, sique constitués au sujet subscript, comme par le recès qui sera au pied de cette descript, d'une, et honorable Michel

(1) Voir mon *Esquisse biographique*, Liège 1908, p. 4 (Extrait de la *Chronique archéologique* de janvier 1908).

Beurquet, bourgeois de Liege et maitre horloger de la Cathédrale dudit Liege d'autres partes, la même at été remontré, comment l'horloge et le carillon de la thour de la dite Eglise, seroient en désordre et ainsi à réparer, et remettre en bon estat. Est il que le dit deuxième dénommé at la même entrepris la réparation d'iceux, et convenu de remettre la dite horloge avec le prétouché carillon en tres bon estat et en perfection, autant que possible au grez et satisfaction des revérands Seigneurs vice-doyen et chapitre de la ditte eglise, et au dire des maistres connaisseurs, a ses frais et en subministrant tout le nécessaire a cet effect, et serat obligé premier, de racommer le clavis (clavier) le tambour pour faire sonner le quart, faire une neuve rue (roue) avec un rochet, pour régler l'horloge, et y raccomoder l'arbre, ou faire un autre, rallonger la détante et y rappliquer les pièces nécessaires, pour faire débander le carillon, mettre des neuves busettes de cuivre, raccomoder les nottes pour y appliquer des autres chansons, raccomoder les marteaux, les recouper et rappliquer d'autres sur autres cloches, raccomoder les toumelairs et généralement toutes autres choses convenables et nécessaires, en quelle manière que ce soit (rien réservé ny excepté) pour remettre comme dit est, la ditte horloge et carillon en perfection, sans que les dits Seigneurs soyent tenus d'y livrer aucune chose, sauve les fils d'archas de cuivre nécessaires qui seront a la charge des dits seigneurs; le tout quoi le dit deuxième dénommé deverat avoir achevé autant que possible, pour les Pasques prochaines et ce, parmy (le tout estant retrouvé en bon estat comme dessus), payant par les dits révérends seigneurs vice-doyen et chapitre au dit second comparant cinquante écus une fois, et pour assurance de tout le premis le dit deuxième dénommé at obligé et oblige par cestes, pour sa personne, et tous et chacuns ses biens meubles et immeubles, droits, clains, credits et actions présents et futurs, pour sur iceux recouvrir tous défauts, quant à sa personne et meubles, tant par exécutoriales du révérend Seigneur Official de Liège, un seul command de tiers pour que prompte et paracte exécution et comme pour argent de Prince et de Gabelles, et aux immeubles par un seul adjour a quinzaine privilégié en tout temps et à tous suspends, faisants au contraire ausquels, il at expressément renoncés et autrement selon le stiel des courtes, d'où les dits biens sont et seront mouvants, constituants les parties pour les présentes renouveler et réaliser au besoin, tous porteurs de cette et chacun d'eulx in solidum surquoy etc.

A faict et passé, et en la main de moy le dit notaire stipulé, en la sacristie du chœur de la dite église, y présens comme témoins à ce spécialement appellés vénérable sieur Jean Richel bénéficiere de la dite église, et Jean Antoine Caverenne, lesquels avec les dits seigneurs comparants ont signés l'originelle de ceste.

S'ensuit ledit récès :

Extrait des conclusions capitulaires du révérend chapitre de l'insigne collégiale de St Martin en Liège, le vingt cinquième février 1707.
Messieurs étants informés que leur horloge et carillon sont en dé-

sordre et, entendu à ce sujet Michel Beurquet, maître horloger de la Cathédrale de Liège, ont députés les seigneurs Lejeune et Vocht leurs confrères, a effect de convenir avec le dit Beurquet pour les racomoder et remettre en bon estat.

Signé: CAVERENNE,
Notaire et secrétaire du dit chapitre (1).

La collection « Jean Charlier » à la Maison d'Ansembourg.

On se rappelle que tout récemment la Ville de Liège a fait l'acquisition d'une importante collection d'antiquités provenant de feu Jean Charlier, l'amateur liégeois bien connu.

Cette collection est déposée à la maison d'Ansembourg, dans deux vitrines du premier étage; elle fut présentée pour la première fois au public le 1^{er} août dernier, lors de l'inauguration du Musée archéologique liégeois à la Maison Curtius.

La collection Charlier se compose de faïences liégeoises, andennaises, luxembourgeoises et namuroises, les pièces liégeoises étant en grande majorité, de verreries liégeoises, d'ouvrages artistiques en bois de Spa.

Evidemment, ces séries, bien que très importantes déjà, ne constituent pas encore un ensemble complet: maints types manquent encore pour montrer toute la gamme des délicats produits liégeois. Il n'en faut pas moins se féliciter hautement de l'initiative de la Ville de Liège qui, saisissant l'occasion qui s'est offerte, a voulu ainsi constituer le noyau d'une collection qui, sans aucun doute, s'agrandira.

Nous publierons prochainement un catalogue complet des collections Jean Charlier, dont une partie seulement, faute de vitrines suffisantes, est visible en ce moment à la Maison d'Ansembourg.

Florent PHOLIEN.

(1) *Registrum diversarum materiarum Ecclesiae Collegiatae Sancti Martini Leodii 1691-1742.* Aux Archives de l'Etat à Liège, n° 595-1342.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Secrétaire,

Dans mon travail intitulé « *Documents concernant les La Marck et l'évêque Jean de Hornes* », je signale le mariage d'André de Binckem avec Anne, fille de Godefroid de la Marck et de Catherine le tindeur ⁽¹⁾.

M. de Borman l'a fait connaître avant moi ⁽²⁾.

Ayez l'obligeance de rectifier dans le prochain bulletin mensuel de l'Institut.

Votre dévoué collègue,
D^r TIHON.

Theux, 25 septembre 1909.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE.

Découverte de pierres tombales. — Des travaux exécutés, dans le courant de ce mois, à l'église Saint-Antoine, en notre ville, ont amené la découverte de diverses pierres tombales fort curieuses. Nous leur consacrerons la prochaine notice de notre *Inventaire archéologique*.

Acquisitions de monnaies. — La Ville de Liège a pris l'excellente résolution de compléter son médaillier. On sait, en effet, que la Ville avait hérité de l'amateur et bibliophile Ulysse Capitaine, d'une remarquable collection de monnaies liégeoises; l'Administration communale y ajouta les nombreuses monnaies qu'elle recueillit, par voie d'achat, du chanoine Bellefroid; de son côté, notre Institut a, depuis de longues années, procédé à des acquisitions, en tenant compte des séries des fonds Capitaine et Bellefroid et avec l'espoir que la conservation de ces fonds lui serait un jour confiée. Ces espérances sont, croyons-nous, à la veille de se réaliser. Il s'agit donc de veiller à compléter la magnifique collection que formeront les fonds Capitaine, Bellefroid et de notre Institut. Aussi c'est avec plaisir que nous signalons l'acquisition, par notre Administration communale, d'un florin en or de Jean de Bavière (1389-1418), connu seulement à deux exemplaires. C'est celui que notre regretté collègue, le baron J. de Chestret de Hanefte, a décrit dans sa *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances*, sous le n^o 282.

L'avers est au type ordinaire des florins au saint Jean, avec une croix entre les jambes du saint et la légende: S. IOHAEI-S BNDICTS, pour laquelle J. de Chestret propose la lecture: S. *Johannes bene-*

⁽¹⁾ *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XXXVIII, p. 356.

⁽²⁾ *Les Echevins de la souveraine justice de Liège*, tome II, p. 461.

dictus. Le revers porte, dans un encadrement formé de quatre arcs de cercle, l'écu au lion du Palatinat, entouré de quatre petits écussons : en haut, Bavière; en bas, Empire; à droite et à gauche, un écusson portant une croix haussée; la légende est: MONETA OPIDI. IN SACTI TRVD.

Par la même occasion, la Ville a encore acheté un denier d'argent de Charlemagne, de conservation parfaite, portant à l'avvers le nom de *Carolus* et au revers les initiales *R. F.* (rex Francorum), et un esterlin de Henri I de Brabant, frappé à Herstal (1253-1263). Le denier de Charlemagne aurait été trouvé à Argenteau.

Liège. Guide illustré. — Enfin, Liège peut offrir aux étrangers, de plus en plus nombreux, qui la visitent, un volume d'un format pratique, d'un aspect agréable et d'un prix abordable qui les renseignera d'une manière complète sur tout ce qui est de nature à les intéresser en notre ville.

C'est au récent Congrès de la Fédération archéologique et historique que l'on doit la réalisation d'une idée à diverses reprises agitée au sein même de notre Institut: à savoir, la publication d'un guide répondant aux désirs des amis de l'histoire et de l'archéologie liégeoises. Sorti des presses de la maison Bénard, qui en a assumé l'édition, *Liège, Guide illustré*, forme un magnifique pendant à *Gand, Guide illustré*, que nos amis de la grande cité flamande avaient publié à l'occasion du précédent Congrès, et qui en est maintenant à sa seconde édition.

Dans ce volume de près de deux cents pages, richement illustrées, le lecteur trouvera après des renseignements d'ordre pratique, fournis par M. F. Pholien, une saisissante synthèse de M. G. Kurth: *La ville et le pays de Liège dans l'histoire*. Puis viennent une série d'itinéraires, dressés par M. E. Polain, qui permettent de visiter la ville soit en quelques heures, soit, par le touriste plus attentif, en plusieurs courses. Une promenade dans le Vieux-Liège s'adresse aux fervents des vestiges anciens. C'est à leur intention aussi que M. G. Ruhl fait revivre dans *Liège Jadis*, la physionomie que présentait autrefois notre bonne ville.

Les églises, le palais des princes-évêques, l'hôtel-de-ville, l'hôtel d'Ansembourg, l'Université, le musée archéologique, le musée des beaux-arts, le musée d'armes, les ponts, la prison cellulaire, sont l'objet de notices détaillées et précises, signées E. Polain, L. Lahaye, L. Renard-Grenson, G. Jorissenne et F. Bidlot. M. J. Brassinne a donné ses soins à la publication de ce coquet volume auquel nous souhaitons la même fortune qu'à... son confrère de Gand.

X.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 FR. 50 PAR AN }
LE NUMÉRO : 0 FR. 25 } pour les personnes qui ne sont pas membres de l'*Institut*

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège

Séance du 21 juillet 1909.

Présidence de M. Julien Fraipont, vice-président.

COMPTE-RENDU.

La séance est ouverte à 5 h. 45.

27 membres sont présents: MM. J. Fraipont, vice-président; L. Renard-Grenson, secrétaire; Fl. Pholien, trésorier; J. Servais, conservateur-adjoint; F. Vercheval, secrétaire-adjoint; MM. G. Kleyer, M. De Puydt, E. Brahy-Prost, Th. Gobert, J. Brassinne, Dr J. Simonis, L. de Buggenoms, J. Hamal-Nandrin et G. Rasquin, membres effectifs; MM. Dr G. Jorissenne, baron M. de Sélys-Longchamps, F. Sacré, A. Massart, A. Baar-Magis, E. Couvreur, C. Simonis, G. Ghilain, F. Hennem, abbé Coenen, Dr B. Wibin, major L. Marcin, Dr Weekers et major Loiselet, membres correspondants ou associés.

Lecture du procès-verbal de la séance de juin et correspondance.—
M. le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance de juin, qui est approuvé sans observations et communique la correspondance adressée à l'Institut.

M. le Président souhaite la bienvenue au nouveau membre effectif, M. Gustave Kleyer, bourgmestre de la Ville de Liège, et se dit heureux de pouvoir saluer à son entrée à l'Institut le premier magistrat de la cité, dont le dévouement est depuis longtemps acquis à la Société. Il rappelle que M. Kleyer a toujours eu le culte des choses du passé et que remettre en lumière les souvenirs historiques et artistiques du pays de Liège a toujours été l'objet de sa sollicitude.

M. le Président le remercie d'avoir bien voulu accepter de prendre une part active aux travaux de l'Institut en qualité de membre effectif et lui adresse, au nom de tous ses confrères, un cordial salut de bienvenue (*Applaudissements*).

M. Kleyer, en termes particulièrement bienveillants, remercie M. le président Fraipont de ses bonnes paroles; il se dit profondément touché des marques de sympathie qui lui ont été prodiguées, alors cependant que des éloges excessifs lui ont été adressés. il assure l'Institut de son entier dévouement et forme des vœux pour la prospérité, sans cesse croissante, de la Société et du nouveau Musée archéologique (*Applaudissements*).

M. Kleyer remet ensuite à M. le Président le texte de la convention intervenue entre la Ville de Liège et l'Institut archéologique liégeois.

Etat des publications et articles pour le Bulletin. — M. le Secrétaire annonce que le second fascicule du tome XXXVIII du *Bulletin* paraîtra peu après le Congrès.

Désignation de deux délégués au Congrès archéologique et historique de Liège. — MM. le Président et Secrétaire de l'Institut sont chargés de cette délégation. Ils acceptent séance tenante.

Présentation et nomination de nouveaux membres associés. — M. Lemaire-Demonceau, avocat à la Cour d'appel, est élu, à l'unanimité, membre associé.

Affaires diverses. — M. Pholien remercie, en la personne de M. Kleyer, l'Administration communale, d'avoir acheté la collection Charrier; il souhaite que cette collection, qui comprend aussi des objets étrangers au pays de Liège, ne soit pas démembrée.

M. Kleyer déclare que l'Institut ayant la gestion du Musée, c'est à lui qu'il incombe de statuer sur le sort des collections.

M. Pholien demande à l'assemblée de renommer cette année encore la Commission des conférences. — Adhésion unanime.

Avant de lever la séance, M. le Président invite les membres présents à aller admirer les belles collections déposées par M. J. Hamal-Nandrin, dans la grande salle de la section préhistorique.

La séance est levée à 6 h. 15.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE.

XXXVII. — LA VIERGE DITE DE DOM RUPERT.

XI^e siècle.

(Musée de l'Institut archéologique liégeois)

La Vierge, dite de Dom Rupert, provenant de l'antique abbaye de Saint-Laurent, est l'un des plus anciens monuments que nous ait légués la sculpture mosane; c'est aussi l'un des plus précieux que renferme le Musée de l'Institut archéo-

logique liégeois, où, grâce au zèle de feu notre confrère Adolphe Dejardin, ce groupe repose depuis 1852.



La sculpture, en haut relief, a été taillée dans le grès houiller tiré du sol liégeois; la pierre, dont la partie supérieure est arrondie, mesure 0 m. 92 de hauteur, sur 0 m. 64 de largeur et a été creusée par le ciseau à une profondeur de 0 m. 07.

La Vierge est représentée assise sur un escabeau assez bas et large, richement sculpté; à la partie antérieure de cet escabeau, est fixée une planche épaisse, sur laquelle reposent les pieds. Un coussin, sur lequel est jetée une pièce d'étoffe, couvre la partie supérieure du siège.

Tenant son fils assis sur son genou gauche, la Vierge est vêtue d'une longue robe, par-dessus laquelle est passée une tunique, descendant à peu près à mi-jambe et dont la bordure inférieure est ornée d'un perlé; le reste de l'habillement est composé d'un manteau qui cache les bras de la Vierge et dans les plis duquel Marie enveloppe son divin Enfant; enfin, le voile qui enserre la tête descend sur les épaules et vient recouvrir les bras jusqu'au coude.

Des deux mains, l'Enfant Jésus presse le sein gauche de Marie, tout en levant le regard vers le visage de la Vierge qui considère son fils. Celui-ci est entièrement vêtu d'une robe, et ses pieds, comme ceux de sa mère, sont chaussés.

Une forte moulure sert de cadre à ce groupe. Sur la partie plate qui l'entoure, est gravée l'inscription suivante, tirée des Prophéties d'Ezéchiel (XLIV, 2) et dont il ne nous serait point possible de reproduire en typographie les abréviations: *Porta hec clausa erit; non aperietur et non transibit per eam vir, quoniam Dominus Deus Israël ingressus est per eam.*

A l'époque où elle fut exécutée, semble-t-il, la sculpture avait été richement peinte et les draperies étaient décorées d'un semis de paillettes d'or et d'argent de forme régulière et d'une certaine épaisseur; mais à une époque relativement récente, l'ancienne décoration, s'étant probablement ternie, avait disparu sous un badigeon à l'huile dont on l'a, depuis son entrée au Musée, fort heureusement débarrassée.

Il semble que ce groupe ait fait primitivement partie d'un autel de l'abbaye de Saint-Laurent, où il aurait été encastré en guise de retable. Mais différents textes de l'histoire du monastère que l'on croit pouvoir appliquer à notre groupe, paraissent indiquer que la sculpture aurait,

par la suite, été déplacée à plusieurs reprises; le plus ancien de ces textes remonte à 1203. En 1326, le chroniqueur note qu'un renom miraculeux commence à s'attacher à cette représentation de Marie; trois ans plus tard, on la désigne sous le vocable de la Vierge aux miracles. En 1618, l'abbé Oger de Loncin insère la sculpture dans un autel d'ordre corinthien, enrichi d'inscriptions diverses et de chronogrammes.

Ce dut être vers cette époque que l'on commença à associer à ce groupe le souvenir de Rupert, qui mourut abbé du monastère de Deutz le 4 mars 1129 ou 1130. Ce rapprochement fit fortune au point que jusqu'en 1885, la sculpture, qui était demeurée en grande vénération jusqu'aux jours de la Révolution, fut connue sous le nom de Vierge de Dom Rupert.

En 1885, M. J. Demarteau démontra que rien dans les textes invoqués n'autorisait les conclusions qu'on avait tirées, et les critiques formulées, peu après, contre son argumentation par J. Daris, n'en ont point affaibli les résultats.

Les archéologues s'étaient jusqu'en ces derniers temps trouvés d'accord pour attribuer au XI^e siècle l'œuvre qui nous occupe. En 1903, M. R. Kœchlin ⁽¹⁾, suivi bientôt par M. A. Michel ⁽²⁾, a cru devoir reporter jusqu'à l'extrême fin du XII^e siècle, l'exécution de cette sculpture. Peut-être y aurait-il lieu de se demander si M. Kœchlin, en choisissant cette date, ne se serait pas laissé entraîner par le désir de retrouver dans le groupe en question ces influences françaises qu'il est aujourd'hui de mode de découvrir partout.

Contentons-nous, pour l'instant, de noter que cet auteur déclare qu'il « faut mettre hors de pair » ce « morceau vraiment exquis », l'un de nos plus précieux bijoux.

(1) RAYMOND KŒCHLIN, *La sculpture belge et les influences françaises aux XIII^e et XIV^e siècles* dans *Gazette des Beaux-Arts*, 3^e période, t. XXX (1903), p. 10.

(2) ANDRÉ MICHEL, *La sculpture dans les Pays-Bas* dans *Histoire de l'Art*, Paris. A. Colin, t. II, 2^e partie, 1906, p. 724.

BIBLIOGRAPHIE.

Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège fondé par l'Institut archéologique liégeois, Liège, J.-G. Carmanne, s. d., n° 17, pp. 11-12.

JULES HELBIG, *La Vierge de Dom Rupert conservée au Musée archéologique liégeois* dans *Bulletin des Séances* [de la] *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. III (1874-1876), pp. 221-226.

JULES HELBIG, *La Vierge de Dom Rupert* dans *Exposition de l'Art ancien au pays de Liège. Catalogue officiel*, Liège, I. Grandmont-Donders, 1881, 1^{re} section, n° 227, pp. 67-68. Cette notice est reproduite dans *Exposition de l'Art ancien au pays de Liège. Catalogue général*, 1905, Liège, A. Bénard, s. d., n° 1343

JOSEPH DEMARTEAU, *La Vierge dite de Dom Rupert* dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVIII (1885), pp. 479-486.

JOSEPH DARIS, *La Vierge de Dom Rupert*, *Ibidem*, t. XIX (1886), pp. 137-146.

REPRODUCTIONS.

Gravure au burin par Jean Valdor, datée de 1622, représentant Rupert en prière devant le bas relief. Sur cette gravure, voyez JEAN RENIER dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VI (1863), pp. 456-457. Cette gravure a été reproduite au burin, en agrandissement, par Ant. Zuliani et placée en tête du tome 1^{er} de l'édition des œuvres de Rupert, publié à Venise.

Dessin de G. Henrotte, lithographié dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XIX (1886), pl. III.

Reproductions par procédés mécaniques dans *Bulletin des Séances* [de la] *Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. XI (1876), pl. IX;— JULES HELBIG, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse*, 2^e édition, Brugs, 1890, pl. VI;— *Collection de Floréal*, n° 1 [Liège] s. d.; — *Gazette des Beaux-Arts*, 3^e période, tome XXX (1903), p. 9; — J. HELBIG et J. BRASSINNE, *L'Art mosan*, t. I, Bruxelles, G. Van Oest, 1906, pp. 36-37; — G. TERME, *Album* [de] *l'art ancien au pays de Liège*, s. l. n. d., pl. 69.

Joseph BRASSINNE.

A PROPOS DE HENRI DEPREZ.

(Rectification).

Dans la *Chronique archéologique* n° 10 du mois dernier, notre estimé collègue, M. le Dr G. Jorissenne, a attribué erronément à J.-B. Coclers (1696-1772) deux toiles à sujet mythologique ornant les dessus de porte provenant de l'ancien hôtel de Clercx d'Aigremont.

Ces peintures portent, sous le cadre, la signature de Henri Deprez (1720-1797).

Elles faisaient partie d'un ensemble de boiserie garnissant une salle au rez-de-chaussée de la façade qui montre, au-dessus de la porte, la date de 1767.

Lors de leur entrée au Musée archéologique, en 1898, elles étaient accompagnées de notre fiche mentionnant le nom de Henri Deprez et nous les renseignions de même dans le *Catalogue de l'Art Ancien* à l'Exposition de 1905 (Classe V, mobilier, n° 5142).

J.-B. Coclers et Henri Deprez, peintres contemporains peut-on dire, séjournèrent assez longtemps à Rome, y étudiant les chefs-d'œuvres des maîtres qui les avaient précédés et dont ils subirent l'influence. Rentrés dans leur pays natal, il y travaillèrent à « l'italienne » et l'on peut découvrir dans leur décoration, certain air de parenté qui a occasionné l'erreur que nous relevons en ce moment.

Dans ces conditions, il nous a paru intéressant de rapprocher les deux toiles de Deprez d'une peinture mythologique et de même destination signée J.-B. Coclers 1759, l'écart de temps espaçant ces productions ne dépassant guère une dizaine d'années.

Cette exposition, qui a lieu actuellement au Musée Curtius (1^{er} étage, salle XVIII^e siècle), mettra le curieux mieux à même d'apprécier ce genre de peinture qui, au XVIII^e siècle, accompagnait si harmonieusement l'ornementation sculptée des appartements liégeois.

E. BRAHY-PROST.

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE.

Pierres tombales de l'église Saint-Antoine. — Nous avons annoncé dans le précédent numéro de cette *Chronique* (p. 87), que nous consacrerions la notice de l'Inventaire archéologique de ce mois, aux pierres tombales que des travaux de réfection ont fait découvrir dans les dépendances de l'église Saint-Antoine. L'emplacement qu'occupent provisoirement ces intéressants monuments, n'ayant pas permis d'en prendre un cliché convenable, force nous est d'attendre qu'elles aient été replacées dans l'église pour présenter ces pierres tombales à nos lecteurs.

Livres liégeois. — Le mardi 23 novembre, le libraire L. Gothier, de notre ville, a dispersé aux enchères, une « curieuse et importante collection de livres, manuscrits, chartes et documents sur l'histoire de Belgique et principalement celle du pays de Liège. »

Cette annonce du catalogue n'était nullement trompeuse et les amateurs ont eu plaisir à se disputer les divers lots de cette vacation. Signalons parmi les manuscrits, la correspondance autographe du protonotaire apostolique d'Adseux pendant son émigration en Allemagne, au cours de la période révolutionnaire; la correspondance autographe du comte de Rougrave, vicaire général de Liège, avec le secrétaire de l'évêché et du vicariat général, de 1769 à 1786, et la correspondance autographe de Hoensbroeck avec le secrétaire synodal, pour la période allant de 1786 à 1789. Le catalogue offrait encore de nombreuses séries de documents intéressant diverses localités du pays, ainsi qu'un bon nombre de pièces relatives aux Lannoy; ces dernières ont été pour la plupart acquises par des membres de cette famille.

Parmi les imprimés, nous mentionnerons une collection de 16 almanachs de Mathieu Laensberg, en placard, pour les années s'étendant de 1697 à 1762; un calendrier des Tréfonciers pour 1781, en assez mauvais état, qui a atteint le prix respectable de 105 francs sans les frais, les *Statuta synodalia*, imprimés à Louvain en 1549, et une collection complète du Mathieu Laensberg et de son continuateur: Le politique, journaux publiés à Liège, du 1^{er} avril 1824 à 1840.

Ajoutons que, grâce à une heureuse entente entre les représentants de la Bibliothèque de l'Université, de la Bibliothèque centrale de la ville et du Dépôt des Archives de l'Etat, les documents les plus importants offerts en vente, sont entrés dans les dépôts publics, et par conséquent, se trouvent à présent à la disposition de tous les travailleurs.

Henri du PONT.

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 2 FR. 50 PAR AN } pour les personnes qui ne sont
LE NUMÉRO : 0 FR 25 } pas membres de l'Institut

Pour tout ce qui concerne *La Chronique*, s'adresser au
Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois, rue Fabry, 14, Liège.

Séance du 31 Octobre 1909

Présidence de M. Julien Fraipont, vice-président.

COMPTE-RENDU.

La séance est ouverte à 10 h. 40.

37 membres sont présents: MM. J. Fraipont, vice-président; L. Renard-Grenson, secrétaire; Fl. Pholien, trésorier; J. Servais, conservateur-adjoint; F. Vercheval, secrétaire-adjoint; MM. M. De Puydt, E. Brahy-Prost, G. Ruhl, J. Brassinne, E. Polain, Dr J. Grenson, F. Hénaux et G. Rasquin, membres effectifs; MM. Dr F. Tihon, L. Halkin, A. Philippart, A. Massart, L. Baar-Lechat, E. Masson, E. Couvreur, F. Magnoste, chevalier M. de Mélotte, N. Capelle, F. Colleye, J. Closon, M. Cloes, G. Nagant, Dr F. Bidlot, J. Pirlet, L. Rigo, Ch. Demany, P. Faider, baron I. de Radzitsky d'Ostrowick, major L. Marcin, L. Gérard, major Loiselet et A. Bidart-Rasquinet, membres associés ou correspondants.

Se sont excusés: MM. Dr J. Alexandre, de Buggenoms, J. Hamal-Nandrin et E. Fairo.

En ouvrant la séance M. le Président annonce à l'assemblée le décès de quatre membres de l'Institut: MM. baron de Chestret de Haneffe, C. Haullet, F. Henet et Ad. van der Heyden à Hauzeur. Il rappelle en quelques mots leur activité au sein de la Société et présente à leurs familles les condoléances de l'Institut.

M. G. Ruhl, au nom des membres de l'Institut, félicite les organisateurs du Congrès archéologique, du succès de leur entreprise. Il félicite particulièrement MM. J. Fraipont, J. Brassinne, L. Renard-Grenson et E. Polain (*Applaudissements*).

M. J. Fraipont, au nom du Comité organisateur du Congrès, remercie M. Ruhl et l'Institut des paroles aimables qui viennent de lui être adressées ainsi qu'à ses collègues du Bureau du Congrès.

Lecture du procès-verbal de la séance de juillet et correspondance. — M. le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet qui est approuvé sans observations et communique la correspondance adressée à l'Institut.

Etat des publications. — M. le Secrétaire demande que ce point soit traité conjointement avec le 5^o de l'ordre du jour.

Articles pour le Bulletin. — M. le Dr Tihon dépose deux travaux intitulés: *Note sur les perrons* et *Trois lettres du duc Charles de Lorraine à la magistrature de Liège*.

MM. L. Naveau, Ed. Poncelet et E. Polain, sont nommés rapporteurs du premier travail; MM. S. Bormans, Dr J. Alexandre et J. Brassinne examineront le second.

M. L. Renard-Grenson présente une note donnant l'inventaire de la dernière donation des monnaies romaines de M. le Dr Alexandre.

MM. Dr J. Alexandre, M. De Puvdt et J. Servais sont désignés comme rapporteurs.

Communication de M. Fl. Pholien: LES ANCIENNES FAIENCES LIÉGEOISES. ETUDE COMPARATIVE ET DÉMONSTRATIVE.

M. le Président remercie M. Fl. Pholien de son intéressante communication (*Applaudissements*).

Rapport sur le Congrès archéologique et historique de Liège. — M. J. Fraipont annonce que si le Congrès a eu un succès incontesté au point de vue scientifique, il n'en est pas de même au point de vue financier. La publication des comptes-rendus des séances et des quatorze mémoires ou rapports non encore imprimés entraînera des dépenses qui dépasseront notablement les forces du budget du Congrès.

Dans ces conditions et vu la nécessité d'imprimer ces matières, il propose que les deux Sociétés organisatrices accordent un subside spécial au bureau du Congrès et, en outre, que l'Institut confonde partiellement ses publications de 1909 avec celles du Congrès.

L'assemblée après avoir entendu les propositions détaillées de M. J. Fraipont, ratifie unanimement ses propositions.

M. Fraipont, en sa qualité de président du Congrès, remercie l'Institut de l'appui qu'il veut bien lui prêter.

Fouilles. — M. F. Hénaux rend compte des fouilles qu'il a exécutées dans un cimetière franc à Seny. Il dépose sur le bureau le produit de ses recherches, notamment: trois scramasaxes en fer, dont un conserve encore des traces importantes de son fourreau en bois rehaussé d'ornements en bronze; plusieurs poteries; une fibule en bronze, portant des traces d'émail; divers fragments d'objets en fer et un beau collier composé de perles en pâte de verre et terminé par un pendentif (boule d'ambre perforée).

M. le Président félicite et remercie M. F. Hénaux de son intéressante communication et du succès de ses recherches (*Applaudissements*).

Présentation et nomination de nouveaux membres correspondants et associés. — M. A. Micha, avocat à la Cour d'appel, est élu à l'unanimité, membre correspondant; MM. l'abbé A. Kairis, André Bage, Dr Em. Bodart, M. Gérumont, André Pirlot, E. Decharneux et W. Halein, sont élus, à l'unanimité, membres associés.

Affaires diverses. — M. E. Brahy-Prost annonce qu'il publiera dans le prochain numéro de la *Chronique*, une note rectifiant certain détail de la notice que M. le Dr Jorissenne a consacrée dans le numéro d'octobre de la *Chronique* à un « *Cadre en chêne sculpté (style Régence) avec peinture de Jean-Baptiste Coclers 1696-1772* ». M. Brahy-Prost fait remarquer que la peinture en question est bien l'œuvre de Henri Deprez dont la signature, cachée il est vrai par le cadre, figure sur la toile.

M. Fl. Pholien, président de la Commission des conférences, annonce que celles-ci seront reprises dès janvier prochain.

M. Brahy-Prost demande des renseignements sur le transport des collections lapidaires à la Maison Curtius. M. J. Servais, conservateur-adjoint, répond que le transfert se poursuit normalement.

M. J. Brassinne demande que le monument du prince-évêque de Velbrück, soit rétabli sous les galeries de la cour.

M. le Dr F. Tihon fait hommage d'un exemplaire de son ouvrage intitulé: « *Le Livre des fiefs du Marquisat de Franchimont.* »

M. G. Nagant offre au Musée trois haches polies provenant respectivement de Kinroye, Neeroeteren et Remont (Porcheresse).

Des remerciements sont votés aux deux donateurs.

La séance est levée à 12 h. 25.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE.

XXXVIII. — COLLIER CHRETIEN (VIII^e-IX^e siècle?)
(Collection de M. L. Renard-Grenson).

Le collier qu'on trouvera reproduit ci-après provient de Tongres, où il a été découvert vers 1880, dans des circonstances malheureusement peu connues.

Comme on le remarquera, ce collier se compose d'une chaîne en bronze, constituée par cinquante-six mailles formées chacune par un mince fil de bronze contourné en spirale. La chaîne est rattachée par des crochets à deux torsades



cylindriques, qui elles-mêmes se terminent à leurs extrémités par deux crochets destinés à maintenir le pendentif ornant le collier.

Ce pendentif affecte la forme d'une croix, dont les quatre bras égaux se composent de tiges plates terminées en spirale et que réunissent ou maintiennent entre elles de ténus fils de bronze très habilement tournés et serrés autour de ces tiges.

Aux spirales des trois bras inférieurs sont assujettis des crochets en forme de S; ces crochets étaient très probablement destinés à être garnis de perles, de coquillages ou, plus vraisemblablement encore, de monnaies trouées ⁽¹⁾.

(1) Voyez notamment au Musée de Namur, un beau collier formé d'une chaîne en bronze et auquel sont appendus une monnaie

L'ornementation de la croix se composait de six perles en pâte vitreuse bleu-pâle, dont une à l'extrémité de chaque bras, formant fleuron, et trois, au centre même de la croix; comme on le verra par la reproduction ci-dessus, quatre de ces perles subsistent encore.

Deux autres perles, identiques, garnissent les extrémités du collier proprement dit, à l'endroit où est appendue la croix.

Le collier, d'une conservation parfaite, est recouvert d'une belle patine vert-clair et a dû servir, d'après les constatations de feu le Dr C. Bamps, à une femme encore jeune; son pourtour ne mesure, en effet, que 0^m37.

Il constitue une pièce unique jusqu'à ce jour dans nos contrées et très intéressante, surtout pour l'étude des antiquités chrétiennes primitives du pays de Liège (1).

M. Alfred Béquet, se basant sur le fait que le travail du collier dénote une ère de décadence, a cru pouvoir le faire remonter au VIII^e ou au IX^e siècle (2).

Après avoir appartenu d'abord à feu M. l'avocat Serrure, qui le recueillit à Tongres même, peu de temps après sa découverte, le collier passa entre les mains de M. le docteur C. Bamps; à la mort de ce dernier, ses collections ayant été vendues (3), j'ai eu la bonne fortune de pouvoir acquérir cette pièce remarquable (4).

L. RENARD.

de Faustine mère et un médaillon de Justinien. Ce collier fut trouvé au cou d'un guerrier franc à Villers-deux-Eglises.

(1) Au sujet des antiquités chrétiennes découvertes à Tongres, vovez passim Jean PAQUAY, *Les origines chrétiennes dans le diocèse de Tongres*, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXVII (1909), pp. 23-156.

(2) *L'Ancien pays de Looz*, 6^e année (1902), p. 64. Le baron de Loë, de son côté, considère le collier comme franc et des derniers temps (*Ibidem*).

(3) *Catalogue des collections d'objets d'art ancien... laissés par feu le Dr Constant Bamps, de Hasselt, Bruxelles, 1907*, p. 67, n^o 1284.

(4) Le collier a été reproduit et décrit sommairement par le Dr C. Bamps, dans *L'Ancien pays de Looz*, 6^e année (1902), pp. 39-40.

A propos de J.-B. Coclens et de Henri Deprez.

MM. E. Brahy-Prost et E. Couvreur ont fait remarquer, à la séance du 31 octobre dernier de l'Institut, que le tableau décoratif dont j'ai donné la description dans le numéro d'octobre de la *Chronique archéologique*, porte la signature de Henri Deprez sous le cadre.

Mon hypothèse tombe donc, et il n'y a pas à le regretter pour Coclens, son passif étant déjà chargé de quelques œuvres médiocres. Deprez qui n'a rien produit de réellement notoire, a aggravé ses torts, dans *Mars et Vénus*, comme dans le *Sommeil d'Endymion*, en imitant la technique de son camarade et mal à propos; il avait des tons plus clairs quand il voulait.

Au sujet de ces deux peintres, voici deux annonces trouvées dans la *Gazette de Liège* et non dépourvues d'intérêt; elles m'ont été signalées par M. le Dr Dwelshauvers, qui vient de compulsier toute la collection au point de vue du mouvement musical de la Wallonie.

Le 1^{er} juin 1768, mercredi, on pouvait lire ceci:

« Il se trouve chez le sieur Coclens, peintre, proche Saint-Georges, 14 stations en peinture, hautes de deux pieds et un quart, larges de trois pieds. »

et le 1^{er} mars 1769, encore un mercredi:

« Il se trouve chez le sieur Coclens, peintre, près de Saint-Georges, les 14 stations à vendre, hautes de deux pieds deux pouces sur deux pieds et huit pouces de large, et plusieurs autres tableaux et tapisseries, à juste prix. »

Il serait intéressant de savoir s'il s'agit de peintures exécutées par Coclens; on n'a pas encore signalé de *Chemins de la Croix* qui lui soient dus; au contraire, j'en citais deux de Henri Deprez dans mon article sur *Mars et Vénus*. Coclens vendait-il des tableaux, comme le fit l'un de ses enfants, le peintre-graveur Louis-Bernard Coclens (de son vrai nom Jean-Baptiste-Bernard)? On connaissait déjà deux annonces de loterie (voy. J. HELBIG, *La peinture au pays de Liège*, p. 385, en note) à propos d'une œuvre laissée par Philippe Coclens, le *Massacre des innocents*; mais rien de

plus. Exécutait-il des Chemins de croix à l'avance? Ou son ami Deprez en était-il l'auteur? J'attire l'attention de MM. les curés de nos provinces orientales sur ce point; peut-être trouveront-ils des *Chemins* signés Coclers. Ils seraient bien obligeants en les faisant connaître au Secrétariat de l'Institut.

G. JORISSENNE.

Quelques mots sur Denis-François Delem.

L'Institut archéologique possédait déjà depuis de nombreuses années le drapeau aux couleurs liégeoises arboré par Delem, en 1830, au péron, place du Marché, alors que Liège était encore au pouvoir des Hollandais (1).

Grâce à la générosité de la Ville le Musée renferme, aujourd'hui, le portrait de Delem ainsi que diverses pièces ayant appartenu à ce révolutionnaire de la première heure. Ces documents, achetés à Mme Boyne-Delem, sa nièce, permettent de donner aujourd'hui quelques détails intéressants sur la carrière militaire de cet intrépide Wallon.

Denis-François Delem (ou Delemme) — son nom est diversement orthographié — est né à Glain, le 22 septembre 1783 et mort, à Liège, le 25 août 1874.

Incorporé, comme conscrit ou volontaire, dans les armées de Napoléon, le métier des armes plaît à son caractère aventureux; jusqu'en 1815, il reste fidèle aux aigles, et cette fidélité lui vaut l'honneur d'être compté parmi les légataires de Napoléon.

En 1814, il se distingue à Saint-Dizier et reçoit la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction, gagnée au service de l'Empereur, lui est cependant confirmée, avec effets rétroactifs, en 1821, par le roi Louis XVIII, mais

(1) Ce drapeau donné par feu Ch. du Vivier de Streel, curé de l'église Saint-Jean, porte imprimés en noir, sur sa partie rouge, le péron, et sur sa partie jaune, en grandes lettres majuscules, le mot « Liberté ». Du Vivier de Streel était décoré de la croix de fer pour avoir assisté, sur les lieux mêmes, les blessés du combat de Sainte-Walburge.

avec substitution de dates (3 avril au lieu du 22 mars) (1).

En 1815, il assiste à la bataille de Waterloo (2); en 1821, il est encore au service de la France, avec le grade de maréchal des logis aux chasseurs à cheval.

Il est de retour dans ses foyers lorsqu'éclate la révolution belge de 1830: le premier à Liège, il appelle ses concitoyens à la révolte et hisse le vieux drapeau liégeois sur l'antique péron, emblème vénéré de leur liberté séculaire.

Delem entre alors dans l'armée belge; il participe au blocus de Venloo; lieutenant au 11^e régiment d'infanterie de ligne, il est décoré de la croix de fer, le 20 avril 1835; enfin, en 1858, il reçoit la médaille de Sainte-Hélène.

Inventaire des objets achetés par la Ville.

1. — Peinture à l'huile (0^m60 × 0^m50).

Delem élève, de la main gauche, le drapeau liégeois; dans la droite, il tient un grand sabre recourbé; des pistolets sont placés à sa ceinture; sur sa poitrine, brille la croix de la Légion d'honneur. Dans le fond, la façade du palais au balcon duquel flottent les couleurs liégeoises (3).

En dessous de la peinture, on lit en lettres d'or: « Delemme, Denis François, chevalier de la Légion d'honneur, a arboré, le premier, le drapeau aux couleurs liégeoises, le 28 août 1830. La ville de Liège était encore au pouvoir des Hollandais. — Signé: Comte de Berlaymont. »

(1) On peut en conclure que Delem, rallié aux Bourbons, après la chute définitive de l'Empereur, ayant servi loyalement le nouveau Gouvernement pendant six ans, voit enfin confirmer son titre de chevalier. La substitution de dates s'explique naturellement par le respect dû à la majesté royale: le 22 mars, Napoléon était toujours empereur, mais le 31, les alliés occupaient Paris, et le 2 avril, la déchéance de Napoléon était décrétée par le Sénat.

(2) Notre dévoué conservateur, M. le Dr Alexandre, a bien connu Delem, alors officier pensionné. Le vieux soldat habitait l'ancien hôtel de Flandre, rue Fond-Saint-Servais, n^o 12 actuel; il aimait à conter ses campagnes et c'est toujours en témoin qu'il parlait de la bataille de Waterloo. Ajoutons que pour être compté, comme lui, parmi les légataires de Napoléon, il fallait avoir assisté à la bataille de Ligny ou de Waterloo.

(3) Cette peinture a été plusieurs fois reproduite. Remarquons que les deux drapeaux liégeois figurés dans ce tableau ont leurs couleurs disposées perpendiculairement à la hampe, le rouge, au dessus.

2. — Pastel.

Buste de Delem en costume militaire, avec épauettes et hausse-col de cuivre orné du Lion belge. Les traits bien accusés, le teint basané, les joues rasées, la moustache noire relevée, donnent à sa physionomie une expression pleine d'audace et d'énergie. La main droite, posée sur la poitrine, semble indiquer, de l'index, la croix de la Légion d'honneur épinglée à la tunique.

Deux notes au crayon se trouvent sur ce portrait : au dessus et à gauche « Souvenir de Napoléon. — 3 avril 1814. — Honneur et Patrie. — Delemme François » ; en dessous et à droite « Boleres gemaakt. — Venloo, 1832 ».

3. — Petit cadre ovale, en bois noirci, avec verre bombé, renfermant une croix de la Légion d'honneur à l'effigie de Napoléon I^{er}. Au revers du cadre, se trouve l'inscription manuscrite suivante : « Croix de la Légion d'honneur gagnée à St-Dizier, en France, le 22 mars 1814. D. F. Delem, décoré le 25 août 1874 ». — Cette croix est antérieure au diplôme dont nous donnons la teneur ci-après ; elle a bien été gagnée au service de l'Empereur, la Restauration ayant remplacé, dans l'insigne, le profil de « l'usurpateur » par celui du roi Henri IV.

4. — Diplôme de chevalier de la Légion d'honneur accordé à Delem par le roi Louis XVIII.

« Louis, par la Grâce de Dieu,... etc.

» Voulant donner une preuve de notre Satisfaction Royale au Sieur » Delemme (Denis-François), né le 22 septembre, mil sept cent quatre » vingt trois, à Glain, (Royaume des Pays-Bas), Maréchal des logis » de chasseurs à cheval, pour les services qu'il Nous a rendus et à » l'Etat. L'avons nommé et nommons Chevalier de l'Ordre Royal » de la Légion d'Honneur, pour prendre rang dans la Légion, à » compter du trois avril, mil huit cent quatorze... etc. »

(La pièce a été enregistrée à Liège, le 14 mars 1835).

5. — Petit cadre, semblable au précédent, renfermant la croix de fer.

6. — Diplôme de la croix de fer, daté du 20 avril 1835, mentionnant que : « Le Sieur Delemme, Denis-François, lieutenant au 11^e régiment d'infanterie de ligne, contribua puissamment au soulèvement populaire ; il arbora le drapeau national au palais de justice ⁽¹⁾ à Liège, le 28 août 1830. »

(1) Delem a-t-il aussi arboré les couleurs liégeoises au palais ? Cela est probable puisque le fait est également rappelé par une peinture et une pièce officielle ; mais la tradition populaire ne parle que du péron et une ancienne lithographie, reproduite dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVI (1906), p. 223, pl. xu, représente Delem attachant son drapeau au balcon de la grande fontaine du marché.

7. — Petit cadre renfermant la médaille de Sainte-Hélène.

8. — Diplôme accordant, à Delem, la médaille de Sainte-Hélène.

Au dos de l'encadrement est collé un papier sur lequel est imprimé: « Hommage de M. Delem, Denis, François, officier pensionné. Né à Liège le 22 septembre 1783 (né à Liège au lieu de Glain), décoré de l'ordre de la Légion d'honneur, de la croix de fer et de la médaille de Sainte-Hélène — Légataire de l'Empereur Napoléon 1^{er} — Liège le 1^{er} août 1861. »

J. SERVAIS.

SIGILLOGRAPHIE LIEGEOISE

Sceau de la léproserie de Huy.

Dès les premières années de notre ère, la lèpre existait en Occident, à l'état endémique; l'opinion qu'elle y a été introduite ou propagée par les Croisades ne date que du milieu du XVIII^e siècle (1).

Très tôt, on considéra qu'une séquestration plus ou moins sévère était le seul régime à appliquer aux lépreux: à la campagne, on les isolait dans une cabane; en ville, ils étaient recueillis dans des hospices spéciaux. Les léproseries paraissent être aussi anciennes que la lèpre elle-même: la ladrerie de Maestricht existait dès l'an 636; la première mention de celle de Liège est de 1176; quant à celle de Huy, elle est citée dès 1180 (2).

La condition sociale, civile et juridique des lépreux était extrêmement variable. Dans telles provinces, en Beauvoisis, par exemple, le lépreux, séparé matériellement de la Société, perd tout droit de propriété et est considéré comme mort au siècle; ailleurs, comme en Hainaut, il conserve, peut-on dire, l'entièreté de ses droits civils.

(1) G. KURTH, *La lèpre en Occident avant les Croisades*. Paris. Librairie Blond, 1907.

(2) J. FRÉSON, *Sainte Jutte de Huy. — L'hospice des Grands malades lez-Huy* dans *Annales du Cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. X, pp. 9-23.

Les actes législatifs liégeois relatifs à la situation des lépreux sont excessivement rares ; il est certain, pourtant, que les ladres y étaient atteints d'une importante diminution de capacité.

En voici un exemple : Henri de Marteau, ayant, en 1496, grevé d'une rente le fief de Spiexhe, son fils, Jean de Marteau, fit opposition à l'exécution du contrat, qu'il déclara de nulle valeur, « tant parce que sa mère, selon la loy du pays, estoit morte à ce monde, comme jugée et atteinte de la maladie monsr saint Lazare, dont Dieu lui en vuelle donner pascience, comme pour autres raisons (1) ».

Le sceau de la léproserie de Huy, dont on voit ci-contre la reproduction, est appendu à une charte de mai 1250 (2) ; d'un type très original, il représente une croix latine (3), surmontée d'une main étendue, symbole de la souffrance et de la charité, accostée, en chef, d'une étoile et d'un croissant. La main étendue, image de la Toute Puissance, qui frappe et qui guérit, se rencontre d'ailleurs sur les sceaux de la plupart des établissements charitables ou hospitaliers.



Edouard PONCELET.

(1) Cour féodale de Liège, reg. 53, fol. 26 v^o.

(2) En vertu de cette charte, Marie de Montroyal, veuve, de Huy, donne deux maisons sises dans les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire en cette ville, pour y hospitaliser, à perpétuité, 17 femmes honnêtes. La fondatrice fait munir l'acte des sceaux du doyen de Huy, de Jean, prieur des Lépreux de Huy et de l'abbaye du Val-Notre-Dame (*Chartrier du Val-Notre-Dame*, aux Archives de l'Etat à Liège).

(3) Pattée et pommetée d'une pièce. — La légende du sceau est : « † *Sigillum domus leprosorom hoiensis* ».

PETITE CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE.

Visite royale. — S. A. R. l'infante Eulalie, la plus jeune tante du roi d'Espagne, et qui a été pendant quelques jours l'hôte de S. E. le ministre de Costa Rica et de Mme la marquise de Péralta, au château de Kinkempois, a visité, le vendredi 26 novembre, dans le courant de l'après-midi, le Musée archéologique liégeois (Maison Curtius), ainsi que la Maison d'Ansembourg.

M. Kleyer, bourgmestre, guidait S. A. R. au cours de ces deux visites qui ont paru l'intéresser vivement.

Histoire liégeoise. — M. G. Kurth, l'éminent directeur de l'Institut historique belge de Rome, vient de faire paraître l'un de ses meilleurs ouvrages et à coup sûr celui qui intéressera le plus les Liégeois. Sous le titre de « *La Cité de Liège au moyen âge* » (3 volumes in 8°), l'auteur a retracé de façon magistrale les traits principaux de l'histoire et des institutions politiques municipales depuis les origines jusqu'à la destruction de la ville en 1468 par Charles le Téméraire.

La place nous manque pour mettre ici en relief les chapitres les plus intéressants de cet excellent et savant ouvrage; bornons-nous à dire que sa lecture s'impose à tous ceux que l'histoire de notre vieille Cité ne laisse pas indifférents.

AVIS.

Les quittances pour l'encaissement des cotisations (de membre) de 1910 seront mises en circulation vers le 15 janvier. Les membres sont priés de vouloir bien donner chez eux les instructions nécessaires pour qu'en leur absence, bon accueil soit réservé aux quittances à première présentation.

Il en sera de même pour les quittances d'abonnement à la *Chronique* (personnes qui ne sont pas membres de l'Institut).

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

- ADSEUX, d', protonotaire apostolique, 96.
- ALBERT ET ISABELLE, Les archiducs, 25.
- ANS, Mathias d', doyen de Saint-Denis, 3.
- BASSENGE, Nicolas, 5.
- BAUDIN, capitaine, 5.
- BAVIÈRE, Jean de, prince-évêque de Liège, 87. — Joseph-Clément de, prince-évêque de Liège, 50. — Maximilien-Henri de, prince-évêque de Liège, 51, 57.
- BERLO, Henri, 41, 42.
- BEURGUET, Michel, 85.
- BINCHEM, André de, 87.
- BIOT, 5.
- BORMAN, Jan, 58.
- BOUFFLERS, 44.
- BOUGE, J. de, 51.
- BOUSSALLE, 18.
- BRONCKART-GRANDJEAN, de, 64.
- CARNOT, 5.
- CASTAIGNE, Helemaine, abbesse du Val-Notre-Dame, 73.
- CAVERENNE, Jean-Antoine, 85.
- CHARLES-QUINT, 26.
- CHARLIER, Jean, 86.
- CHÈNÉE, 31.
- CHESTRET DE HANEFFE, Jules, baron de, 80.
- CHOKIER, chanoine de Saint-Barthélemy, 42.
- CLAVIER, 11, 12, 13, 14.
- CLERX D'AIGREMONT, de, 81, 95.
- COCLERS, Jean-Baptiste, 31, 81, 95, 102. — Louis-Bernard, 102.
- COESSIN, 5.
- COURSEL, 24.
- CUYCK, Albert de, prince-évêque de Liège, 75.
- DELAMBRE, 5.
- DELCOUR, Jean. 55. — Jean-Gilles, 30-34, 78.
- DELEM, Denis-François, 103-106.
- DEPREZ, Henri, 95-102.
- DESMOUSSEAUX, 42.
- DOMINIQUE, Saint, 32.
- DOUFFET, 57.
- DUMONT-LAMARCHE, 64.
- ELDEREN, Jean-Louis d', prince évêque de Liège, 51.
- FEXHE, La paix de, 7.
— Marie de, 6.

- FLÉMALLE, 57.
FLOCKELET, Nicolas, 6. — Ses enfants, 6.
FOSSÉ, Jeanne de, 57.
FRANCORCHAMPS, 43.
- GIESDORF, 58.
GRÉGOIRE, XIII, 32, 33.
GRÉGOIRE DE NAZIANCE, 32.
GRENOBLE, 13.
GUSTROM, 58.
- HELLINGS, Jean, 78.
HENNET, Fern., 34, 35. — Jacques, 34. — Jean, 34. — Mathieu, 34.
HERSTAL, 74.
HOCKAY, Le ruisseau de, 43.
HONTHORST, 31.
HUBERT, saint, 20.
HUY, La léproserie de, 106.
- JAMAR, Jean, 51.
JUPILLE, 31.
- KNORZEN, André, 36.
LEJEUNE, Pierre, 84.
- LIÉGE. La maison Curtius, 24, 60, 68, 95, 99.
— La maison d'Ansembourg, 67, 86.
— La maison Porquin, 44.
— L'ancien hôtel delle Wege, 3.
— La rue du Ponçay, 43, 52.
— La rue Puits-en-Sock, 43.
— La rue Ernest de Bavière, 44.
— La rue Monulphe, 52.
— La rue Saint-Léonard, 44.
— Le boulevard Saucy, 43, 44.
— L'hôpital de Bavière, 43.
— Outre-Meuse, 44.
- Place Saint-Lambert, 74.
— Saint-Antoine, 96.
— Saint-Barthélemy, 41, 42.
— Saint-Denis, 57.
— Saint-Gilles, 41.
— Saint-Martin, 84.
- LINCKHOUT, 24.
LIVERLO, Lambert de, archidiaque de Hesbaye, 55. — Walther de, 57.
LOË, Le baron de, 13.
LOMBARD, Lambert, 59. — Philippote, 59.
LOOZ, Les comtes de, 24.
LUMMEN, La seigneurie de, 24, 25.
- MANDERSCHIEDT, Le comte de, 25.
MARCK, Anne de la, 87. — Erard de la, prince-évêque de Liège, 23. — Godefroy de la, 87. — Jacques de la, 77. — Robert de la, 25.
MARÉCHAL, Gilles, 35.
MARTIN, Jean, 78.
MERCY D'ARGENTEAU, de, 11, 64.
- MONGE, 5.
NATALIS, 57.
NEERHAEREN, 30.
NEUFMOUSTIER, 75.
NOTGER, 20.
- OMAL, 26, 27.
OMBRIE, 31.
OREYE, Jean d', 6.
OTREPPE DE BOUVETTE, d', 64.
- PHILIPPE LE BON, 26.
PIE V, 32, 33,
PIMODAN, Le comte de, 64.
QUELLYN, Erasme, 31.

- RAMEY, Jean, 27.
RANSONNET, 5.
RICHEL, Jean, 85.
RIEGELS, Christophe, 36.
RÖDINGEN, 58.
ROUGRAVE, Le comte de, 96.
RUBENS, 31
RUPERT, 75, 90.
- SANE, 5.
SCHUELEN, 24.
SOHE, Warnier de la, 6.
STER, 42, 43.
- THEUX, 71.
THER, M. le chevalier de, 44.
TINLOT, 19.
- TITZ, 58.
TOLLET, Antoine, 59. — Thomas, 59.
TORNACO, de, 64.
TOURINNE-LA-CHAUSSÉE, 18.
- VAL-NOTRE-DAME, 73.
VAL-SAINT-LAMBERT, 41, 42.
VERVOZ, 74.
VIVEGNIS, 6.
VIVIER DE STREEL, Ch. du, 103.
VOCHT, Maximilien-Henri, chanoine de Saint-Martin, 84.
- WATERLOO, 104.
WÆSTENRADE, Jean, 77, 78.
-

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR

NOMS D'AUTEURS

Brahy-Prost, Ed. — A propos de Henri Deprez	95
Brassinne, Joseph. -- Chandeliers zoomorphiques	10, 38
— Une vue de Liège en 1685	35
— Bénitier en marbre noir de Theux	71
— Exposition Jean Delcour	78
— La vierge dite de Dom Rupert	90
Fairon, Em. — Marchand de peintures à Liège en 1694	50
Ghilain, G. — Hache acheuléenne de Ster	42
Gcbert, Th. — Un sous-marin d'il y a un siècle	5
Gérard, E. et Dobbelstein, G. — Quelques notes pour servir à l'histoire du retable de Saint-Denis	37
Hansay, A. — Note sur la seigneurie de Lummen (droit brabançon) au début du XVII ^e siècle.	24
Jaspar, Paul. — A propos de la place du Marché	16
Jorissenne, G. — Saint Dominique recevant le chapelet des mains de la vierge Marie, par Jean-Gilles Delcour	30
— Les initiales inscrites sur le retable de Saint-Denis et celles qu'on lit sur les miniatures de l'Évangé- liaire de l'ancienne Collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste.	59
-- Cadre en chêne sculpté (style régence), avec peinture de Jean-Baptiste Coelers (1696-1772)	81
— A propos de J.-B. Coelers et de Henri Deprez	102
Maréchal, Edouard. — Le carillon de Saint-Martin en 1707.	84
Moret, J. — Buste en bronze du chancelier Lambert de Liverlo, par Jean Delcour	55

Pholien, Florent. — Lanterne de vestibule du palais des princes-évêques	23
— La collection « Jean Charlier » à la maison d'Ansembourg	86
Polain, Eug. — Place Saint-Lambert	19
— Au quartier de l'Est	43
— Corbeaux et corniches à figures	47
— Analectes liégeois	76
Poncelet, Edouard. — Sigillographie liégeoise. — Sceau de Marie de Fexhe, veuve de Nicolas Flockelet	6
— Le carillon de Saint-Barthélemy en 1787	41
— Sceau de la léproserie de Iluy	106
Pont, Henri du. Pierres tombales de l'église Saint-Antoine	96
— Livres liégeois	96
Renard, L. — Nos collections	27
— Nécrologie	44, 80
— Notre nouveau musée archéologique	73
— Collier chrétien	100
Ruhl, Gustave. — L'ancien hôtel « Delle Wege » à Liège	3
Servais, J. — Quelques mots sur Denis-François Delem	103
Tihon, Dr. — Correspondance	87
Vercheval, F. — Antiquités préhistoriques	19
— Vase protohistorique d'Omal	26
X. — Vieilles enseignes, vieilles maisons	8
— Place Saint-Lambert	36
— Le Ponçay	52
— Rue Monulphe	52
— L'inauguration du Musée archéologique liégeois	60
— Découverte de pierres tombales	87
— Acquisition de monnaies	87
— Liège. Guide illustré	88
— Visite Royale	108
— Histoire liégeoise	108

TABLE DES MATIÈRES

<i>Séance du 29 Novembre 1908</i>	1
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège (suite).	
XXVIII. — L'ancien hôtel « Delle wege » à Liège . . .	3
Un sous-marin d'il y a un siècle	5
Sigillographie liégeoise. — Sceau de Marie de Fexhe, veuve de Nicolas Flockelet	6
Nos conférences publiques	7
Petite chronique archéologique (suite) : Vieilles enseignes, vieilles maisons	8
<i>Séance du 27 Décembre 1908</i>	9
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège (suite).	
XXIX. — Chandeliers zoomorphiques	10
A propos de la place du Marché	16
Antiquités préhistoriques	18
Place Saint-Lambert	19
<i>Séance du 31 Janvier 1909</i>	21
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège (suite).	
XXX. — Lanterne de vestibule du palais des princes- évêques	23
Note sur la seigneurie de Lummen (droit brabançon) au début du XVII ^e siècle	24
Vase protohistorique d'Omal	26
Nos collections.	27
Petite chronique archéologique (suite) : Congrès archéolo- gique et historique de Liège.	28
<i>Séance du 28 Février 1909</i>	29
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège (suite).	
XXXI. — Saint-Dominique recevant le chapelet des mains de la vierge Marie, par Jean-Gilles Delcour (église de Jupille).	30
La place du Marché	34
Une vue de Liège en 1685	35

Petite chronique archéologique (suite) : Place St-Lambert .	36
<i>Séance du 28 Mars 1909</i>	37
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège (suite).	
XXXII. — Chandeliers zoomorphiques	38
Le carillon de Saint-Barthélemy en 1787	41
Hache acheuléenne de Ster	42
Petite chronique archéologique (suite) : Au quartier de l'Est.	43
Nécrologie	44
<i>Séance du 30 Avril 1909</i>	45
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège (suite).	
XXXIII. — Corbeaux de corniches à figures.	47
Marchands de peintures à Liège en 1694	50
Petite chronique archéologique (suite) : Le Ponçay. — Rue	
Monulphe	52
<i>Séance du 28 Mai 1909</i>	53
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège (suite).	
XXXIV. — Buste en bronze du chancelier Lambert de	
Liverlo, par Jean Delcour	55
Quelques notes pour servir à l'histoire du retable de Saint-	
Denis	57
Les initiales inscrites sur le retable de Saint-Denis et celles	
qu'on lit sur les miniatures de l'Évangélaire de l'an-	
cienne Collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste	59
L'inauguration du Musée archéologique liégeois	60
Petite chronique archéologique (suite) : Congrès archéolo-	
gique et historique de Liège	68
<i>Séance du 25 Juin 1909</i>	69
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège (suite).	
XXXV. — Bénitier en marbre noir de Theux	71
Notre nouveau Musée archéologique	73
Analectes liégeois.	76
Petite chronique archéologique (suite) : Exposition Jean	
Delcour.	78
Nécrologie	80
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège (suite).	
XXXVI. — Cadre en chêne sculpté (style régence), avec	
peinture de Jean-Baptiste Coclers (1696-1772)	81
Le carillon de Saint-Martin en 1707.	84
La collection « Jean Charlier » à la Maison d'Ansembourg.	86
Correspondance	87
Petite chronique archéologique (suite) : Découverte de	
pierres tombales. — Acquisition de monnaies. — Liège-	
Guide illustré	87

<i>Séance du 21 Juillet 1909</i>	89
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège (suite).	
XXVII. — La vierge dite de Dom Rupert	90
A propos de Henri Deprez	95
Petite chronique archéologique (suite) : Pierres tombales de l'église Saint-Antoine. — Livres liégeois	96
<i>Séance du 31 Octobre 1909</i>	97
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège (suite).	
XXVIII. — Collier chrétien	100
A propos de J.-B. Coelers et de Henri Deprez	102
Quelques mots sur Denis-François Delemme.	103
Sigillographie liégeoise. Sceau de la léproserie de Huy	106
Petite Chronique archéologique (suite) : Visite royale. —	
Histoire liégeoise	108
Avis	108

IMPR. H. VAILLANT-GARIBANDE (S. A.), LIÈGE